



# États financiers intermédiaires consolidés

Pour le premier trimestre 2016

Bruxelles,  
le 19 mai 2016



# TABLE DES MATIÈRES

Évolution et résultats .....	4
Évolution et résultats .....	5
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS d'AGEAS POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2016 .....	7
État consolidé de la situation financière .....	8
Compte de résultat consolidé .....	9
État du résultat global consolidé (Other Comprehensive Income) .....	10
État consolidé des variations des capitaux propres .....	11
État consolidé des flux de trésorerie .....	12
Informations générales .....	13
1 Résumé des principes comptables .....	14
2 Acquisitions et cessions .....	18
3 Actions en circulation et résultat par action .....	20
4 Contrôle réglementaire et solvabilité .....	23
5 Parties liées .....	26
6 Information sur les secteurs opérationnels .....	27
Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière .....	39
7 Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	40
8 Placements financiers .....	41
9 Prêts .....	48
10 Placements dans des entreprises associées .....	49
11 Passifs d'assurance .....	50
12 Dettes subordonnées .....	52
13 Emprunts .....	54
14 Impôts et impôts différés .....	55
15 RPN(I) .....	56
16 Provisions .....	58
17 Passifs liés aux options de vente émises (PNC) .....	59
18 Dérivés .....	61
19 Engagements hors bilan .....	63
20 Juste valeur des actifs et passifs financiers .....	64
Notes relatives au compte de résultat consolidé .....	67
21 Primes d'assurance .....	68
22 Intérêts, dividendes et autres produits de placement .....	70
23 Résultat des ventes et réévaluations .....	71
24 Sinistres et prestations d'assurance .....	72
25 Charges financières .....	73
26 Variations des dépréciations .....	74
Notes relatives aux éléments non inclus dans l'état de la situation financière .....	75
27 Passifs éventuels .....	76
28 Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière .....	82
Déclaration du Conseil d'Administration .....	83
Rapport d'examen .....	84



# Évolution et résultats

Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux des États financiers intermédiaires consolidés sont libellés en millions d'euros.

# Évolution et résultats

## Évolution

Lors de l'Assemblée générale des Actionnaires d'Ageas SA/NV, les propositions suivantes, soumises par le Conseil d'Administration, ont été approuvées :

- les comptes sociaux annuels de la société pour l'exercice 2015;
- le paiement d'un dividende brut en numéraire d'EUR 1,65 par action Ageas;
- le rapport de rémunération;
- la nomination de Madame Yvonne Lang Ketterer, en tant que membre non exécutif indépendant du Conseil d'Administration et Monsieur Antonio Cano, membre de l'Executive Committee, en tant que membre exécutif du Conseil d'Administration, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2020;
- le renouvellement du mandat pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2020, de:
  - Madame Jane Murphy, en tant que membre non exécutif indépendant du Conseil d'Administration;
  - Madame Lucrezia Reichlin, en tant que membre non exécutif indépendant du Conseil d'Administration;
  - Monsieur Richard Jackson, en tant que membre non exécutif indépendant du Conseil d'Administration;
- l'annulation des 7,207,962 actions rachetées en 2015.

Les assemblées ont également approuvé tous les autres points de l'ordre du jour, y compris les modifications aux Statuts et l'acquisition d'actions Ageas SA/NV.

La nomination de Monsieur Steve Broughton terminait à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2016. M. Broughton a été nommé Administrateur non exécutif en 2013.

Davina Bruckner a décidé de démissionner de ses fonctions d'Administrateur d'Ageas SA/NV pour raisons personnelles avec effet au 16 avril 2016. Mme Bruckner a été nommée Administrateur non exécutif le 30 avril 2014. Elle succédait alors à son défunt père Ronny Bruckner, Administrateur de 2011 à 2014. Elle était également membre du Comité d'audit.

En mars 2016, Ageas et les organisations de plaignants Deminor, Stichting FortisEffect, Stichting Investor Claims Against Fortis (SICAF) et l'association néerlandaise d'actionnaires VEB ont annoncé une proposition de règlement concernant toutes les procédures civiles liées à l'ancien groupe Fortis pour les événements de 2007 et 2008.

Ageas a également annoncé la conclusion d'un accord avec les assureurs D&O (Directors & Officers), les administrateurs et dirigeants impliqués dans la procédure judiciaire et BNP Paribas Fortis. En contrepartie de la décharge accordée par les D&O et BNP Paribas Fortis, Ageas s'est engagée à leur assurer une certaine protection. L'impact net du règlement proposé sur le Compte général, pour lequel une provision a été constituée au premier trimestre 2016, s'est élevé à EUR 889 millions.

## Résultats d'Ageas

Le bénéfice net de l'assurance pour le premier trimestre s'est élevé à EUR 201 millions (contre EUR 198 millions). Les activités Vie y ont contribué à hauteur de EUR 143 millions, en baisse de EUR 4 millions par rapport à l'année dernière principalement du fait de l'Europe continentale. Le résultat net en Non-vie a augmenté à EUR 58 millions malgré l'impact négatif des attaques terroristes du 22 mars 2016 en Belgique. À partir du 1er trimestre 2016, le segment Autres au Royaume-Uni a été intégré aux résultats Non-vie suite à l'intégration complète des activités de distribution au sein de l'organisation de vente Non-vie. Les chiffres d'Intreas, la compagnie de réassurance interne créée au milieu de l'année 2015, sont aussi repris dans les activités Non-vie à partir du troisième trimestre.

Le résultat net du Groupe s'établit à une perte de EUR 633 millions au premier trimestre. Le résultat net du Compte général est de EUR 834 millions négatifs en raison de l'impact comptable de EUR 889 million de l'accord de règlement conclu le 14 mars 2016 entre Ageas et les organisations de plaignants Deminor, Stichting FortisEffect, Stichting Investor Claims Against Fortis (SICAF) et VEB concernant toutes les procédures civiles liées à l'ancien groupe Fortis pour les événements de 2007 et 2008.

Les capitaux propres totaux ont baissé, passant de EUR 11,4 milliards, soit EUR 53,59 par action fin 2015, à EUR 10,3 milliards, soit EUR 49,10 par action fin mars. Cette baisse s'explique par la perte nette du Groupe au cours de cette période (EUR 0,6 milliard), les différences négatives de taux de change (EUR 0,2 milliard), les plus-values latentes moins élevées sur le portefeuille d'investissement (EUR 0,1 milliard) et la poursuite du programme de rachat d'actions (EUR 0,1 milliard).

## Vie

Le résultat opérationnel a fortement progressé à EUR 158 millions (contre EUR 144 millions l'année dernière), notamment grâce aux plus-values réalisées plus élevées générées par une transaction immobilière en Belgique. L'impact de cette transaction se reflète également dans la marge des produits garantis, qui est passée de 91 pb à 103 pb.

Malgré le résultat opérationnel plus élevé, le résultat net a baissé de EUR 148 millions à EUR 143 millions du fait d'une contribution moins importante du partenariat non consolidé au Luxembourg et du montant d'impôts global plus élevé.

En Belgique, le résultat net s'est élevé à EUR 82 millions, contre EUR 72 millions l'année passée. L'impact positif de plus-values réalisées plus élevées a été contrecarré en partie par une baisse du rendement des investissements. La marge opérationnelle sur les produits garantis est passée de 82 pb à 98 pb. La marge sur les produits en unités de compte a baissé de 47 pb à 23 pb, principalement en raison d'une baisse du résultat en matière de risques et frais.

En Europe continentale, le résultat du premier trimestre a chuté pour s'établir à EUR 7 millions contre EUR 21 millions l'année dernière (ce dernier chiffre intégrait un bénéfice de report d'impôt en France de EUR 5 millions). Cette baisse s'explique principalement par les ajustements trimestriels de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction au Luxembourg et par des dépréciations du portefeuille d'actions au Portugal.

En Asie, le résultat net est resté quasiment inchangé à EUR 54 millions, mais aurait augmenté de 4% à taux de change constants. Les ventes rentables de produits à primes périodiques et une performance financière solide ont contribué positivement au résultat net. La baisse des résultats à Hong Kong a été compensée par une contribution plus élevée des partenariats non consolidés.

## Non-vie

Le résultat net des activités Non-vie s'est établi à EUR 58 millions (contre EUR 50 millions), en ce compris un impact négatif net de EUR 19 millions lié aux attaques terroristes en Belgique. La détérioration des ratios combinés a été compensée par une augmentation des résultats d'investissement, portée principalement par une plus-value réalisée sur une transaction immobilière en Belgique et par une contribution plus importante de toutes les entités non consolidées. Au Royaume-Uni, le résultat net a progressé pour atteindre EUR 25 millions (contre EUR 16 millions) grâce à la meilleure performance du segment Auto et à certaines plus-values exceptionnelles suite à une

réallocation stratégique des actifs. En Europe continentale, le bénéfice net a progressé pour atteindre EUR 8 millions grâce à l'excellente performance opérationnelle de toutes les entités et à l'amélioration des résultats en Turquie, qui a contribué près de EUR 2 millions (contre un résultat proche de l'équilibre précédemment). En Asie, le résultat net a augmenté à EUR 7 millions (contre EUR 3 millions) grâce à des plus-values plus importantes et à une amélioration de la performance opérationnelle.

À partir de 2016, le résultat Non-vie d'Ageas inclut le résultat de son réassureur Non-vie interne Intreas. Cette société a été créée au milieu de l'année 2015, et ses chiffres étaient communiqués précédemment dans le Compte général. Au premier trimestre de cette année, Intreas a réassuré EUR 11 millions de primes des sociétés opérationnelles du groupe et a contribué à hauteur de EUR 1 million au résultat net Non-vie.

## Compte général

Le résultat net du Compte général pour le premier trimestre 2016 s'est élevé à EUR 834 millions négatifs (contre EUR 44 millions positifs l'année dernière). Cette évolution s'explique principalement par la provision de EUR 889 millions constituée pour le règlement du dossier Fortis annoncé le 14 mars 2016 et par la différence de valeur du RPN(I).

## Trésorerie nette du Compte général


Le total des actifs liquides du Compte général s'est établi à EUR 1,2 milliard, contre EUR 1,6 milliard fin 2015. Cette baisse s'explique principalement par la conclusion, et le paiement, de l'acquisition des activités Non-vie d'Axa au Portugal le 1er avril 2016 et par la poursuite du programme de rachat d'actions.

## Solvabilité

Le ratio de solvabilité de l'Assurance s'est maintenu à 182% tant que celui du Groupe a diminué à 180%, avec un excédent de capital disponible au niveau du Groupe de EUR 3,6 milliards par rapport au niveau de capital exigé sous Solvency II (SCR). En tenant compte du désinvestissement des activités à Hong Kong, le ratio de Solvabilité de l'assurance II ageas, à la fin du premier trimestre 2016, ne devrait pas être impacté tant que celui du Groupe devrait augmenter d'approximativement 30 points de pourcentage.

Bruxelles, le 18 mai 2016.

## Le Conseil d'Administration



États financiers  
intermédiaires consolidés  
du premier trimestre 2016

# État consolidé de la situation financière

(avant affectation du bénéfice)

	Note	31 mars 2016	31 décembre 2015
<b>Actifs</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	2.720,9	2.394,3
Placements financiers	8	67.787,7	66.547,2
Immeubles de placement	8	2.887,2	2.847,1
Prêts	9	7.583,1	7.286,3
Investissements liés à des contrats en unités de compte		14.807,0	15.126,0
Investissements dans des entreprises associées	10	3.032,1	2.841,4
Réassurance et autres créances		2.107,3	2.013,9
Actifs d'impôts exigibles	14	22,3	39,1
Actifs d'impôts différés	14	113,5	131,2
Intérêts courus et autres actifs		2.220,6	2.568,0
Immobilisations corporelles		1.155,1	1.152,1
Goodwill et autres immobilisations incorporelles		1.486,9	1.539,2
<b>Total des actifs</b>		<b>105.923,7</b>	<b>104.485,8</b>
<b>Passifs</b>			
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	11.1	30.282,3	29.073,7
Passifs résultant des contrats de placement vie	11.2	30.829,0	29.902,9
Passifs résultant des contrats en unités de compte	11.3	14.826,5	15.141,8
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie	11.4	7.379,3	7.463,5
Dettes subordonnées	12	2.358,9	2.380,4
Autres emprunts	13	2.639,9	2.787,5
Passifs d'impôts exigibles	14	92,0	82,8
Passifs d'impôts différés	14	1.504,3	1.565,0
RPN(l)	15	327,5	402,0
Intérêts courus et autres passifs		2.464,1	2.373,1
Provisions	16	1.062,0	175,0
Passifs liés aux options de vente sur PNC	17	1.212,2	1.163,1
<b>Total des passifs</b>		<b>94.978,0</b>	<b>92.510,8</b>
Capitaux propres revenant aux actionnaires	3	10.324,2	11.376,1
Participations ne donnant pas le contrôle		621,5	598,9
<b>Capitaux propres</b>		<b>10.945,7</b>	<b>11.975,0</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>105.923,7</b>	<b>104.485,8</b>

# Compte de résultat consolidé

	Note	Premier trimestre 2016	Premier trimestre 2015
<b>Produits</b>			
- Primes brutes émises		2.621,3	2.486,1
- Variation des primes non acquises		- 142,5	- 107,9
- Primes acquises cédées		- 73,1	- 81,0
Primes d'assurance nettes acquises	21	2.405,7	2.297,2
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	22	724,4	733,3
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I)		73,1	35,6
Résultat provenant des ventes et réévaluations	23	143,8	55,5
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte		- 90,6	938,0
Part dans le résultat des entreprises associées	10	66,0	72,7
Commissions reçues		112,8	124,8
Autres produits		56,7	43,7
<b>Total des produits</b>		<b>3.491,9</b>	<b>4.300,8</b>
<b>Charges</b>			
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts		- 2.347,3	- 2.211,6
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs		20,0	28,4
Sinistres et prestations d'assurance, nets	24	- 2.327,3	- 2.183,2
Charges liées à des contrats en unités de compte		78,9	- 958,6
Charges financières	25	- 41,8	- 41,0
Variations des dépréciations	26	- 22,4	- 3,8
Variations des provisions	16	- 889,6	0,4
Commissions payées		- 331,4	- 330,8
Frais de personnel		- 209,7	- 213,2
Autres charges		- 275,2	- 240,4
<b>Total des charges</b>		<b>- 4.018,5</b>	<b>- 3.970,6</b>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>- 526,6</b>	<b>330,2</b>
Charges d'impôts sur le résultat		- 61,7	- 43,9
<b>Résultat net de la période</b>		<b>- 588,3</b>	<b>286,3</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		45,0	44,9
<b>Résultat net revenant aux actionnaires</b>		<b>- 633,3</b>	<b>241,4</b>
<b>Données par action (EUR)</b>			
Résultat de base par action	3	- 3,00	1,10
Résultat dilué par action	3	- 3,00	1,10

L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et de l'encaissement provenant des primes de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) se calcule comme indiqué ci-dessous.

	Note	Premier trimestre 2016	Premier trimestre 2015
Primes brutes acquises		2.621,3	2.486,1
Primes en comptabilité de dépôt (directement comptabilisées comme passifs)		400,6	406,5
<b>Encaissement brut</b>	21	<b>3.021,9</b>	<b>2.892,6</b>

## État du résultat global consolidé (Other Comprehensive Income)

	Note	Premier trimestre 2016	Premier trimestre 2015
<b>Éléments du résultat global</b>			
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés en compte de résultat :</b>			
Réévaluation du passif au titre des prestations définies		- 23,7	- 24,0
Impôts		7,8	8,6
<b>Réévaluation du passif au titre des prestations définies</b>		<b>- 15,9</b>	<b>- 16,3</b>
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés en compte de résultat :</b>		<b>- 15,9</b>	<b>- 16,3</b>
<b>Éléments reclassés en compte de résultat ou susceptibles de l'être :</b>			
Variation des amortissements sur placements détenus jusqu'à l'échéance		5,3	6,0
Impôts afférents		- 1,3	- 1,5
Variation des placements détenus jusqu'à l'échéance	8	4,0	4,5
Variation des réévaluations des placements disponibles à la vente <sup>1)</sup>		- 146,3	1.333,2
Impôts afférents		3,8	- 351,6
Variation des réévaluations des placements disponibles à la vente	8	- 142,5	981,6
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	10	13,7	17,4
Variation des différences de change		- 186,9	392,2
<b>Total des éléments reclassés en compte de résultat ou susceptibles de l'être :</b>		<b>- 311,7</b>	<b>1.395,7</b>
<b>Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts</b>		<b>- 327,6</b>	<b>1.379,4</b>
Résultat net de la période		- 588,3	286,3
<b>Total du résultat global consolidé pour la période</b>		<b>- 915,9</b>	<b>1.665,7</b>
Bénéfice (perte) net imputable aux participations ne donnant pas le contrôle		45,0	44,9
Autre résultat global imputable aux participations ne donnant pas le contrôle		- 52,5	237,8
<b>Total du résultat global imputable aux participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>- 7,5</b>	<b>282,7</b>
<b>Total du résultat global pour la période, revenant aux actionnaires</b>		<b>- 908,4</b>	<b>1.383,0</b>

1) La variation des réévaluations des placements disponibles à la vente, brute, comprend la réévaluation des couvertures de flux de trésorerie et s'entend nette d'écarts de change et de comptabilité reflét.

# État consolidé des variations des capitaux propres

	Capital souscrit	Primes d'émission	Autres réserves	Écarts de conversion	Résultat net revenant aux actionnaires	Gains et pertes non réalisés	Capitaux propres revenant aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Capital total
<b>Solde au 1er janvier 2015</b>	<b>1.709,</b>	<b>2.796,1</b>	<b>2.320,0</b>	<b>325,9</b>	<b>475,6</b>	<b>2.596,3</b>	<b>10.223,3</b>	<b>688,2</b>	<b>10.911,5</b>
Résultat net de la période					241,4		241,4	44,9	286,3
Réévaluation d'investissements						764,0	764,0	239,5	1.003,5
Réévaluation IAS 19			- 12,1				- 12,1	- 4,2	- 16,3
Écarts de conversion				389,7			389,7	2,5	392,2
<b>Total des variations des capitaux propres résultant de transactions autres qu'avec les actionnaires</b>			- 12,1	389,7	241,4	764,0	1.383,0	282,7	1.665,7
Transfert			475,6		- 475,6				
Dividende								- 31,9	- 31,9
Actions propres			- 51,5				- 51,5		- 51,5
Rémunération fondée sur des actions		0,8					0,8		0,8
Impact des options de vente émise sur PNC* <sup>1)</sup>			427,7				427,7	- 254,7	173,0
Autres variations des capitaux propres <sup>2)</sup>			- 1,6				- 1,6	- 0,9	- 2,5
<b>Solde au 31 mars 2015</b>	<b>1.709,</b>	<b>2.796,9</b>	<b>3.158,1</b>	<b>715,6</b>	<b>241,4</b>	<b>3.360,3</b>	<b>11.981,7</b>	<b>683,4</b>	<b>12.665,1</b>
<b>Solde au 1er janvier 2016</b>	<b>1.656,</b>	<b>2.644,8</b>	<b>2.838,1</b>	<b>511,9</b>	<b>770,2</b>	<b>2.955,1</b>	<b>11.376,1</b>	<b>598,9</b>	<b>11.975,0</b>
Résultat net de la période					- 633,3		- 633,3	45,0	- 588,3
Réévaluation d'investissements						- 77,1	- 77,1	- 47,7	- 124,8
Réévaluation IAS 19			- 12,1				- 12,1	- 3,8	- 15,9
Écarts de conversion				- 185,9			- 185,9	- 1,0	- 186,9
<b>Total des variations des capitaux propres résultant de autres qu'avec les actionnaires</b>			- 12,1	- 185,9	- 633,3	- 77,1	- 908,4	- 7,5	- 915,9
Transfert			770,2		- 770,2				
Dividende								- 1,6	- 1,6
Augmentation de capital								7,6	7,6
Actions propres			- 74,5				- 74,5		- 74,5
Rémunération fondée sur des actions		1,4					1,4		1,4
Impact des options de vente émise sur PNC* <sup>1)</sup>			- 65,4				- 65,4	16,3	- 49,1
Autres variations des capitaux propres <sup>2)</sup>			- 5,0				- 5,0	7,8	2,8
<b>Solde au 31 mars 2016</b>	<b>1.656,</b>	<b>2.646,2</b>	<b>3.451,3</b>	<b>326,0</b>	<b>- 633,3</b>	<b>2.878,0</b>	<b>10.324,2</b>	<b>621,5</b>	<b>10.945,7</b>

\* Participation ne donnant pas le contrôle

1. Concerne l'option de vente sur actions AG Insurance et l'option de vente sur actions Interparking (voir note 17 – Passifs liés aux options de vente sur PNC).
2. Les autres variations des capitaux propres comprennent une indemnité payée à BNP Paribas Fortis pour les actions Ageas liées aux titres CASHES et le paiement aux détenteurs de titres FRESH.

# État consolidé des flux de trésorerie

	Note	Premier trimestre 2016	Premier trimestre 2015
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>7</b>	<b>2.394,3</b>	<b>2.516,3</b>
Bénéfice avant impôts		- 526,6	330,2
<i>Ajustements sur éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts</i>			
Réévaluation RPN(I)	15	- 73,1	- 35,6
Résultat des ventes et réévaluations	23	- 143,8	- 55,5
Produits des entreprises associées		- 66,0	- 72,7
Amortissements et accroissements		201,2	216,5
Dépréciations	26	22,4	3,8
Provisions	16	889,6	0,3
Charges des rémunérations fondées sur les actions		1,4	0,8
<i>Total des ajustements sur éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts</i>		<b>831,7</b>	<b>57,6</b>
<i>Variations des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :</i>			
Dérivés détenus à des fins de transaction (actifs et passifs)	8	- 40,2	27,5
Prêts	9	- 306,1	- 743,7
Réassurance et autres créances		- 166,6	- 91,6
Investissements liés à des contrats en unités de compte		278,2	- 1.067,6
Dettes	13	- 176,8	192,2
Passifs liés à des contrats d'assurance et de placement	11.1 & 11.2	548,5	61,1
Passifs liés à des contrats en unités de compte	11.3	- 296,9	1.024,5
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		342,5	105,0
Dividende perçu des entreprises associées		8,3	2,7
Impôts payés sur le résultat		- 86,4	- 18,8
<i>Total des variations des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</i>		<b>104,5</b>	<b>- 508,7</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>409,6</b>	<b>- 120,9</b>
Acquisition de placements		- 2.013,0	- 2.326,0
Produits des cessions et remboursements des placements		2.144,1	2.692,8
Acquisitions d'immeubles de placement		- 24,6	- 7,4
Produits des cessions d'immeubles de placement		106,2	12,7
Acquisitions d'immobilisations corporelles		- 27,0	- 15,7
Produits des cessions d'immobilisations corporelles		0,1	0,6
Acquisitions de filiales et d'entreprises associées (y compris les augmentations de capital dans les entreprises associées)	2	- 184,8	- 93,2
Désinvestissements de filiales et d'entités associées (y compris les remboursements de capital aux entreprises associées)	2	68,3	2,0
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		- 5,8	- 3,1
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles		5,7	0,7
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>69,2</b>	<b>263,4</b>
Produits de l'émission des dettes subordonnées	12		395,0
Remboursement des dettes subordonnées	12		- 154,9
Produits de l'émission d'autres emprunts	13	0,3	10,0
Remboursement des autres emprunts		- 50,0	- 10,0
Acquisitions d'actions propres	3 & 4	- 74,5	- 51,5
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	4	- 1,6	- 31,9
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>- 125,8</b>	<b>156,7</b>
<i>Impact des écarts de conversion sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</i>		<b>- 26,4</b>	<b>32,0</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 mars</b>	<b>7</b>	<b>2.720,9</b>	<b>2.847,5</b>
<b>Information additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels</b>			
Intérêts perçus	22	968,4	1.017,5
Dividendes perçus sur placements	22	17,1	15,9
Intérêts payés	25	- 43,6	- 45,8



# Informations générales



# Résumé des principes comptables

Les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas pour le premier trimestre 2016 sont établis conformément au référentiel IFRS ou International Financial Reporting Standards, tel qu'en vigueur au 1er janvier 2016, publié par l'IASB ou International Accounting Standards Board et adopté par l'Union européenne (UE) avec effet à cette date.

## 1.1 Référentiel comptable

Les principes comptables sont cohérents avec ceux appliqués pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2015. Les modifications aux IFRS en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et pertinentes pour Ageas (et approuvées par l'UE) sont énumérés au paragraphe 1.2. Les principes comptables figurant dans cette note constituent une synthèse des principes comptables qui figurent sur la page :

<https://www.ageas.com/fr/propos-dageas/controle-audit-et-regles-comptables>.

Les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas sont préparés sur une base de continuité d'exploitation et établis en euros, l'euro étant la devise fonctionnelle de la société mère d'Ageas.

Les actifs et les passifs comptabilisés dans l'État de la situation financière ont généralement une durée de vie supérieure à 12 mois, à l'exception des rubriques Trésorerie et équivalents de trésorerie, Réassurance et autres créances, Intérêts courus et autres actifs, Intérêts courus et autres passifs et Actifs et passifs d'impôts exigibles.

Les principales normes IFRS d'évaluation des actifs et des passifs qu'applique Ageas sont les suivantes :

- IAS 1 Présentation des états financiers ;
- IAS 16 Immobilisations corporelles ;
- IAS 19 Avantages du personnel ;
- IAS 23 Coûts d'emprunt ;
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées ;
- IAS 32 Options de vente émises sur participations ne donnant pas le contrôle ;
- IAS 36 Dépréciations d'actifs ;
- IAS 38 Immobilisations incorporelles ;
- IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ;
- IAS 40 Immeubles de placement ;
- IFRS 3 Regroupements d'entreprises ;

- IFRS 4 Contrats d'assurance ;
- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir ;
- IFRS 8 Secteurs opérationnels ;
- IFRS 10 Consolidation des états financiers ;
- IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
- IFRS 13 Evaluation de la juste valeur.

## 1.2 Modification des principes comptables

Les normes, nouvelles ou revues, interprétations et amendements aux normes et interprétations suivants ont pris effet au 1er janvier 2016 (et ont été approuvés par l'UE).

### Modifications des normes IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles : clarification sur les modes d'amortissement acceptables

Les modifications apportent des orientations supplémentaires l'amortissement de biens, de bâtiments, de machines et d'actifs incorporels. Les exigences de la norme IAS 16 sont modifiées pour clarifier qu'un mode d'amortissement basé sur les revenus générés par une activité qui inclut l'utilisation d'un actif n'est pas approprié, car ceci ne reflète pas correctement l'avantage économique consommé par l'utilisation de l'actif. Les exigences de la norme IAS 38 sont modifiées pour introduire une présomption réfutable qu'un mode d'amortissement basé sur les revenus pour les actifs incorporels n'est pas approprié pour les mêmes raisons que dans la norme IAS 16.

### Modifications de la norme IAS 27 : mise en équivalence dans les états financiers individuels

Dans certains pays, le droit des entreprises demande l'utilisation de la mise en équivalence dans les états financiers individuels afin de mesurer les investissements dans les filiales, les coentreprises et les entreprises associées. Ainsi, dans ces pays, deux jeux d'états financiers doivent être préparés pour répondre aux exigences de la norme IAS 27 et à celles de la législation nationale.

En réponse au retour d'expérience, l'IASB a décidé de réintroduire la possibilité d'utiliser la mise en équivalence pour mesurer les investissements dans les filiales, les coentreprises et les entreprises associées, ainsi que pour clarifier des questions liées aux équilibres avec les filiales et les partenariats. Ageas n'aura pas recours à cette possibilité.

#### Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2012-2014)

Les sujets concernés par le projet d'amélioration 2012-2014 qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2016 sont :

- IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées : ajoute une orientation spécifique sur la norme IFRS 5 pour les cas où une entité reclassifie un actif de détenu en vue de la vente à détenu en vue de sa distribution aux propriétaires ou vice-versa et pour les cas où l'actif n'est plus détenu en vue de sa distribution ;
- IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir :
  - ajoute une orientation supplémentaire pour évaluer si un contrat de service qui inclut une commission constitue un lien continu lors du transfert d'un actif dans le but de déterminer les informations à fournir ;
  - clarifie l'applicabilité des modifications de la norme IFRS 7 quant aux informations à fournir pour les états financiers intermédiaires condensés.
- IAS 19 Avantages du personnel : précise que les obligations d'entreprise de haute qualité utilisées pour estimer le taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi doivent être libellées dans la même devise que les avantages à verser (donc que la profondeur du marché des obligations d'entreprise de haute qualité doit s'apprécier au niveau de la zone monétaire) ;
- IAS 34 Information financière intermédiaire : clarifie le sens de l'expression « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire » et exige une référence croisée (par exemple commentaire de gestion ou rapport de risque).

#### Modifications de la norme IAS 1 : Initiative Informations à fournir

Les modifications précisent que :

1. les informations ne doivent pas être masquées par leur volume ou par des informations immatérielles ;
2. les notions de matérialité s'appliquent à toutes les sections des états financiers ; et

3. même lorsqu'une norme requiert la fourniture d'une information spécifique, les notions de matérialité s'appliquent.

Les modifications introduisent une clarification selon laquelle les postes à présenter dans l'état de la situation financière, le résultat et les autres éléments du résultat étendu (OCI) peuvent être décomposés ou regroupés en fonction des besoins ainsi qu'une orientation supplémentaire sur les sous-totaux de ces états. De même, l'ordre de présentation des notes aux états financiers est flexible. Par ailleurs, il est précisé que la part d'une entité de l'OCI des entreprises associées et coentreprises comptabilisée selon la mise en équivalence devrait être présentée en fonction de sa reclassification éventuelle à venir dans le compte de résultat.

L'impact de toutes ces modifications de normes IFRS sur nos états financiers est limité.

#### Changements aux IFRS attendus

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, aucune nouvelle norme n'entrera en vigueur, qui puisse, pour Ageas, avoir une incidence significative sur les capitaux propres, le résultat net et/ou d'autres éléments du résultat global.

#### 1.3 Estimations comptables

L'élaboration des États financiers consolidés d'Ageas conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables en fin de période de reporting. Ces estimations et les méthodes utilisées sont globalement cohérentes depuis l'introduction des IFRS en 2005. Chaque estimation recèle par nature un risque significatif d'ajustements importants (positifs ou négatifs) des valeurs comptables des actifs et passifs de l'exercice suivant.

Les principales estimations utilisées à la date de reporting sont présentées dans le tableau suivant.

31 mars 2016

---

#### Actifs

##### Titres disponibles à la vente

Instruments financiers

- Niveau 2

- Niveau 3

Immubles de placement

Prêts

Entreprises associées

Goodwill

Autres immobilisations incorporelles

Actifs d'impôts différés

#### Passifs

##### Passifs des contrats d'assurance

- Vie

- Non-vie

Obligations de retraite

Provisions

Passifs d'impôts différés

Options de vente émises sur participations ne donnant pas le contrôle (PNC)

#### Incertitudes liées aux estimations

- Le modèle d'évaluation

- Marchés inactifs

- Le modèle d'évaluation

- Utilisation de données non observables sur le marché

- Marchés inactifs

- Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle

- Le modèle d'évaluation

- Différents paramètres comme le spread de crédit, l'échéance et les taux d'intérêt

- Un ensemble d'incertitudes déterminé par la composition des actifs, les activités

- opérationnelles et les évolutions du marché

- Le modèle d'évaluation utilisé

- Des variables financières et économiques

- Taux d'actualisation

- La prime de risque inhérent de l'entité

- Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle

- Interprétations de réglementations fiscales complexes

- Comptabilisation et timing de revenus taxables futurs

- Hypothèses actuarielles

- La courbe de taux utilisée dans le test de suffisance du passif

- Profil de réinvestissement du portefeuille de placements, spread de risque de crédit et échéance lors de la détermination de l'ajustement LAT en comptabilité reflet

- Provisions pour sinistres (encourus mais non déclarés)

- Charges pour ajustement des sinistres

- Règlement définitif des sinistres en cours

- Hypothèses actuarielles

- Taux d'actualisation

- Inflation/salaires

- La probabilité d'une obligation actuelle découlant d'événements passés

- Le calcul du montant correspondant à la meilleure estimation

- Interprétations de réglementations fiscales complexes

- Juste valeur future estimée

- Taux d'actualisation

---

## 1.4 Information sectorielle

### Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels inclus dans le reporting d'Ageas correspondent en premier lieu à une segmentation géographique ; les résultats sont basés sur les IFRS. Ces secteurs régionaux s'articulant autour d'activités qui, dans une même région, sont de nature similaire, présentent des caractéristiques économiques homogènes et sont gérés en conséquence.

Les secteurs opérationnels sont :

- la Belgique ;
- le Royaume-Uni ;
- l'Europe continentale ;
- l'Asie ;
- la Réassurance ;
- le Compte général.

Les activités qui ne relèvent pas de l'assurance et les écarts d'éliminations du Groupe sont comptabilisés séparément des

activités d'assurance dans le sixième secteur opérationnel : le Compte général. Le Compte général comprend les activités non liées au cœur du métier de l'assurance, comme les activités de financement du groupe et autres activités de holding. Il inclut en outre la participation dans Royal Park Investments, le passif lié aux CASHES/RPN(I) et l'option de vente émise sur AG Insurance.

Les transactions ou transferts entre secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions commerciales normales qui s'appliqueraient à des tierces parties non liées. Les éliminations sont comptabilisées séparément.

## 1.5 Principes de consolidation

### Filiales

Les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas incluent les comptes annuels d'ageas SA/NV (la « société mère ») et de ses filiales. Les investissements dans des entreprises associées sur lesquelles Ageas a une influence importante, mais dont elle n'a pas le contrôle, sont comptabilisés via la méthode de la mise en équivalence.

## 1.6 Devises étrangères

Le tableau ci-dessous présente les cours des principales devises pour Ageas.

1 EUR =	Taux en fin de période		Taux Moyens	
	31 mars 2016	31 décembre 2015	Premier trimestre 2016	Premier trimestre 2015
Livre sterling	0,79	0,73	0,77	0,74
Dollar américain	1,14	1,09	1,10	1,13
Dollar Hong Kong	8,83	8,44	8,57	8,73
Livre turque	3,21	3,18	3,25	2,77
Yuan Renminbi chinois	7,35	7,06	7,21	7,02
Ringgit malaisien	4,41	4,70	4,62	4,08
Peso philippin	52,28	51,00	52,07	50,03
Baht thaïlandais	40,02	39,25	39,28	36,77



## Acquisitions et cessions

Les acquisitions et cessions significatives suivantes ont été réalisées en 2016 et en 2015. Les détails sur les acquisitions et les cessions éventuellement intervenues après la date de l'état de la situation financière figurent à la note 28 - Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière.

### 2.1 Acquisitions en 2016

#### Activités d'assurance d'AXA Portugal

Le 7 août 2015, Ageas a confirmé mener des négociations exclusives afin d'acquérir la participation détenue par AXA dans ses activités d'assurance portugaises pour une contrepartie totale d'EUR 190,8 millions. Le 1<sup>er</sup> avril 2016, Ageas a confirmé la finalisation de cette transaction.

Les activités d'AXA au Portugal comprennent des activités d'assurance non-vie (participation de 99,7%), des assurances non-vie directes/en-ligne (participation de 100%), et des activités d'assurance vie (participation de 95,1%).

La combinaison de ces activités fera passer Ageas de la 6<sup>e</sup> à la 2<sup>e</sup> place dans le segment non-vie au Portugal (sur la base des primes brutes émises), avec une part de marché cumulée de 14,4%, parallèlement à son actuelle position dominante en vie.

Cette acquisition représente une étape importante pour le développement des activités d'Ageas au Portugal, actuellement menées par Occidental Group. Elle aura pour effet d'accélérer la réorientation du mix d'activités vers les assurances non-vie, conformément à la stratégie d'Ageas ciblant le développement du segment non-vie, tout en procurant un accès à une plateforme de vente directe/en-ligne.

#### Coentreprise en assurance vie au Vietnam

Ageas et Muang Thai Life Assurance ont signé un accord avec Military Commercial Joint Stock Bank (« Military Bank ») afin de créer une coentreprise au Vietnam, qui sera dénommée MB Ageas Life.

En vertu de cet accord, Ageas détiendra une participation de 29% dans la nouvelle entreprise, Muang Thai Life Assurance, 10%, et Military Bank, 61%. Il a en outre été convenu que Military Bank et MB Ageas Life concluront un accord exclusif de bancassurance d'une durée de 15 ans. L'investissement total en capital par les trois partenaires sera de l'ordre d'EUR 46 millions.

### 2.2 Cessions en 2016

#### Activités d'assurance vie à Hong Kong

Le 30 août 2015, Ageas a annoncé l'accord de céder ses activités d'assurance vie à Hong-Kong à JD Capital (Beijing Tongchuangjiuding Investment Management Co.). Le 12 mai 2016, Ageas a confirmé la conclusion de cette transaction pour un prix total d'EUR 1,22 milliard.

Après les ajustements de clôture, cette transaction a généré une plus-value nette d'EUR 0,4 milliard au total, dont EUR 0,2 milliard seront comptabilisés dans les résultats de l'assurance en Asie et EUR 0,2 milliard au Compte général. L'impact positif sur la trésorerie nette est de EUR 1,26 milliard, y compris la novation d'endettement. Le résultat net et l'impact sur la trésorerie seront comptabilisés au second trimestre 2016.

Les activités d'assurance vie à Hong Kong ont contribué d'EUR 4 931 millions en actifs et d'EUR 3 926 millions en passifs au secteur Asie, au 31 mars 2016. Le résultat net pour la période est d'EUR 11,5 millions (voir note 6 – Information sur les secteurs opérationnels).

Pour maîtriser en partie le risque de change lié au dollar Hong Kong dans le cadre de cet accord, Ageas a acquis une couverture de flux de trésorerie. Cette couverture atténue le risque de dépréciation du dollar Hong Kong et a un montant notionnel d'EUR 612 millions, une durée de 9 mois et un cours de 1 EUR = 8,82 HKD. Au 31 mars 2016, la juste valeur de cette couverture était d'EUR 13 millions.

## 2.3 Acquisitions en 2015

### Coentreprise en assurance vie aux Philippines

La coentreprise dénommée « EastWest Ageas Life » est une start-up détenue à parts égales par Ageas et EastWest Bank. Il a en outre été convenu qu'EastWest Bank et EastWest Ageas Life concluront un accord de distribution exclusif d'une durée de 20 ans.

Ageas a contribué en capital et en financement sur les douze premiers mois à hauteur d'un montant de USD 63 millions ou EUR 56 millions (PHP 2.910 millions). L'injection de capital initiale en 2015 est de USD 45 millions ou EUR 41 millions (PHP 2.010 millions), ce qui équivaut au double du capital réglementaire minimum requis. En 2015, Ageas avait contribué à hauteur d'EUR 29 millions (PHP 1.510 millions). Le financement ultérieur dépendra de la performance des activités.

### Autres acquisitions

Au 1er trimestre 2015, AG Insurance a acquis pour EUR 86,7 millions une participation de 36% dans une entreprise associée dénommée Spitfire, qui comprend 23 parcs d'entrepôts commerciaux en Allemagne.

Dans la seconde moitié de 2015, AG Real Estate a acquis trois filiales immobilières : Pleyel (acquise par le remboursement d'une dette d'EUR 80 millions), Galerie Saint Lambert (EUR 78 millions) et Immo 3 Jean Monnet (EUR 64 millions). En outre, AG Insurance a réalisé plusieurs autres acquisitions pour un montant total avoisinant les EUR 60 millions.

## 2.4 Cessions en 2015

Il n'y a pas eu de cession significative en 2015.





## Actions en circulation et résultat par action

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'actions en circulation.

En milliers	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
<b>Nombre d'actions au 1er janvier 2015</b>	<b>230.996</b>	<b>- 11.633</b>	<b>219.363</b>
Annulation d'actions	- 7.218	7.218	
Solde des actions achetées/vendues		- 7.075	- 7.075
<b>Nombre d'actions au 31 décembre 2015</b>	<b>223.778</b>	<b>- 11.490</b>	<b>212.288</b>
Solde des actions achetées/vendues		- 2.001	- 2.001
<b>Nombre d'actions au 31 mars 2016</b>	<b>223.778</b>	<b>- 13.491</b>	<b>210.287</b>

### 3.1 Actions émises et nombre potentiel d'actions

Dans le respect des dispositions s'appliquant à ageas SA/NV, dans la limite autorisée par la loi et dans l'intérêt de la Société, le Conseil d'Administration d'Ageas a été autorisé, pour une période de trois ans (2016-2018) par l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 27 avril 2016, à augmenter le capital social d'un montant maximum d'EUR 155 400 000 à des fins générales.

Appliquée à une valeur fractionnelle d'EUR 7,40, cette autorisation permet l'émission d'un maximum de 21 000 000 d'actions représentant environ 10% du capital social total actuel de la Société. Cette autorisation permet également à la Société

de répondre à ses obligations prises dans le cadre de l'émission de certains instruments financiers. Des actions peuvent également être émises en raison de la méthode dite « Méthode alternative de paiement des coupons » (ACSM), incluse dans certains instruments financiers hybrides (pour plus de détails consulter la note 27 Passifs éventuels).

Ageas a émis des options ou instruments présentant des caractéristiques d'option qui pourraient, lors de l'exécution, conduire à une augmentation du nombre d'actions en circulation. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actions émises et du nombre potentiel d'actions émises au 27 avril 2016 après l'Assemblée générale des actionnaires.

En milliers

<b>Nombre d'actions émises au 31 mars 2016</b>	<b>223.778</b>
Nombre d'actions annulées par l'AG du 27 avril 2016	- 7.208
Nombre d'actions autorisées à être émises (assemblée générale du 27 avril 2016)	21.000
Dans le cadre des plans d'actions	1.394
<b>Nombre potentiel total d'actions au 27 avril 2016</b>	<b>238.964</b>

Le nombre d'actions émises inclut les actions en lien avec l'instrument financier convertible FRESH (4,0 millions). L'instrument FRESH est un instrument financier émis en 2002 par Ageasfinlux SA. L'une des caractéristiques de cet instrument est qu'il n'est remboursable que par sa conversion en 4,0 millions d'actions Ageas. Ageasfinlux SA a acquis toutes les actions Ageas nécessaires pour rembourser l'instrument FRESH (dès lors, elles sont incluses dans le nombre d'actions Ageas en circulation). Toutefois, Ageasfinlux SA et Ageas ont convenu que ces actions ne sont assorties ni de droit au dividende ni de droit de vote tant qu'elles garantissent l'instrument FRESH.

Ageasfinlux SA faisant partie du groupe Ageas, les actions en lien avec l'instrument FRESH sont considérées comme des actions propres (voir ci-après) et sont supprimées des capitaux propres (voir note 12 Dettes subordonnées).

#### Actions propres

Les actions propres sont des actions ordinaires émises qui ont été rachetées par Ageas. Les actions sont déduites des capitaux propres et comptabilisées dans les Autres réserves.

Le nombre total d'actions propres (13,5 millions) est constitué d'actions détenues au titre de l'instrument FRESH (4,0 millions), du programme d'actions à cessibilité restreinte (0,3 million) et d'actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions (9,2 millions, voir ci-après). Les détails des titres FRESH sont fournis dans la note 12 Dettes subordonnées.

#### Programme de rachat d'actions 2015

Ageas a annoncé le 5 août 2015 un nouveau programme de rachat d'actions en vigueur du 17 août 2015 au 5 août 2016 pour un montant d'EUR 250 millions.

Entre le 17 août 2015 et le 31 mars 2016, Ageas a procédé au rachat de 4 227 256 actions, représentant 1,89% du total des actions en circulation et un montant total d'EUR 160,0 millions.

L'Assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2016 a approuvé l'annulation de 2 226 350 d'actions propres qui avaient été rachetées au 31 décembre 2015.

#### Programme de rachat d'actions 2014

Ageas a annoncé le 6 août 2014 un nouveau programme de rachat d'actions en vigueur du 11 août 2014 au 31 juillet 2015 pour un montant d'EUR 250 millions.

Ageas a mené à terme le 31 juillet 2015 le programme de rachat d'actions annoncé le 6 août 2014. Entre le 11 août 2014 et le 31 juillet 2015, Ageas a procédé au rachat de 8 176 085 actions, représentant 3,65% du total des actions en circulation et un montant total d'EUR 250 millions.

L'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2015 a approuvé l'annulation de 3 194 473 d'actions propres. Le 27 avril 2016, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé l'annulation des 4 981 612 actions propres restantes.

### 3.2 Actions donnant droit à un dividende et octroyant un droit de vote

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actions donnant droit à un dividende et octroyant un droit de vote au 31 mars 2016.

En milliers

<b>Nombre d'actions émises au 31 mars 2016</b>	<b>223.778</b>
<u>Actions ne donnant ni droit au dividende ni droit de vote :</u>	
Actions détenues par ageas SA/NV	9.475
Actions liées aux FRESH (voir Note 12)	3.968
Actions liées aux CASHES (voir Note 27)	4.623
<b>Actions donnant droit au dividende et au droit de vote</b>	<b>205.712</b>

En 2007, BNP Paribas Fortis SA/NV (anciennement Fortis Banque) a émis un instrument financier appelé CASHES. L'une des caractéristiques de cet instrument est qu'il n'est remboursable que par sa conversion en 12,5 millions d'actions Ageas.

BNP Paribas Fortis SA/NV a acquis toutes les actions Ageas nécessaires pour rembourser les CASHES (dès lors, elles sont incluses dans le nombre d'actions Ageas en circulation). Les actions détenues par BNP Paribas Fortis SA/NV liées aux CASHES ne sont assorties ni de droit au dividende ni de droit de vote (voir note 12 Dettes subordonnées et note 27.2 Passifs éventuels).

En 2012, BNP Paribas a fait une offre en numéraire sur les CASHES, qui a partiellement réussi. Le 6 février 2012, BNP Paribas Fortis SA/NV a converti 7 553 CASHES présentés sur les 12 000 titres en circulation (soit 62,9%) en 7,9 millions d'actions Ageas. Ageas et BNP Paribas ont convenu que BNP pouvait acheter les CASHES à condition qu'ils soient convertis en actions Ageas. Au premier trimestre 2016, 20 CASHES ont été achetés et convertis. Cet accord entre Ageas et BNP Paribas expirera fin 2016. Actuellement, le nombre d'actions liées aux CASHES est de 4,6 millions et elles sont toujours détenues par BNP Paribas Fortis SA/NV.

### 3.3 Rendement des capitaux

Ageas calcule le rendement des capitaux en divisant le résultat net de la période par les capitaux propres moyens en début et en fin de période.

Le rendement des capitaux pour le premier trimestre 2016 et pour 2015 est le suivant :

	Premier trimestre 2016	Premier trimestre 2015
Rendement sur capitaux propres Assurance	11,0 %	11,5 %

### 3.4 Résultat par action

Le tableau suivant détaille le calcul du résultat par action.

	Premier trimestre 2016	Premier trimestre 2015
Résultat net revenant aux actionnaires	- 633,3	241,4
Amortissement du coût des actions à cessibilité restreinte	1,4	0,8
<b>Bénéfice net pour le calcul du bénéfice dilué par action</b>	<b>- 631,9</b>	<b>242,2</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le bénéfice de base par action (en milliers)	211.164	218.471
Ajustements pour :		
- actions à cessibilité restreinte (en milliers) potentiellement attribuables	595	563
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le bénéfice dilué par action (en milliers)</b>	<b>211.759</b>	<b>219.034</b>
Résultat de base par action (en euros par action)	- 3,00	1,10
Résultat dilué par action (en euros par action)	- 3,00	1,10

Au cours des trois premiers mois de 2016, un nombre moyen pondéré d'options portant sur 1.401.536 actions (trois premiers mois de 2015 : 1.738.337) pour un prix d'exercice moyen pondéré d'EUR 226,59 par action (trois premiers mois de 2015: EUR 218,94 par action) a été exclu du calcul du bénéfice par action dilué parce que le prix d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions sur le marché.

En 2016 et en 2015, quelque 4,0 millions d'actions Ageas liées aux FRESH ont été exclues du calcul du résultat par action dilué

parce que le montant d'intérêts par action économisé sur ces titres était supérieur au résultat de base par action.

Les 4,64 millions d'actions Ageas au total, émises dans le cadre des CASHES (31 décembre 2015 : 4,64 millions) sont incluses dans les actions ordinaires bien qu'elles ne donnent pas de droit au dividende ni de droit de vote (voir note 27 – Passifs éventuels).



## Contrôle réglementaire et solvabilité

La Banque nationale de Belgique (BNB) a qualifié ageas SA/NV de holding d'assurance et, en tant que tel, exerce la supervision d'Ageas dans une perspective consolidée. Jusqu'à fin 2015, cette supervision se fondait sur les exigences de Solvency I. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Ageas est supervisé au niveau consolidé sur la base du cadre Solvency II. Les deux cadres sont expliqués plus en détail dans la présente note.

### 4.1. Exigences et capital disponible selon Solvency II (non révisés)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Ageas est supervisé, au niveau consolidé, sur la base du cadre Solvency II et applique un Modèle interne partiel pour les risques non-vie, dès lors modélisés selon des formules spécifiques à Ageas, au lieu de l'approche selon la formule standard.

Le périmètre de consolidation de Solvency II est comparable au périmètre de consolidation selon les IFRS. Les entreprises associées européennes ont été incluses proportionnellement, sans avantage de diversification. Les entreprises associées non-européennes (y compris la Turquie) ont toutes été exclues des fonds propres et de la solvabilité requise.

Les paiements de dividendes attendus ont été déduits des fonds propres. De plus, Ageas adopte une approche conservatrice à l'égard de ses fonds propres éligibles puisque, outre les fonds libres appartenant à des actionnaires tiers, tous les avantages de diversification entre les entités contrôlées sont traités comme des fonds propres indisponibles.

Ageas applique uniquement comme mesures transitoires la clause de « grand-père » sur instruments de fonds propres et le prolongement de délais de reporting.

Les chiffres Solvency II n'ont pas été révisés tant pour 2015 que pour 2016.

Le rapprochement des capitaux propres en IFRS avec les fonds propres selon Solvency II, et les ratios de solvabilité selon l'approche de modèle interne partiel se présentent comme suit.

	31 mars 2016	31 décembre 2015
<b>Capitaux propres IFRS</b>	<b>10.945,7</b>	<b>11.975,0</b>
Capitaux propres revenant aux actionnaires	10.324,2	11.376,1
Participations ne donnant pas le contrôle	621,5	598,9
<b>Passifs subordonnés éligibles</b>	<b>2.358,9</b>	<b>2.380,0</b>
<b>Changements de périmètre en valeur IFRS</b>	<b>- 2.955,7</b>	<b>- 2.575,6</b>
Exclusion des dividendes attendus	- 426,3	- 330,0
Exclusion de participations ne donnant pas le contrôle ou de services accessoires	- 249,6	- 204,7
Décomptabilisation d'entreprises associées	- 2.279,8	- 2.040,9
<b>Écarts de valeur</b>	<b>- 1.895,7</b>	<b>- 1.864,3</b>
Réévaluation d'immeubles de placement	1.487,6	1.551,0
Décomptabilisation de goodwill	- 789,6	- 822,7
Réévaluation d'éléments du bilan liés aux assurances (provisions techniques, créances de réassurance, VOBA et coûts d'acquisitions différés)	- 5.894,3	- 5.167,1
Réévaluation d'actifs non comptabilisés en juste valeur en IFRS (détenus jusqu'à l'échéance, prêts, prêts hypothécaires)	3.351,7	2.521,0
Impact fiscal sur les écarts de valeur	369,5	403,5
Autre	- 420,6	- 350,0
<b>Total des fonds propres Solvency II</b>	<b>8.453,2</b>	<b>9.915,1</b>
Fonds propres non transférables	- 362,1	- 491,4
<b>Total des fonds propres Solvency II éligibles</b>	<b>8.091,1</b>	<b>9.423,7</b>
Capital consolidé requis selon le modèle interne partiel (SCR)	4.644,1	4.565,7
<b>Ratio de fonds propres</b>	<b>174,2%</b>	<b>206,4%</b>

	31 mars 2016	31 décembre 2015
<b>Total des fonds propres Solvency II éligibles, dont:</b>	<b>8.091,1</b>	<b>9.423,7</b>
Tier 1	5.640,5	6.939,0
Tier 1 <i>restricted</i>	1.803,2	1.823,7
Tier 2	512,0	494,9
Tier 3	135,4	166,1

La composition des exigences de solvabilité du capital se présente comme suit :

	31 mars 2016	31 décembre 2015
Risque de marché	4.764,1	4.792,6
Risque de défaut de contrepartie	330,6	327,4
Risque de souscription vie	1.003,3	791,1
Risque de souscription soins de santé	482,8	357,7
Risque de souscription non-vie	794,8	805,6
Diversification entre ces risques	- 1.749,9	- 1.564,4
Risques non diversifiables	691,9	671,0
Absorption de pertes par des provisions techniques	- 503,2	- 487,1
Absorption de pertes par des impôts reportés	- 1.170,3	- 1.128,2
<b>Capital consolidé requis selon le modèle interne partiel (SCR)</b>	<b>4.644,1</b>	<b>4.565,7</b>
Impact du modèle interne non-vie sur le risque de souscription non-vie	346,8	363,2
Impact du modèle interne non-vie sur la diversification entre les risques	- 205,2	- 194,6
Impact du modèle interne non-vie sur l'absorption des pertes par des impôts reportés	22,3	19,4
<b>Capital de solvabilité requis, selon la formule standard Solvency II</b>	<b>4.808,0</b>	<b>4.753,7</b>

## 4.2 Gestion du capital d'Ageas selon Solvency II

Ageas considère qu'une base de capital solide est une nécessité pour les activités d'assurances individuelles, à la fois comme avantage concurrentiel et pour financer la croissance future.

Pour la gestion de son capital, Ageas utilise une approche interne, fondée sur le modèle interne partiel avec un risque de spread ajusté. Selon cet ajustement, le risque de spread est calculé sur la partie fondamentale du risque de spread pour

toutes les obligations. Cela augmente le SCR pour les obligations souveraines de l'UE et diminue le risque de spread pour toutes les autres obligations. Ce SCR est appelé SCR<sub>ageas</sub>.

Ageas vise un ratio de capital Solvency II agrégé minimum de 175% des exigences en capital de solvabilité pour l'ensemble des activités d'assurance.

Le SCR<sub>ageas</sub> peut être rapproché du SCR-modèle interne partiel comme suit :

	31 mars 2016	31 décembre 2015
<b>Fonds propres Solvency II éligibles au niveau groupe sur la base du Modèle interne partiel</b>	<b>8.091,1</b>	<b>9.423,7</b>
Exclusion du Compte général	75,3	- 1.358,0
Recalcul du non transférable	- 50,5	- 57,7
<b>Fonds propres Solvency II<sub>ageas</sub> éligibles - Assurance</b>	<b>8.115,9</b>	<b>8.008,0</b>

	31 mars 2016	31 décembre 2015
<b>SCR-modèle interne partiel - Groupe</b>	<b>4.644,1</b>	<b>4.565,7</b>
Exclusion de l'impact du Compte général	- 24,2	- 32,0
<b>SCR-modèle interne partiel - Assurance</b>	<b>4.619,9</b>	<b>4.533,7</b>
Risque de spread additionnel	- 58,8	- 31,0
Moins la diversification	- 120,4	- 123,7
Moins la mitigation des pertes fiscales reportées	25,8	13,0
<b>SCR<sub>ageas</sub></b>	<b>4.466,5</b>	<b>4.392,0</b>

La diminution du SCR a un effet négatif d'EUR 50 millions (2015 : EUR 57 millions positifs) sur les fonds propres non transférables dans la mesure où le tampon affecté aux actionnaires minoritaires est inférieur en raison du SCR plus élevé dans les entités spécifiques.

Situation des fonds propres d'Ageas par secteur, sur la base du SCR<sub>ageas</sub>

	31 mars 2016			31 décembre 2015		
	Fonds propres	SCR	Ratio de solvabilité	Fonds propres	SCR	Ratio de solvabilité
Belgique	6.810,8	2.896,6	235,1%	6.911,8	2.852,0	242,3%
Royaume-Uni	1.057,0	767,9	137,6%	1.099,1	843,0	130,4%
Europe continentale	1.029,4	721,3	142,7%	943,0	722,0	130,6%
Asie	464,7	303,0	153,3%	574,8	321,0	179,1%
Réassurance	99,8	39,9	250,0%			
Fonds propres non transférables/diversification	- 1.345,8	- 262,2		- 1.520,7	- 346,0	
<b>Total de l'assurance</b>	<b>8.115,9</b>	<b>4.466,5</b>	<b>181,7%</b>	<b>8.008,0</b>	<b>4.392,0</b>	<b>182,3%</b>
Impact de l'inclusion du Compte général	- 10,3	28,3		1.359,0	34,0	
<b>Ageas</b>	<b>8.105,6</b>	<b>4.494,8</b>	<b>180,3%</b>	<b>9.367,0</b>	<b>4.426,0</b>	<b>211,6%</b>



## Parties liées

---

Les parties liées à Ageas sont les entreprises associées, les fonds de pension, les membres du Conseil d'Administration d'Ageas (exécutifs et non exécutifs), les membres de l'Executive Committee, les membres de la famille proche des personnes susmentionnées, les entités contrôlées ou influencées notamment par toute personne susmentionnée, ainsi que toute autre entité liée. Dans le cadre de ses activités opérationnelles, Ageas est fréquemment amené à effectuer des transactions avec des parties liées. Ces transactions portent essentiellement sur des prêts, des dépôts et des contrats de réassurance. En principes, toutes les transactions avec des parties liées se font aux conditions du marché telles qu'elles s'appliquent aux parties non liées.

Dans le cadre des activités normales de crédit, les sociétés d'Ageas peuvent octroyer des prêts ou des garanties bancaires à des membres du Conseil d'Administration ou des membres de l'Executive Committee ou des membres de leur famille proche.

Au 31 mars 2016, aucun prêt, crédit ou garantie bancaire n'était octroyé aux membres du Conseil d'Administration ou de l'Executive Committee ou à des membres de leur famille proche.

À l'exception des intérêts courus sur les prêts à DTH Partners LLC, par rapport à fin 2015, il n'y a eu aucun autre changement concernant les transactions avec des parties liées.



## Information sur les secteurs opérationnels

### 6.1 Information générale

Ageas s'est doté d'une structure organisationnelle avec un Executive Committee et un Management Committee, comprenant les membres de l'Executive Committee, les Chief Executive Officers des quatre secteurs opérationnels géographiques et le Group Risk Officer.

#### Secteurs opérationnels

Ageas comporte actuellement six secteurs opérationnels (voir les détails ci-après) :

- Belgique ;
- Royaume-Uni ;
- Europe continentale ;
- Asie ;
- Réassurance ;
- Compte général.

Ageas a considéré que la manière la plus appropriée de faire le reporting sectoriel en IFRS est de procéder selon les régions où Ageas mène ses activités, c'est-à-dire la Belgique, le Royaume-Uni, l'Europe continentale, l'Asie et la Réassurance. En outre, Ageas fait le reporting des activités ne relevant pas spécifiquement de l'assurance, comme le financement du groupe et d'autres activités de holding, par le biais du Compte général, qui est traité comme un secteur opérationnel à part.

Le reporting sectoriel d'Ageas, basé sur les IFRS, reflète l'ensemble de la contribution économique des activités opérationnelles d'Ageas. L'objectif est d'affecter directement aux activités opérationnelles toutes les positions financières et tous les éléments de résultat dont les activités opérationnelles ont l'entière responsabilité managériale.

Les transactions entre les secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions commerciales normales de marché.

#### Règles de répartition

Selon le modèle opérationnel d'Ageas, les entités d'assurance incluent le reporting des fonctions de support directement dans le secteur concerné.

Lors de l'allocation de rubriques de l'état de la situation financière aux secteurs, l'approche appliquée est une approche ascendante (« bottom-up ») basée sur les produits vendus aux clients externes.

Pour les éléments de l'état de la situation financière qui ne se rapportent pas à des produits vendus à des clients, Ageas applique une méthodologie sur mesure adaptée au modèle d'entreprise spécifique du secteur qui fait l'objet du reporting.

### 6.2 Belgique

Les activités d'assurance en Belgique, menées sous la dénomination d'AG Insurance, s'appuient sur une longue histoire. Son portefeuille compte quelque 3,5 millions de clients et son encaissement atteint EUR 5,2 milliards en 2015, dont 67% proviennent de l'assurance vie et le reste de l'assurance non-vie. AG Insurance détient aussi à 100% AG Real Estate, qui gère ses activités immobilières et qui est devenu le premier groupe immobilier de Belgique.

AG Insurance s'adresse aux particuliers et aux PME, et propose à cette clientèle une gamme complète de produits d'assurance vie et non-vie par le biais de différents canaux : courtiers indépendants et canaux bancaires de BNP Paribas Fortis SA/NV et de ses filiales. AG Employee Benefits est la division spécialement chargée de la production de produits d'assurance pension et soins de santé, aux grandes entreprises essentiellement. Depuis mai 2009, BNP Paribas Fortis SA/NV détient 25% d'AG Insurance.

### 6.3 Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, à l'échelle nationale, Ageas se profile comme un prestataire de premier plan en solutions d'assurance non-vie. Ageas y a développé une forte présence en assurance pour particuliers et renforce constamment son offre aux entreprises. Au Royaume-Uni, Ageas est le partenaire d'affinité de plusieurs très grandes enseignes telles que Tesco Bank, John Lewis Partnership, Age UK ou Toyota (GB) Limited. Ageas y recourt à une stratégie de distribution multicanal par le biais de courtiers, de partenaires d'affinités et de ses propres agents. Ageas y détient des filiales à 100% et notamment Ageas 50 (comprenant les anciennes sociétés RIAS et Castle Cover), qui compte plus d'un million de clients dans le segment de marché en croissance des plus de 50 ans, et Ageas Insurance Solutions qui fournit des solutions produits blancs à des partenaires affinitaires et à des services d'externalisation, et qui assure la promotion directe, par internet, de ses marques propres.

Jusqu'en 2015, Ageas ventilait les résultats au Royaume-Uni en trois sous-segments : vie, non-vie et autres assurances, ce dernier comprenait les résultats des opérations de détail et les frais de fonctionnement du siège au Royaume-Uni. A compter du premier trimestre 2016, l'ancien segment Autres assurances est intégré dans le segment Non-vie à la suite de la complète intégration des activités de distribution au sein de l'organisation des ventes du segment Non-vie.

#### 6.4 Europe continentale

Le secteur Europe continentale englobe les activités d'assurance européennes hors Belgique et Royaume-Uni. Ce secteur compte cinq pays – le Portugal, la France, l'Italie, le Luxembourg et la Turquie depuis 2011, et la gamme de produits distribués inclut des assurances vie (Portugal, France et Luxembourg) et non-vie (Portugal, Italie, Turquie). L'accès aux marchés est facilité par une série de partenariats avec des acteurs clés, jouissant d'une position intéressante sur leurs marchés respectifs.

En 2015, quelque 80% du total des encaissements provenaient des activités vie et 20% des activités non-vie.

#### 6.5 Asie

En Asie, Ageas opère dans plusieurs pays au départ de son bureau régional basé à Hong Kong où est également établie sa filiale détenue à 100%. Les autres activités sont organisées sous forme de coentreprises avec des institutions financières et des

partenaires locaux de premier plan en Chine (détenues à 20-24,90% par Ageas), en Malaisie (détenues à 30,95% par Ageas), en Thaïlande (détenues à 15-31% par Ageas), en Inde (détenues à 26% par Ageas) et aux Philippines (25% détenues par Ageas). En termes de reporting, Ageas consolide les activités de la filiale de Hong Kong, mais comptabilise les autres participations selon la méthode de la mise en équivalence.

#### 6.6 Réassurance

Intreas est le réassureur Non-vie interne d'Ageas. Cette société a été créée en 2015 afin d'optimiser les programmes de réassurance en Non-vie du Groupe Ageas. En 2015, les chiffres relatifs à Intreas ont été communiqués via le Compte général. À partir de 2016, les activités d'Intreas sont présentées sous la forme d'un segment distinct de l'Assurance, et plus particulièrement dans les activités Non-vie.

Intreas a commencé ses activités au deuxième semestre 2015 et se constitue actuellement un portefeuille d'activités plus important à partir de 2016.

#### 6.7 Compte général

Le Compte général englobe les activités ne relevant pas de l'assurance, comme les activités de financement du groupe et d'autres activités de holding. Il inclut en outre la participation dans Royal Park Investments et les passifs liés aux CASHES/RPN(I) et l'option de vente émise sur AG Insurance.

## 6.8 État de la situation financière par secteur opérationnel

31 mars 2016	Belgique	Royaume- Uni	Europe Continen- tale	Asie	Réassurance	Éliminations d'assur- ance	Total Assurance	Compte général	Élimina- tions du Groupe	Total
<b>Actifs</b>										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.306,5	173,3	543,2	339,3	15,4		2.377,7	343,2		2.720,9
Placements financiers	54.025,3	2.374,9	8.605,3	2.360,3	97,0		67.462,8	334,5	- 9,6	67.787,7
Immeubles de placement	2.825,1	43,4	18,7				2.887,2			2.887,2
Prêts	6.830,8	82,0	25,5	239,2			7.177,5	1.540,9	- 1.135,3	7.583,1
Investissements liés à des contrats en unités de compte	6.899,1		7.049,8	880,0			14.828,9		- 21,9	14.807,0
Investissements dans des entreprises associées	456,5	97,8	260,6	2.153,3			2.968,2	58,2	5,7	3.032,1
Réassurance et autres créances	849,0	854,0	266,9	119,3	6,5	- 11,5	2.084,2	27,6	- 4,5	2.107,3
Actifs d'impôts exigibles		2,4	19,9				22,3			22,3
Actifs d'impôts différés	38,6	28,1	46,8				113,5			113,5
Intérêts courus et autres actifs	1.126,7	298,0	189,0	590,5	3,4		2.207,6	154,2	- 141,2	2.220,6
Immobilisations corporelles	1.088,5	53,6	7,0	5,2			1.154,3	0,8		1.155,1
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	392,6	272,7	410,2	411,4			1.486,9			1.486,9
<b>Total des actifs</b>	<b>75.838,7</b>	<b>4.280,2</b>	<b>17.442,9</b>	<b>7.098,5</b>	<b>122,3</b>	<b>- 11,5</b>	<b>104.771,1</b>	<b>2.459,4</b>	<b>- 1.306,8</b>	<b>105.923,7</b>
<b>Passifs</b>										
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	24.695,4		3.291,8	2.299,9			30.287,1		- 4,8	30.282,3
Passifs résultant des contrats de placement vie	26.655,0		4.173,3	0,7			30.829,0			30.829,0
Passifs résultant des contrats en unités de compte	6.899,1		7.047,4	880,0			14.826,5			14.826,5
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie	3.933,7	2.670,2	769,9		7,1	- 1,6	7.379,3			7.379,3
Dettes subordonnées	1.419,0	170,0	178,0				1.767,0	1.345,1	- 753,2	2.358,9
Autres emprunts	2.113,6	120,4	30,8	594,6			2.859,4	184,5	- 404,0	2.639,9
Passifs d'impôts exigibles	61,8	3,2	24,4	2,6			92,0			92,0
Passifs d'impôts différés	1.456,3	0,4	43,6				1.500,3	4,0		1.504,3
RPN(I)								327,5		327,5
Intérêts courus et autres passifs	1.723,0	211,4	329,8	158,1	14,2	- 10,2	2.426,3	172,0	- 134,2	2.464,1
Provisions	22,3	4,7	7,7				34,7	1.027,3		1.062,0
Passifs liés aux options de vente sur PNC	105,2						105,2	1.107,0		1.212,2
<b>Total des passifs</b>	<b>69.084,4</b>	<b>3.180,3</b>	<b>15.896,7</b>	<b>3.935,9</b>	<b>21,3</b>	<b>- 11,8</b>	<b>92.106,8</b>	<b>4.167,4</b>	<b>- 1.296,2</b>	<b>94.978,0</b>
Capitaux propres revenant aux actionnaires	4.878,0	1.099,9	1.191,1	3.162,6	101,0	0,8	10.433,4	- 98,1	- 11,1	10.324,2
Participations ne donnant pas le contrôle	1.876,3		355,1				2.230,9	- 1.609,9	0,5	621,5
<b>Capitaux propres</b>	<b>6.754,3</b>	<b>1.099,9</b>	<b>1.546,2</b>	<b>3.162,6</b>	<b>101,0</b>	<b>0,3</b>	<b>12.664,3</b>	<b>1.708,0</b>	<b>- 10,6</b>	<b>10.945,7</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>75.838,7</b>	<b>4.280,2</b>	<b>17.442,9</b>	<b>7.098,5</b>	<b>122,3</b>	<b>- 11,5</b>	<b>104.771,1</b>	<b>2.459,4</b>	<b>- 1.306,8</b>	<b>105.923,7</b>
<b>Nombre d'employés</b>	<b>6.137</b>	<b>4.177</b>	<b>988</b>	<b>472</b>			<b>11.774</b>	<b>126</b>		<b>11.900</b>

31 décembre 2015	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
<b>Actifs</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	934,6	209,6	219,4	194,5	836,2		2.394,3
Placements financiers	52.600,3	2.582,9	8.567,4	2.436,4	370,9	- 10,7	66.547,2
Immeubles de placement	2.781,2	46,9	19,0				2.847,1
Prêts	6.561,6	78,0	30,3	248,6	1.534,9	- 1.167,1	7.286,3
Investissements liés à des contrats en unités de compte	6.991,2		7.225,5	931,4		- 22,1	15.126,0
Investissements dans des entreprises associées	434,1	96,8	262,8	1.991,6	48,9	7,2	2.841,4
Réassurance et autres créances	766,3	869,9	250,1	124,4	8,6	- 5,4	2.013,9
Actifs d'impôts exigibles	2,7	9,4	27,0				39,1
Actifs d'impôts différés	40,4	37,4	53,4				131,2
Intérêts courus et autres actifs	1.418,6	314,6	226,5	571,8	165,8	- 129,3	2.568,0
Immobilisations corporelles	1.079,6	58,7	7,1	5,9	0,8		1.152,1
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	394,9	294,3	415,0	435,0			1.539,2
<b>Total des actifs</b>	<b>74.005,5</b>	<b>4.598,5</b>	<b>17.303,5</b>	<b>6.939,6</b>	<b>2.966,1</b>	<b>- 1.327,4</b>	<b>104.485,8</b>
<b>Passifs</b>							
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	23.673,8		3.161,4	2.243,3		- 4,8	29.073,7
Passifs résultant des contrats de placement vie	25.671,1		4.231,1	0,7			29.902,9
Passifs résultant des contrats en unités de compte	6.991,2		7.219,2	931,4			15.141,8
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie	3.779,1	2.908,9	771,8		3,7		7.463,5
Dettes subordonnées	1.440,6	183,4	178,0		1.345,1	- 766,7	2.380,4
Autres emprunts	2.255,3	141,9	26,8	584,1	201,9	- 422,5	2.787,5
Passifs d'impôts exigibles	61,0	2,6	17,3	1,9			82,8
Passifs d'impôts différés	1.517,2	0,4	44,4		3,0		1.565,0
RPN(l)					402,0		402,0
Intérêts courus et autres passifs	1.683,4	226,9	320,8	168,8	96,3	- 123,1	2.373,1
Provisions	23,5	5,8	7,7		138,0		175,0
Passifs liés aux options de vente sur PNC	99,1				1.064,0		1.163,1
<b>Total des passifs</b>	<b>67.195,3</b>	<b>3.469,9</b>	<b>15.978,5</b>	<b>3.930,2</b>	<b>3.254,0</b>	<b>- 1.317,1</b>	<b>92.510,8</b>
Capitaux propres revenant aux actionnaires	4.932,0	1.128,6	976,5	3.009,4	1.339,9	- 10,3	11.376,1
Participations ne donnant pas le contrôle	1.878,2		348,5		- 1.627,8		598,9
<b>Capitaux propres</b>	<b>6.810,2</b>	<b>1.128,6</b>	<b>1.325,0</b>	<b>3.009,4</b>	<b>- 287,9</b>	<b>- 10,3</b>	<b>11.975,0</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>74.005,5</b>	<b>4.598,5</b>	<b>17.303,5</b>	<b>6.939,6</b>	<b>2.966,1</b>	<b>- 1.327,4</b>	<b>104.485,8</b>
<b>Nombre d'employés</b>	<b>6.163</b>	<b>4.289</b>	<b>879</b>	<b>462</b>	<b>126</b>		<b>11.919</b>

## 6.9 Compte de résultat par secteur opérationnel

Premier trimestre 2016	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Réassuranc	Éliminations d'assurance	Total Assurance	Compte général	Éliminations du Groupe	Total
<b>Produits</b>										
- Primes brutes émises	1.711,0	454,0	364,1	92,3	10,5	- 10,5	2.621,4		- 0,1	2.621,3
- Variation des primes non acquises	- 121,3	- 11,9	- 9,6			0,3	- 142,5			- 142,5
- Primes acquises cédées	- 15,6	- 28,9	- 24,0	- 8,7	- 6,1	10,2	- 73,1			- 73,1
Primes d'assurance nettes acquises	1.574,1	413,2	330,5	83,6	4,4		2.405,8		- 0,1	2.405,7
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	613,7	18,3	58,2	35,1	0,2		725,5	12,3	- 13,4	724,4
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I)								73,1		73,1
Résultat provenant des ventes et réévaluations	126,2	9,7	9,1	3,5	- 0,3		148,2	- 4,4		143,8
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	- 104,5		33,1	- 19,2			- 90,6			- 90,6
Part dans le résultat des entreprises associées	- 1,9	2,1	- 0,8	54,3			53,7	12,3		66,0
Commissions reçues	34,7	32,4	27,2	18,7	0,3	- 0,5	112,8			112,8
Autres produits	39,4	13,2	3,3	3,6		- 1,1	58,4	2,1	- 3,8	56,7
<b>Total des produits</b>	<b>2.281,7</b>	<b>488,9</b>	<b>460,6</b>	<b>179,6</b>	<b>4,6</b>	<b>- 1,6</b>	<b>3.413,8</b>	<b>95,4</b>	<b>- 17,3</b>	<b>3.491,9</b>
<b>Charges</b>										
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 1.695,3	- 284,1	- 297,6	- 69,6	- 2,1	1,3	- 2.347,4		0,1	- 2.347,3
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	1,6	8,8	7,9	3,0		- 1,3	20,0			20,0
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 1.693,7	- 275,3	- 289,7	- 66,6	- 2,1		- 2.327,4		0,1	- 2.327,3
Charges liées à des contrats en unités de compte	99,8		- 37,8	16,9			78,9			78,9
Charges financières	- 28,9	- 2,3	- 2,7	- 12,1			- 46,0	- 9,3	13,5	- 41,8
Variations des dépréciations	- 5,8		- 8,2	- 5,0			- 19,0	- 3,4		- 22,4
Variations des provisions	0,1	- 0,5					- 0,4	- 889,2		- 889,6
Commissions payées	- 181,2	- 85,9	- 40,2	- 23,1	- 1,4	0,4	- 331,4			- 331,4
Frais de personnel	- 125,5	- 49,9	- 17,2	- 11,7			- 204,3	- 5,9	0,5	- 209,7
Autres charges	- 169,3	- 44,4	- 28,6	- 16,0	- 0,3	1,2	- 257,4	- 21,0	3,2	- 275,2
<b>Total des charges</b>	<b>-</b>	<b>- 458,3</b>	<b>- 424,4</b>	<b>- 117,6</b>	<b>- 3,8</b>	<b>1,6</b>	<b>- 3.107,0</b>	<b>- 928,8</b>	<b>17,3</b>	<b>-</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>177,2</b>	<b>30,6</b>	<b>36,2</b>	<b>62,0</b>	<b>0,8</b>		<b>306,8</b>	<b>- 833,4</b>		<b>- 526,6</b>
Charges d'impôts sur le résultat	- 40,8	- 5,9	- 13,1	- 1,4			- 61,2	- 0,5		- 61,7
<b>Résultat net de la période</b>	<b>136,4</b>	<b>24,7</b>	<b>23,1</b>	<b>60,6</b>	<b>0,8</b>		<b>245,6</b>	<b>- 833,9</b>		<b>- 588,3</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	36,7		8,3				45,0			45,0
<b>Bénéfice net revenant aux actionnaires</b>	<b>99,7</b>	<b>24,7</b>	<b>14,8</b>	<b>60,6</b>	<b>0,8</b>		<b>200,6</b>	<b>- 833,9</b>		<b>- 633,3</b>
Total des produits de clients externes	2.282,9	491,3	463,6	177,5			3.415,3	76,6		3.491,9
Total des produits internes	- 1,2	- 2,4	- 3,0	2,1	4,6	- 1,6	- 1,5	18,8	- 17,3	
<b>Total des produits</b>	<b>2.281,7</b>	<b>488,9</b>	<b>460,6</b>	<b>179,6</b>	<b>4,6</b>	<b>- 1,6</b>	<b>3.413,8</b>	<b>95,4</b>	<b>- 17,3</b>	<b>3.491,9</b>
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 155,5		- 4,7	- 24,7			- 184,9			- 184,9

L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Premier trimestre 2016	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Réassuranc	Éliminations d'assurance	Total Assurance	Compte général	Éliminations du Groupe	Total
Primes brutes acquises	1.711,0	454,0	364,1	92,3	10,5	- 10,5	2.621,4		- 0,1	2.621,3
Primes en comptabilité de dépôt	133,0		239,7	27,9			400,6			400,6
<b>Encaissement brut</b>	<b>1.844,0</b>	<b>454,0</b>	<b>603,8</b>	<b>120,2</b>	<b>10,5</b>	<b>- 10,5</b>	<b>3.022,0</b>		<b>- 0,1</b>	<b>3.021,9</b>

Premier trimestre 2015	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
<b>Produits</b>							
- Primes brutes émises	1.408,7	435,4	556,5	85,6		- 0,1	2.486,1
- Variation des primes non acquises	- 117,2	16,8	- 7,5				- 107,9
- Primes acquises cédées	- 18,7	- 30,3	- 24,5	- 7,5			- 81,0
Primes d'assurance nettes acquises	1.272,8	421,9	524,5	78,1		- 0,1	2.297,2
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	625,9	17,3	58,7	31,9	15,9	- 16,4	733,3
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I)					35,6		35,6
Résultat provenant des ventes et réévaluations	37,4	2,3	9,1	0,4	6,3		55,5
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	527,2		380,9	29,9			938,0
Part dans le résultat des entreprises associées	0,5	2,0	6,8	47,5	15,9		72,7
Commissions reçues	41,9	31,0	29,7	22,2			124,8
Autres produits	21,9	24,1	0,5	0,3	1,6	- 4,7	43,7
<b>Total des produits</b>	<b>2.527,6</b>	<b>498,6</b>	<b>1.010,2</b>	<b>210,3</b>	<b>75,3</b>	<b>- 21,2</b>	<b>4.300,8</b>
<b>Charges</b>							
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 1.362,3	- 288,8	- 490,4	- 70,1			- 2.211,6
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	5,6	13,3	6,1	3,4			28,4
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 1.356,7	- 275,5	- 484,3	- 66,7			- 2.183,2
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 531,4		- 395,6	- 31,6			- 958,6
Charges financières	- 28,1	- 2,6	- 2,6	- 10,8	- 13,3	16,4	- 41,0
Variations des dépréciations	- 1,0		- 2,7	- 0,1			- 3,8
Variations des provisions	0,1	- 0,4	0,2		0,5		0,4
Commissions payées	- 177,5	- 90,2	- 37,5	- 25,6			- 330,8
Frais de personnel	- 124,1	- 56,0	- 17,2	- 11,3	- 5,1	0,5	- 213,2
Autres charges	- 143,4	- 54,5	- 29,1	- 5,2	- 12,5	4,3	- 240,4
<b>Total des charges</b>	<b>- 2.362,1</b>	<b>- 479,2</b>	<b>- 968,8</b>	<b>- 151,3</b>	<b>- 30,4</b>	<b>21,2</b>	<b>- 3.970,6</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>165,5</b>	<b>19,4</b>	<b>41,4</b>	<b>59,0</b>	<b>44,9</b>		<b>330,2</b>
Charges d'impôts sur le résultat	- 34,6	- 3,3	- 3,8	- 1,0	- 1,2		- 43,9
<b>Résultat net de la période</b>	<b>130,9</b>	<b>16,1</b>	<b>37,6</b>	<b>58,0</b>	<b>43,7</b>		<b>286,3</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	35,9		9,0				44,9
<b>Bénéfice net revenant aux actionnaires</b>	<b>95,0</b>	<b>16,1</b>	<b>28,6</b>	<b>58,0</b>	<b>43,7</b>		<b>241,4</b>
Total des produits de clients externes	2.524,2	488,1	1.010,2	208,3	70,0		4.300,8
Total des produits internes	3,4	10,5		2,0	5,3	- 21,2	
<b>Total des produits</b>	<b>2.527,6</b>	<b>498,6</b>	<b>1.010,2</b>	<b>210,3</b>	<b>75,3</b>	<b>- 21,2</b>	<b>4.300,8</b>
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements)	- 4,2		- 16,2	- 0,5			- 20,9

L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Premier trimestre 2015	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	1.408,7	435,4	556,5	85,6		- 0,1	2.486,1
Primes en comptabilité de dépôt	136,5		229,6	40,4			406,5
<b>Encaissement brut</b>	<b>1.545,2</b>	<b>435,4</b>	<b>786,1</b>	<b>126,0</b>		<b>- 0,1</b>	<b>2.892,6</b>

## 6.10 État de la situation financière ventilé en Vie, Non-vie et Autres assurances

31 mars 2016	Vie	Non-vie	Éliminations d'assurance	Total Assurance	Compte général	Éliminations du Groupe	Total
<b>Actifs</b>							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.827,2	550,5		2.377,7	343,2		2.720,9
Placements financiers	60.103,0	7.359,8		67.462,8	334,5	- 9,6	67.787,7
Immeubles de placement	2.619,7	267,5		2.887,2			2.887,2
Prêts	6.273,2	904,3		7.177,5	1.540,9	- 1.135,3	7.583,1
Investissements liés à des contrats en unités de compte	14.828,9			14.828,9		- 21,9	14.807,0
Investissements dans des entreprises associées	2.557,9	410,3		2.968,2	58,2	5,7	3.032,1
Réassurance et autres créances	601,7	1.494,0	- 11,5	2.084,2	27,6	- 4,5	2.107,3
Actifs d'impôts exigibles	19,9	2,4		22,3			22,3
Actifs d'impôts différés	55,8	57,7		113,5			113,5
Intérêts courus et autres actifs	1.742,6	465,0		2.207,6	154,2	- 141,2	2.220,6
Immobilisations corporelles	974,2	180,1		1.154,3	0,8		1.155,1
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1.051,6	435,3		1.486,9			1.486,9
<b>Total des actifs</b>	<b>92.655,7</b>	<b>12.126,9</b>	<b>- 11,5</b>	<b>104.771,1</b>	<b>2.459,4</b>	<b>- 1.306,8</b>	<b>105.923,7</b>
<b>Passifs</b>							
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	30.287,1			30.287,1		- 4,8	30.282,3
Passifs résultant des contrats de placement vie	30.829,0			30.829,0			30.829,0
Passifs résultant des contrats en unités de compte	14.826,5			14.826,5			14.826,5
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie		7.380,9	- 1,6	7.379,3			7.379,3
Dettes subordonnées	1.335,5	431,5		1.767,0	1.345,1	- 753,2	2.358,9
Autres emprunts	2.519,3	340,1		2.859,4	184,5	- 404,0	2.639,9
Passifs d'impôts exigibles	55,9	36,1		92,0			92,0
Passifs d'impôts différés	1.217,6	282,7		1.500,3	4,0		1.504,3
RPN(l)					327,5		327,5
Intérêts courus et autres passifs	1.639,9	796,6	- 10,2	2.426,3	172,0	- 134,2	2.464,1
Provisions	21,1	13,6		34,7	1.027,3		1.062,0
Passifs liés aux options de vente sur PNC	86,0	19,2		105,2	1.107,0		1.212,2
<b>Total des passifs</b>	<b>82.817,9</b>	<b>9.300,7</b>	<b>- 11,8</b>	<b>92.106,8</b>	<b>4.167,4</b>	<b>- 1.296,2</b>	<b>94.978,0</b>
Capitaux propres revenant aux actionnaires	7.935,8	2.496,8	0,8	10.433,4	- 98,1	- 11,1	10.324,2
Participations ne donnant pas le contrôle	1.902,0	329,4	- 0,5	2.230,9	- 1.609,9	0,5	621,5
<b>Capitaux propres</b>	<b>9.837,8</b>	<b>2.826,2</b>	<b>0,3</b>	<b>12.664,3</b>	<b>- 1.708,0</b>	<b>- 10,6</b>	<b>10.945,7</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>92.655,7</b>	<b>12.126,9</b>	<b>- 11,5</b>	<b>104.771,1</b>	<b>2.459,4</b>	<b>- 1.306,8</b>	<b>105.923,7</b>
<b>Nombre d'employés</b>	<b>4.269</b>	<b>7.505</b>		<b>11.774</b>	<b>126</b>		<b>11.900</b>

31 décembre 2015	Vie	Non-vie	Autres Assurances	Compte général	Éliminations	Total
<b>Actifs</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.173,5	331,2	53,4	836,2		2.394,3
Placements financiers	58.887,4	7.299,4	0,2	370,9	- 10,7	66.547,2
Immeubles de placement	2.562,8	284,3				2.847,1
Prêts	6.136,3	734,2	48,0	1.534,9	- 1.167,1	7.286,3
Investissements liés à des contrats en unités de compte	15.148,1				- 22,1	15.126,0
Investissements dans des entreprises associées	2.400,5	384,8		48,9	7,2	2.841,4
Réassurance et autres créances	576,7	1.245,9	209,5	9,1	- 27,3	2.013,9
Actifs d'impôts exigibles	28,9	7,7	2,5			39,1
Actifs d'impôts différés	61,9	63,1	6,2			131,2
Intérêts courus et autres actifs	2.101,4	424,3	25,2	165,8	- 148,7	2.568,0
Immobilisations corporelles	964,0	175,3	12,0	0,8		1.152,1
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1.080,5	164,4	294,3			1.539,2
<b>Total des actifs</b>	<b>91.122,0</b>	<b>11.114,6</b>	<b>651,3</b>	<b>2.966,6</b>	<b>- 1.368,7</b>	<b>104.485,8</b>
<b>Passifs</b>						
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	29.078,5				- 4,8	29.073,7
Passifs résultant des contrats de placement vie	29.902,9					29.902,9
Passifs résultant des contrats en unités de compte	15.141,8					15.141,8
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie		7.459,8		3,7		7.463,5
Dettes subordonnées	1.363,1	391,8	47,1	1.345,1	- 766,7	2.380,4
Autres emprunts	2.651,3	216,4	140,4	201,9	- 422,5	2.787,5
Passifs d'impôts exigibles	48,1	32,2	2,5			82,8
Passifs d'impôts différés	1.315,2	246,8		3,0		1.565,0
RPN(l)				402,0		402,0
Intérêts courus et autres passifs	1.630,0	708,5	102,2	96,8	- 164,4	2.373,1
Provisions	21,7	15,3		138,0		175,0
Passifs liés aux options de vente sur PNC	81,7	17,4		1.064,0		1.163,1
<b>Total des passifs</b>	<b>81.234,3</b>	<b>9.088,2</b>	<b>292,2</b>	<b>3.254,5</b>	<b>- 1.358,4</b>	<b>92.510,8</b>
Capitaux propres revenant aux actionnaires	8.040,1	1.647,3	359,1	1.339,9	- 10,3	11.376,1
Participations ne donnant pas le contrôle	1.847,6	379,1		- 1.627,8		598,9
<b>Capitaux propres</b>	<b>9.887,7</b>	<b>2.026,4</b>	<b>359,1</b>	<b>- 287,9</b>	<b>- 10,3</b>	<b>11.975,0</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>91.122,0</b>	<b>11.114,6</b>	<b>651,3</b>	<b>2.966,6</b>	<b>- 1.368,7</b>	<b>104.485,8</b>
<b>Nombre d'employés</b>	<b>4.184</b>	<b>5.437</b>	<b>2.172</b>	<b>126</b>		<b>11.919</b>

## 6.11 Compte de résultat ventilé en Vie, Non-vie et Autres assurances

Premier trimestre 2016	Vie	Non-vie	Éliminations d'assurance	Total Assurance	Compte général	Éliminations du Groupe	Total
<b>Produits</b>							
- Primes brutes émises	1.441,8	1.179,6		2.621,4		- 0,1	2.621,3
- Variation des primes non acquises		- 142,5		- 142,5			- 142,5
- Primes acquises cédées	- 22,5	- 50,6		- 73,1			- 73,1
Primes d'assurance nettes acquises	1.419,3	986,5		2.405,8		- 0,1	2.405,7
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	652,4	77,0	- 3,9	725,5	12,3	- 13,4	724,4
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I)					73,1		73,1
Résultat provenant des ventes et réévaluations	126,2	22,0		148,2	- 4,4		143,8
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	- 90,6			- 90,6			- 90,6
Part dans le résultat des entreprises associées	43,5	10,2		53,7	12,3		66,0
Commissions reçues	75,8	37,0		112,8			112,8
Autres produits	32,2	26,8	- 0,6	58,4	2,1	- 3,8	56,7
<b>Total des produits</b>	<b>2.258,8</b>	<b>1.159,5</b>	<b>- 4,5</b>	<b>3.413,8</b>	<b>95,4</b>	<b>- 17,3</b>	<b>3.491,9</b>
<b>Charges</b>							
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 1.703,2	- 644,2		- 2.347,4		0,1	- 2.347,3
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	10,4	9,6		20,0			20,0
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 1.692,8	- 634,6		- 2.327,4		0,1	- 2.327,3
Charges liées à des contrats en unités de compte	78,9			78,9			78,9
Charges financières	- 38,0	- 8,0		- 46,0	- 9,3	13,5	- 41,8
Variations des dépréciations	- 15,9	- 3,1		- 19,0	- 3,4		- 22,4
Variations des provisions	- 0,1	- 0,3		- 0,4	- 889,2		- 889,6
Commissions payées	- 116,7	- 214,7		- 331,4			- 331,4
Frais de personnel	- 98,1	- 106,2		- 204,3	- 5,9	0,5	- 209,7
Autres charges	- 163,1	- 98,8	4,5	- 257,4	- 21,0	3,2	- 275,2
<b>Total des charges</b>	<b>- 2.045,8</b>	<b>- 1.065,7</b>	<b>4,5</b>	<b>- 3.107,0</b>	<b>- 928,8</b>	<b>17,3</b>	<b>- 4.018,5</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>213,0</b>	<b>93,8</b>		<b>306,8</b>	<b>- 833,4</b>		<b>- 526,6</b>
Charges d'impôts sur le résultat	- 34,6	- 26,6		- 61,2	- 0,5		- 61,7
<b>Résultat net de la période</b>	<b>178,4</b>	<b>67,2</b>		<b>245,6</b>	<b>- 833,9</b>		<b>- 588,3</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	35,3	9,7		45,0			45,0
<b>Bénéfice net revenant aux actionnaires</b>	<b>143,1</b>	<b>57,5</b>		<b>200,6</b>	<b>- 833,9</b>		<b>- 633,3</b>
Total des produits de clients externes	2.250,3	1.159,5	5,5	3.415,3	76,6		3.491,9
Total des produits internes	8,5		- 10,0	- 1,5	18,8	- 17,3	
<b>Total des produits</b>	<b>2.258,8</b>	<b>1.159,5</b>	<b>- 4,5</b>	<b>3.413,8</b>	<b>95,4</b>	<b>- 17,3</b>	<b>3.491,9</b>
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 182,2	- 2,7		- 184,9			- 184,9

L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Premier trimestre 2016	Vie	Non-vie	Éliminations d'assurance	Total Assurance	Compte général	Éliminations du Groupe	Total
Primes brutes acquises	1.441,8	1.179,6		2.621,4		- 0,1	2.621,3
Primes en comptabilité de dépôt	400,6			400,6			400,6
<b>Encaissement brut</b>	<b>1.842,4</b>	<b>1.179,6</b>		<b>3.022,0</b>		<b>- 0,1</b>	<b>3.021,9</b>

Premier trimestre 2015	Vie	Non-vie	Autres assurances	Compte général	Éliminations	Total
<b>Produits</b>						
- Primes brutes émises	1.334,1	1.152,1			- 0,1	2.486,1
- Variation des primes non acquises		- 107,9				- 107,9
- Primes acquises cédées	- 21,4	- 59,6				- 81,0
Primes d'assurance nettes acquises	1.312,7	984,6			- 0,1	2.297,2
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	660,8	75,8	- 2,8	15,9	- 16,4	733,3
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I)				35,6		35,6
Résultat provenant des ventes et réévaluations	48,9		0,3	6,3		55,5
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de	938,0					938,0
Part dans le résultat des entreprises associées	51,3	5,5		15,9		72,7
Commissions reçues	88,6	6,1	41,1		- 11,0	124,8
Autres produits	14,4	14,4	26,1	1,6	- 12,8	43,7
<b>Total des produits</b>	<b>3.114,7</b>	<b>1.086,4</b>	<b>64,7</b>	<b>75,3</b>	<b>- 40,3</b>	<b>4.300,8</b>
<b>Charges</b>						
- Sinistres et prestations d'assurance, bruts	- 1.581,3	- 630,3				- 2.211,6
- Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs	10,6	17,8				28,4
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 1.570,7	- 612,5				- 2.183,2
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 958,6					- 958,6
Charges financières	- 37,5	- 4,5	- 2,1	- 13,3	16,4	- 41,0
Variations des dépréciations	- 1,2	- 2,6				- 3,8
Variations des provisions	0,2	- 0,3		0,5		0,4
Commissions payées	- 113,5	- 219,5	- 8,8		11,0	- 330,8
Frais de personnel	- 98,0	- 82,5	- 28,1	- 5,1	0,5	- 213,2
Autres charges	- 133,5	- 77,7	- 29,1	- 12,5	12,4	- 240,4
<b>Total des charges</b>	<b>- 2.912,8</b>	<b>- 999,6</b>	<b>- 68,1</b>	<b>- 30,4</b>	<b>40,3</b>	<b>- 3.970,6</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>201,9</b>	<b>86,8</b>	<b>- 3,4</b>	<b>44,9</b>		<b>330,2</b>
Charges d'impôts sur le résultat	- 20,5	- 22,8	0,6	- 1,2		- 43,9
<b>Résultat net de la période</b>	<b>181,4</b>	<b>64,0</b>	<b>- 2,8</b>	<b>43,7</b>		<b>286,3</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	33,9	11,0				44,9
<b>Bénéfice net revenant aux actionnaires</b>	<b>147,5</b>	<b>53,0</b>	<b>- 2,8</b>	<b>43,7</b>		<b>241,4</b>
Total des produits de clients externes	3.106,0	1.084,4	40,4	70,0		4.300,8
Total des produits internes	8,7	2,0	24,3	5,3	- 40,3	4.300,8
<b>Total des produits</b>	<b>3.114,7</b>	<b>1.086,4</b>	<b>64,7</b>	<b>75,3</b>	<b>- 40,3</b>	<b>4.300,8</b>
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 18,7	- 2,2				- 20,9

L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

Premier trimestre 2015	Vie	Non-vie	Autres assurances	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	1.334,1	1.152,1			- 0,1	2.486,1
Primes en comptabilité de dépôt	406,5					406,5
<b>Encaissement brut</b>	<b>1.740,6</b>	<b>1.152,1</b>			<b>- 0,1</b>	<b>2.892,6</b>

## 6.12 Résultat opérationnel en assurance

Pour l'analyse des résultats d'assurance, Ageas utilise le concept de résultat opérationnel.

Le résultat opérationnel englobe essentiellement les primes, commissions et produits financiers alloués après déduction des demandes d'indemnisations, des prestations et des charges d'exploitation. Les pertes et profits en capital réalisés sur des placements adossant des passifs d'assurance, y compris des fonds séparés, font partie du produit financier réparti et sont donc inclus. Les produits financiers, nets des coûts de placement liés, sont alloués aux divers secteurs vie et non-vie sur la base des portefeuilles de placement adossant les passifs d'assurance de ces secteurs.

Le rapprochement entre la marge opérationnelle et le bénéfice avant impôts comprend tous les produits et charges non alloués aux contrats d'assurance ou de placement, qui ne sont donc pas inclus dans la marge opérationnelle.

Dans ses secteurs opérationnels d'assurance, Ageas gère ses activités vie et non-vie séparément. L'activité vie inclut des contrats d'assurance couvrant des risques liés à la vie et au décès des particuliers. L'activité vie comprend également des contrats de placement avec ou sans élément de participation discrétionnaire. L'activité non-vie comprend quatre branches : Maladie & Accidents ; Auto ; Incendie et autres dommages aux biens - couvrant le risque de pertes affectant des biens ou des passifs patrimoniaux ou de passifs dus à des sinistres - et Autres.

Le tableau ci-dessous présente la marge opérationnelle des différents secteurs et segments d'activité et leur rapprochement avec le bénéfice avant impôts.

Premier trimestre 2016	Royaume- Belgique	Europe Uni	Europe continentale	Asie	Réassuranc	Éliminations d'assurance	Total Assurance	Compte général	Éliminations du Groupe	Total Ageas
Encaissement brut vie	1.258,8		463,4	120,2			1.842,4		- 0,1	1.842,3
Encaissement brut non-vie	585,2	454,0	140,4		10,5	- 10,5	1.179,6			1.179,6
Charges opérationnelles	- 134,5	- 57,4	- 35,7	- 14,7	- 0,2		- 242,5			- 242,5
- Produits garantis	118,4		23,8	8,0			150,2			150,2
- Produits en unités de compte	3,4			4,6			8,0			8,0
Résultat opérationnel vie	121,8		23,8	12,6			158,2			158,2
- Maladie et accidents	5,2	- 0,6	7,8		0,1		12,5			12,5
- Automobile	22,1	20,0	3,8				45,9			45,9
- Incendie et autres dommages aux biens	7,2	7,4	2,0		- 0,2		16,4			16,4
- Autres	- 3,3	0,8	2,7		1,1		1,3			1,3
Résultat opérationnel non-vie	31,2	27,6	16,3		1,0		76,1			76,1
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>153,0</b>	<b>27,6</b>	<b>40,1</b>	<b>12,6</b>	<b>1,0</b>		<b>234,3</b>			<b>234,3</b>
Part du résultat des entreprises associées non affectée		2,1	- 0,8	55,1			56,4	12,3		68,7
Autres résultats non techniques (y compris courtage)	24,2	0,9	- 3,1	- 5,7	- 0,2		16,1	- 845,7		- 829,6
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>177,2</b>	<b>30,6</b>	<b>36,2</b>	<b>62,0</b>	<b>0,8</b>		<b>306,8</b>	<b>- 833,4</b>		<b>- 526,6</b>
<b>Indicateurs clés de performance vie</b>										
Marge de souscription nette	-0,01 %		0,16 %	2,11 %			0,11 %			0,11 %
Marge d'investissement	0,91 %		0,51 %	-0,37 %			0,78 %			0,78 %
Marge opérationnelle	0,90 %		0,67 %	1,74 %			0,89 %			0,89 %
- Marge opérationnelle produits garantis	0,98 %		1,17 %	1,61 %			1,03 %			1,03 %
- Marge opérationnelle produits en unités de compte	0,23 %		0,00 %	2,01 %			0,25 %			0,25 %
Charges opérationnelles en % des fonds sous gestion (annualisés) en vie	0,38 %		0,41 %	2,02 %			0,45 %			0,45 %
<b>Indicateurs clés de performance non-vie</b>										
Ratio de charges	38,3%	32,4%	28,4%		30,0%		34,6%			34,6%
Ratio de sinistralité	61,4%	66,6%	59,0%		48,4%		63,2%			63,2%
Ratio combiné	99,7%	99,0%	87,4%		78,4%		97,8%			97,8%
Marge opérationnelle	6,9%	6,7%	13,8%		21,6%		7,7%			7,7%
Passifs techniques	62.183,2	2.670,2	15.282,4	3.180,6	7,1	- 1,6	83.321,9		- 4,8	83.317,1

Premier trimestre 2015	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total Ageas
Encaissement brut vie	957,5		657,1	126,0		- 0,1	1.740,5
Encaissement brut non-vie	587,7	435,4	129,0				1.152,1
Charges opérationnelles	- 133,2	- 47,1	- 35,8	- 13,1			- 229,2
- <i>Produits garantis</i>	<i>97,9</i>		<i>21,1</i>	<i>12,1</i>			<i>131,1</i>
- <i>Produits en unités de compte</i>	<i>7,1</i>		<i>0,4</i>	<i>5,4</i>			<i>12,9</i>
Résultat opérationnel vie	105,0		21,5	17,5			144,0
- <i>Maladie et accidents</i>	<i>12,2</i>	<i>0,5</i>	<i>11,7</i>				<i>24,4</i>
- <i>Automobile</i>	<i>21,7</i>	<i>2,8</i>	<i>- 1,0</i>				<i>23,5</i>
- <i>Incendie et autres dommages aux biens</i>	<i>4,6</i>	<i>8,7</i>	<i>1,5</i>				<i>14,8</i>
- <i>Autres</i>	<i>5,3</i>	<i>7,2</i>	<i>3,3</i>				<i>15,8</i>
Résultat opérationnel non-vie	43,8	19,2	15,5				78,5
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>148,8</b>	<b>19,2</b>	<b>37,0</b>	<b>17,5</b>			<b>222,5</b>
Part du résultat des entreprises associées non affectée		2,0	6,8	47,7	16,0		72,5
Autres résultats non techniques (y compris courtage)	16,7	- 1,8	- 2,4	- 6,2	28,9		35,2
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>165,5</b>	<b>19,4</b>	<b>41,4</b>	<b>59,0</b>	<b>44,9</b>		<b>330,2</b>
<b>Indicateurs clés de performance vie</b>							
Marge de souscription nette	0,03 %		0,17 %	2,56 %			0,16 %
Marge d'investissement	0,75 %		0,43 %	-0,01 %			0,65 %
Marge opérationnelle	0,78 %		0,60 %	2,55 %			0,81 %
- <i>Marge opérationnelle produits garantis</i>	<i>0,82 %</i>		<i>1,05 %</i>	<i>2,72 %</i>			<i>0,91 %</i>
- <i>Marge opérationnelle produits en unités de compte</i>	<i>0,47 %</i>		<i>0,02 %</i>	<i>2,25 %</i>			<i>0,39 %</i>
Charges opérationnelles en % des fonds sous gestion (annualisés) en vie	0,39 %		0,43 %	1,91 %			0,45 %
<b>Indicateurs clés de performance non-vie</b>							
Ratio de charges	38,0%	34,1%	28,1%				35,3%
Ratio de sinistralité	57,8%	65,3%	60,0%				61,2%
Ratio combiné	95,8%	99,4%	88,1%				96,5%
Marge opérationnelle	9,6%	4,6%	14,2%				8,0%
Passifs techniques	62.444,0	2.845,2	16.041,5	3.259,5		- 4,8	84.585,4

- Ratio de sinistralité : total des coûts des sinistres, net de réassurance, en pourcentage des primes nettes perçues, hors coûts internes de traitement des sinistres.
- Ratio de charges : montant des charges en pourcentage du montant des primes nettes acquises, net de réassurance, comprenant les coûts internes de gestion des sinistres et les commissions nettes de l'exercice, moins les coûts de placement internes.
- Ratio combiné : la somme du ratio de sinistralité et du ratio de charges.



Notes relatives à l'état  
consolidé de la  
situation financière

# 7

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue et d'autres instruments financiers ayant une échéance inférieure à trois mois, à compter de leur date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 mars se présentent comme suit.

	31 mars 2016	31 décembre 2015
Fonds en caisse	202,7	2,7
Créances sur les banques	2.135,7	2.167,1
Autres	382,5	224,5
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>2.720,9</b>	<b>2.394,3</b>



## Placements financiers

Les placements financiers au 31 mars se décomposent comme suit.

	31 mars 2016	31 décembre 2015
<b>Placements financiers</b>		
- Détenus jusqu'à l'échéance	4.805,4	4.802,1
- Disponibles à la vente	62.897,9	61.745,8
- Détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	229,3	170,9
- Dérivés détenus à des fins de transactions	53,4	28,5
<b>Total brut</b>	<b>67.986,0</b>	<b>66.747,3</b>
<b>Dépréciations :</b>		
- sur placements disponibles à la vente	- 198,3	- 200,1
<b>Total des dépréciations</b>	<b>- 198,3</b>	<b>- 200,1</b>
<b>Total</b>	<b>67.787,7</b>	<b>66.547,2</b>

### 8.1 Placements détenus jusqu'à l'échéance

	Obligations d'État	Obligations émises par des entreprises	Total
<b>Total des placements détenus jusqu'à l'échéance au 1 janvier 2015</b>	<b>4.801,3</b>	<b>85,7</b>	<b>4.887,0</b>
Placements échus	- 91,5	- 9,9	- 101,4
Ventes		- 1,2	- 1,2
Amortissements	15,2	2,5	17,7
<b>Total des placements détenus jusqu'à l'échéance au 31 décembre 2015</b>	<b>4.725,0</b>	<b>77,1</b>	<b>4.802,1</b>
Placements échus		- 1,1	- 1,1
Amortissements	3,7	0,7	4,4
<b>Total des placements détenus jusqu'à l'échéance au 31 mars 2016</b>	<b>4.728,7</b>	<b>76,7</b>	<b>4.805,4</b>
<b>Juste valeur au 31 décembre 2015</b>	<b>6.747,1</b>	<b>81,0</b>	<b>6.828,1</b>
<b>Juste valeur au 31 mars 2016</b>	<b>7.269,2</b>	<b>80,1</b>	<b>7.349,3</b>

La juste valeur des obligations souveraines classées comme placements détenus jusqu'à l'échéance est déterminée sur la base de cours de marchés actifs (niveau 1) et la juste valeur des obligations d'entreprises classées comme placements détenus jusqu'à l'échéance se fonde sur des données non observables (cours de contreparties - niveau 3).

Dans le tableau ci-dessous, figurent les obligations souveraines classées comme détenues jusqu'à l'échéance, par pays d'origine, au 31 mars.

31 mars 2016	Coût historique/ amorti	Juste valeur
État belge	4.348,4	6.789,1
État portugais	380,3	480,1
<b>Total</b>	<b>4.728,7</b>	<b>7.269,2</b>

31 décembre 2015	Coût historique/ amorti	Juste valeur
État belge	4.349,3	6.257,9
État portugais	375,7	489,2
<b>Total</b>	<b>4.725,0</b>	<b>6.747,1</b>

## 8.2 Placements disponibles à la vente

La juste valeur et le coût amorti des placements disponibles à la vente y compris les gains et pertes non réalisés bruts et les dépréciations se présentent comme suit.

31 mars 2016	Coût historique/ amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Total brut	Dépréciations	Juste valeur
Obligations d'État	26.588,0	6.677,5	- 5,3	33.260,2		33.260,2
Obligations émises par des entreprises	23.765,5	2.152,6	- 63,0	25.855,1	- 24,4	25.830,7
Instruments de crédit structurés	141,5	11,1	- 3,4	149,2		149,2
Placements en obligations disponibles à la vente	50.495,0	8.841,2	- 71,7	59.264,5	- 24,4	59.240,1
Capital-investissement et capital à risque	70,0	4,9	- 0,3	74,6	- 0,1	74,5
Actions	3.187,0	439,3	- 69,3	3.557,0	- 173,8	3.383,2
Autres placements	1,8			1,8		1,8
Placements disponibles à la vente en actions et autres placements	3.258,8	444,2	- 69,6	3.633,4	- 173,9	3.459,5
<b>Total des placements disponibles à la vente</b>	<b>53.753,8</b>	<b>9.285,4</b>	<b>- 141,3</b>	<b>62.897,9</b>	<b>- 198,3</b>	<b>62.699,6</b>

31 décembre 2015	Coût historique/ amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Total brut	Dépréciations	Juste valeur
Obligations d'État	26.244,6	5.489,5	- 28,8	31.705,3		31.705,3
Obligations émises par des entreprises	24.196,7	1.740,4	- 144,7	25.792,4	- 24,4	25.768,0
Instruments de crédit structurés	182,4	11,8	- 2,7	191,5	- 0,1	191,4
Placements en obligations disponibles à la vente	50.623,7	7.241,7	- 176,2	57.689,2	- 24,5	57.664,7
Capital-investissement et capital à risque	79,0	7,5	- 0,6	85,9	- 0,1	85,8
Actions	3.445,6	574,3	- 51,0	3.968,9	- 175,5	3.793,4
Autres placements	1,8			1,8		1,8
Placements disponibles à la vente en actions et autres placements	3.526,4	581,8	- 51,6	4.056,6	- 175,6	3.881,0
<b>Total des placements disponibles à la vente</b>	<b>54.150,1</b>	<b>7.823,5</b>	<b>- 227,8</b>	<b>61.745,8</b>	<b>- 200,1</b>	<b>61.545,7</b>

Un montant d'EUR 987,3 millions sur les placements disponibles à la vente a été affecté comme garantie (2015 : EUR 1.189,6 millions) (voir aussi note 13 – Emprunts).

La valorisation des placements disponibles à la vente se fonde sur les éléments suivants :

- niveau 1 : cours cotés sur des marchés actifs ;
- niveau 2 : données observables de marchés actifs ;
- niveau 3 : données non-observables sur des marchés (cours de contreparties).

L'évaluation se présente comme suit en 31 mars.

31 mars 2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'État	33.233,4	26,8		33.260,2
Obligations d'entreprises	24.908,2	922,5		25.830,7
Instruments de crédit structurés	66,6	46,3	36,3	149,2
Actions, Capital-investissement et autres placements	2.411,4	887,0	161,1	3.459,5
<b>Total des placements disponibles à la vente</b>	<b>60.619,6</b>	<b>1.882,6</b>	<b>197,4</b>	<b>62.699,6</b>

31 décembre 2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'État	31.678,8	26,5		31.705,3
Obligations d'entreprises	24.831,7	936,3		25.768,0
Instruments de crédit structurés	85,7	66,9	38,8	191,4
Actions, Capital-investissement et autres placements	2.891,5	808,4	181,1	3.881,0
<b>Total des placements disponibles à la vente</b>	<b>59.487,7</b>	<b>1.838,1</b>	<b>219,9</b>	<b>61.545,7</b>

Les changements dans l'évaluation de niveau 3 sont les suivants.

	31 mars 2016	31 décembre 2015
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>219,9</b>	<b>225,4</b>
Echéance, remboursement (pour la période)	- 2,8	- 13,6
Augmentations	8,7	24,4
Produits de ventes	- 25,8	- 53,5
Pertes réalisées	1,0	- 1,5
Dépréciations		- 0,9
Plus-values (moins-values) latentes	- 3,6	5,1
Transferts entre classes de valorisation		34,5
<b>Situation en fin de période</b>	<b>197,4</b>	<b>219,9</b>

Les évaluations de niveau 3 pour le capital-investissement et le capital à risque utilisent les justes valeurs publiées dans les états financiers audités des participations concernées. Les évaluations de niveau 3 pour les actions et les titres adossés à des actifs recourent à une méthodologie de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie attendus tiennent compte des critères de souscription initiaux, des paramètres de l'emprunteur (âge et note de crédit), des ratios prêt-valeur, de l'évolution prévue des prix de l'immobilier et des taux attendus de prépaiement, notamment. Les flux de trésorerie attendus sont actualisés à des taux ajustés pour le risque. Les opérateurs de marché utilisent souvent cette technique de flux de trésorerie actualisés pour valoriser le capital-investissement et le capital à risque et nous

nous basons également en partie sur ces données pour valoriser ces instruments. Ces techniques comportent des limites inhérentes, touchant par exemple l'estimation du bon taux d'actualisation ajusté en fonction du risque, et l'usage de différentes hypothèses et données pourrait produire des résultats différents.

Les positions de niveau 3 sont surtout sensibles à une variation du niveau des flux de trésorerie future attendus et, de ce fait, leur juste valeur varie proportionnellement aux modifications de ces flux de trésorerie. Les variations de valeur des instruments de niveau 3 sont comptabilisées dans l'état du résultat global (OCI).

## Obligations souveraines par pays et d'origine

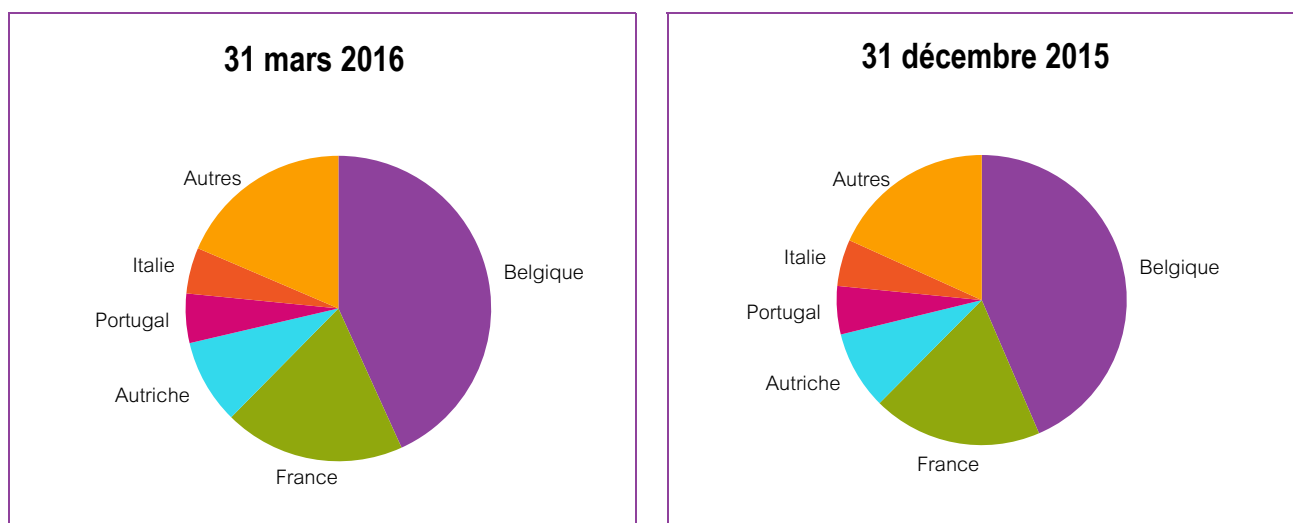
Au 31 mars, les obligations souveraines se répartissent selon l'origine comme suit.

31 mars 2016	Coût historique/ amorti	Gains (pertes) bruts non réalisés	Juste valeur
État belge	11.347,2	3.024,3	14.371,5
État français	4.921,6	1.457,3	6.378,9
État autrichien	2.402,7	578,9	2.981,6
État portugais	1.581,2	153,2	1.734,4
État italien	1.214,7	409,5	1.624,2
État allemand	933,3	360,7	1.294,0
État espagnol	823,6	110,1	933,7
État néerlandais	643,2	106,7	749,9
État irlandais	659,3	87,9	747,2
Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique	326,4	105,9	432,3
État slovaque	299,2	53,7	352,9
État britannique	309,2	15,1	324,3
État polonais	246,9	67,7	314,6
État tchèque	197,9	30,1	228,0
État finlandais	132,9	33,8	166,7
Autres États	548,7	77,3	626,0
<b>Total</b>	<b>26.588,0</b>	<b>6.672,2</b>	<b>33.260,2</b>

31 décembre 2015	Coût historique/ amorti	Gains (pertes) bruts non réalisés	Juste valeur
État belge	11.367,0	2.435,8	13.802,8
État français	4.879,3	1.111,6	5.990,9
État autrichien	2.307,6	467,3	2.774,9
État portugais	1.520,5	186,7	1.707,2
État italien	1.268,9	375,7	1.644,6
État allemand	950,5	306,7	1.257,2
État espagnol	703,7	88,6	792,3
État néerlandais	581,6	73,0	654,6
État irlandais	659,9	83,1	743,0
Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique	341,5	83,3	424,8
État slovaque	304,1	49,3	353,4
État britannique	297,7	14,2	311,9
État polonais	247,1	67,3	314,4
État tchèque	197,9	29,5	227,4
État finlandais	133,0	29,2	162,2
Autres États	484,3	59,4	543,7
<b>Total</b>	<b>26.244,6</b>	<b>5.460,7</b>	<b>31.705,3</b>

Il n'y a pas eu de dépréciation sur obligations souveraines au cours du premier trimestre 2016 ni sur l'ensemble de l'année 2015.

La part de chaque pays dans le portefeuille de placements en obligations souveraines, en juste valeur est représentée dans les graphiques ci-dessous.



Le tableau ci-dessous présente les gains et pertes nets non réalisés sur les placements disponibles à la vente inclus dans les capitaux propres (qui comprennent des obligations, des actions et d'autres placements). Les actions et autres placements englobent également du capital-investissement et du capital à risque.

	31 mars 2016	31 décembre 2015
<b>Placements en obligations disponibles à la vente :</b>		
Valeur comptable	59.240,1	57.664,7
Gains et pertes bruts non réalisés	8.769,5	7.065,5
- Impôts afférents	- 2.892,7	- 2.337,3
Comptabilité reflet	- 4.246,4	- 2.573,3
- Impôts afférents	1.369,6	823,3
<b>Gains et pertes nets non réalisés</b>	<b>3.000,0</b>	<b>2.978,2</b>
<b>Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements :</b>		
Valeur comptable	3.459,5	3.881,0
Gains et pertes bruts non réalisés	374,6	530,2
- Impôts afférents	- 33,5	- 50,4
Comptabilité reflet	- 185,1	- 183,9
- Impôts afférents	63,2	64,1
<b>Gains et pertes nets non réalisés</b>	<b>219,2</b>	<b>360,0</b>

### Dépréciations sur placements disponibles à la vente

Le tableau suivant présente les dépréciations sur placements disponibles à la vente.

	31 mars 2016	31 décembre 2015
Dépréciations sur placements disponibles à la vente :		
- en obligations	- 24,4	- 24,5
- en actions et autres placements	- 173,9	- 175,6
<b>Total des dépréciations sur placements disponibles à la vente</b>	<b>- 198,3</b>	<b>- 200,1</b>

Les variations des dépréciations sur placements disponibles à la vente se présentent comme suit.

	31 mars 2016	31 décembre 2015
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>- 200,1</b>	<b>- 164,3</b>
Augmentation des dépréciations	- 18,0	- 69,9
Reprise lors de la vente/cession	19,5	33,7
Écarts de conversion et autres ajustements	0,3	0,4
<b>Solde en fin de période</b>	<b>- 198,3</b>	<b>- 200,1</b>

### 8.3 Placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les placements valorisés à la juste valeur et pour lesquels les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés au compte de résultat, sont valorisés comme suit au 31 mars.

	31 mars 2016	31 décembre 2015
Obligations émises par les entreprises	106,9	75,7
Obligations	106,9	75,7
Actions	57,3	49,3
Autres placements	65,1	45,9
Actions et autres placements	122,4	95,2
<b>Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>229,3</b>	<b>170,9</b>

Les placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent notamment des placements liés aux passifs en vertu de contrats d'assurance, où les flux de trésorerie sont liés, soit par contrat, soit sur la base de caractéristiques de participation discrétionnaire, à la performance de ces actifs, et dont l'évaluation intègre des informations actuelles. Cette évaluation réduit de manière significative l'inadéquation comptable qui découlerait autrement de l'évaluation des actifs et des passifs ainsi que des profits et pertes connexes sur des bases différentes.

La valeur nominale des obligations détenues à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'établit au 31 mars 2016 à EUR 108,1 millions (31 décembre 2015 : EUR 76,3 millions).

Les placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat se présentent comme suit :

- niveau 1 : cours cotés sur des marchés actifs ;
- niveau 2 : données observables de marchés actifs ;
- niveau 3 : données non-observables (cours de contreparties).

La valorisation se présente comme suit au 31 mars.

31 mars 2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'entreprises	70,1	36,8		106,9
Actions		57,3		57,3
Autres placements		65,1		65,1
<b>Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>70,1</b>	<b>159,2</b>		<b>229,3</b>

31 décembre 2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'entreprises	50,9	24,8		75,7
Actions		49,3		49,3
Autres placements		45,9		45,9
<b>Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat</b>	<b>50,9</b>	<b>120,0</b>		<b>170,9</b>

#### 8.4 Dérivés (actifs) détenus à des fins de transaction

Les dérivés (actifs) détenus à des fins de transaction se présentent comme suit.

	31 mars 2016	31 décembre 2015
De gré à gré (OTC)	53,4	28,4
Négociés en bourse		0,1
<b>Total des dérivés détenus à des fins de transaction (actifs)</b>	<b>53,4</b>	<b>28,5</b>

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont principalement des options sur taux d'intérêts et actions, et des swaps de taux d'intérêt. Les dérivés détenus à des fins de transaction en 2016 et en 2015 se basent sur une évaluation de niveau 2 (données observables de marchés actifs) (voir aussi note 18 – Dérivés - pour plus de détails).

#### 8.5 Immobilier

La juste valeur des immeubles de placement et de l'immobilier pour usage propre se présente comme suit.

Juste valeur	31 mars 2016	31 décembre 2015
Immeubles de placement	3.973,6	3.961,3
Immobilier pour usage propre	1.412,5	1.441,3
<b>Juste valeur totale</b>	<b>5.386,1</b>	<b>5.402,6</b>
<b>Valeur comptable</b>		
Immeubles de placement	2.887,2	2.847,1
Immobilier pour usage propre	1.011,3	1.010,5
<b>Valeur comptable totale</b>	<b>3.898,5</b>	<b>3.857,6</b>
Gains et pertes bruts non réalisés	1.487,6	1.545,0
Impôts	- 495,3	- 515,2
<b>Gains et pertes nets non réalisés (non comptabilisés en capitaux propres)</b>	<b>992,3</b>	<b>1.029,8</b>



## Prêts

Les prêts se répartissent comme suit.

	31 mars 2016	31 décembre 2015
États et organismes publics	3.036,2	2.922,4
Prêts hypothécaires	1.403,2	1.336,6
Prêts commerciaux	1.741,4	1.604,9
Dépôts porteurs d'intérêts	550,2	542,2
Prêts aux banques	503,4	536,3
Prêts liés à des contrats d'assurance	290,4	284,1
Prêts aux entreprises	82,4	83,8
<b>Total</b>	<b>7.607,2</b>	<b>7.310,3</b>
Moins les dépréciations	- 24,1	- 24,0
<b>Total des prêts</b>	<b>7.583,1</b>	<b>7.286,3</b>

### 9.1 Prêts commerciaux

Les prêts commerciaux se présentent comme suit.

	31 mars 2016	31 décembre 2015
Prêts à la consommation	16,2	16,6
Immobilier	354,5	359,2
Infrastructure	367,1	305,6
Autre	1.003,6	923,5
<b>Total des Prêts commerciaux</b>	<b>1.741,4</b>	<b>1.604,9</b>

Ageas a accordé des lignes de crédit pour un montant total d'EUR 658 millions (31 décembre 2015 : EUR 709 millions).

### 9.2 Prêts aux banques

Les prêts aux banques se présentent comme suit.

	31 mars 2016	31 décembre 2015
Prêts et avances	439,2	504,6
Autres	64,2	31,7
<b>Total des Prêts aux banques</b>	<b>503,4</b>	<b>536,3</b>



## Placements dans des entreprises associées

Les principaux placements dans des entreprises associées sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

2016	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Investissements dans des entreprises associées	456,5	97,8	260,6	2.153,3	58,2	5,7	3.032,1
Part dans le résultat des entreprises associées	- 1,9	2,1	- 0,8	54,3	12,3		66,0
Encaissement brut des entreprises associées		123,6	735,7	7.230,1			8.089,4
Encaissement brut des entreprises associées part d'ageas		61,9	249,3	1.855,0			2.166,2

Année antérieure	Belgique	Royaume- Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Investissements dans des entreprises associées (31 décembre 2015)	434,1	96,8	262,8	1.991,6	48,9	7,2	2.841,4
Part dans le résultat des entreprises associées (3M 2015)	0,5	2,0	6,8	47,5	15,9		72,7
Encaissement brut des entreprises associées (3M 2015)		127,5	675,2	6.297,3			7.100,0
Encaissement brut des entreprises associées part d'ageas (3M 2015)		63,9	229,4	1.621,5			1.914,8

Les entreprises associées mises en équivalence sont soumises à des restrictions en matière de dividende en raison des exigences minimales de solvabilité et de capital imposées par les régulateurs dans les pays où elles opèrent. Les dividendes payés par des entreprises associées sont parfois soumis à l'accord des actionnaires des sociétés partenaires. Dans certains cas, le consensus est requis avant qu'un dividende ne soit déclaré.

En outre, les conventions d'actionnaires (concernant des parties qui détiennent une participation dans une société où Ageas ne détient pas le contrôle) peuvent inclure :

- des clauses spécifiques sur les droits de vote ou la distribution de dividendes ;
- des périodes fermées pendant lesquelles les parties ne sont pas autorisées à négocier les actions qu'elles détiennent avant un certain temps ou sans approbation préalable de toutes les parties ;
- des options de vente ou de revente d'actions à une ou plusieurs autres parties à la convention d'actionnaires, y compris la méthode de calcul sous-jacente utilisée pour valoriser les actions ;

- des mécanismes de clause d'intéressement permettant à la partie qui vendrait les actions d'obtenir des avantages additionnels si certains objectifs devaient être atteints ;
- des clauses d'exclusivité ou de non concurrence liées à la vente de produits d'assurance.

### Asie

L'augmentation des investissements dans les entreprises associées provient de l'augmentation de capital, de plus-values latentes en hausse via le capital dans les entreprises associées et de la part positive du résultat de leurs résultats en 2016. Ceci a été en partie compensé par l'évolution défavorable des taux de change.

L'augmentation de l'encaissement brut est essentiellement due à la Chine où l'encaissement a progressé de 17% en glissement annuel, à EUR 6,0 milliards.

### Royal Park Investments

Après la cession des actifs et le règlement des passifs, l'activité restante de RPI se limite essentiellement à la gestion des litiges impliquant un certain nombre d'actifs américains.

# 11

## Passifs d'assurance

### 11.1 Passifs liés à des contrats d'assurance vie

Le tableau suivant présente le détail des passifs liés aux contrats d'assurance vie au 31 mars.

	31 mars 2016	31 décembre 2015
Passifs pour prestations d'assurance futures	27.120,8	27.047,1
Réserve pour participations bénéficiaires des titulaires de polices	372,7	385,9
Comptabilité reflet	2.793,6	1.645,5
<b>Avant éliminations</b>	<b>30.287,1</b>	<b>29.078,5</b>
Eliminations	- 4,8	- 4,8
<b>Brut</b>	<b>30.282,3</b>	<b>29.073,7</b>
Réassurance	- 63,0	- 51,8
<b>Net</b>	<b>30.219,3</b>	<b>29.021,9</b>

### 11.2 Passifs liés à des contrats de placement vie

Le tableau suivant présente les détails des passifs liés à des contrats de placement vie, au 31 mars.

	31 mars 2016	31 décembre 2015
Passifs pour prestations d'assurance futures	28.983,8	28.513,2
Réserve pour participations bénéficiaires des titulaires de polices	64,2	169,0
Comptabilité reflet	1.781,0	1.220,7
<b>Brut</b>	<b>30.829,0</b>	<b>29.902,9</b>
Réassurance		
<b>Net</b>	<b>30.829,0</b>	<b>29.902,9</b>

### 11.3 Passifs liés à des contrats en unités de compte

Les passifs liés à des contrats en unités de compte se répartissent entre contrats d'assurance et contrats de placement comme suit.

	31 mars 2016	31 décembre 2015
Contrats d'assurance	2.107,4	2.155,0
Contrats de placement	12.719,1	12.986,8
<b>Total</b>	<b>14.826,5</b>	<b>15.141,8</b>

### 11.4 Passifs liés à des contrats d'assurance non-vie

Le tableau suivant présente les détails des passifs liés à des contrats d'assurance non-vie, au 31 mars.

	31 mars 2016	31 décembre 2015
Réserves pour sinistres	5.689,8	5.837,6
Primes non acquises	1.672,2	1.609,6
Réserve pour participations bénéficiaires de titulaires de polices	18,9	16,3
<b>Avant éliminations</b>	<b>7.380,9</b>	<b>7.463,5</b>
Eliminations	- 1,6	
<b>Brut</b>	<b>7.379,3</b>	<b>7.463,5</b>
Réassurance	- 533,0	- 544,8
<b>Net</b>	<b>6.846,3</b>	<b>6.918,7</b>



## Dettes subordonnées

Le tableau suivant présente le détail des dettes subordonnées au 31 mars.

	31 mars 2016	31 décembre 2015
FRESH	1.250,0	1.250,0
Hybrone	73,2	73,0
Titres subordonnés perpétuels (Fixed Rate Reset Perpetual Subordinated Notes)	478,9	500,7
Obligations subordonnées remboursables par anticipation à taux fixe puis flottant (Fixed to Floating Rate Callable Subordinated Notes)	99,6	99,6
Prêt subordonné remboursable par anticipation à taux fixe puis flottant avec BCP Investissements (Fixed to floating Rate Callable Subordinated Loan BCP Investments)	58,8	58,8
Dettes subordonnées datées à taux fixe (Dated Fixed Rate Subordinated Notes)	395,4	395,3
Autres dettes subordonnées	3,0	3,0
<b>Total des passifs subordonnés</b>	<b>2.358,9</b>	<b>2.380,4</b>

### 12.1 FRESH

Le 7 mai 2002, Ageasfinlux SA a émis des instruments financiers sans date d'échéance, intitulés FRESH (titres hybrides, subordonnés et indexés, à taux flottant - Floating Rate Equity-linked Subordinated Hybrid capital securities) pour un montant total en principal d'EUR 1.250 millions, d'EUR 250.000 chacun. Les coupons relatifs à ces titres sont payables trimestriellement à terme échu, à un taux variable égal au taux EURIBOR à 3 mois + 135 points de base.

Les FRESH ont été émis par Ageasfinlux S.A., avec ageas SA/NV intervenant en tant que codébiteur. Le montant en principal des titres ne sera pas remboursé en espèces. Le seul recours des détenteurs des FRESH contre n'importe lequel des codébiteurs, concernant le montant en principal, est constitué par les 4,0 millions d'actions Ageas qu'Ageasfinlux S.A. a données en garantie, en faveur de ces détenteurs. Avant l'échange des FRESH contre des actions Ageas, ces actions Ageas ne sont pas assorties de droits de dividende ou de vote (le nombre publié d'actions Ageas en circulation au 31 mars 2016 comprend déjà les 4,0 millions d'actions Ageas émises aux fins de cet échange).

En cas de non-paiement de dividende sur les actions Ageas, ou si le montant des dividendes déclarés est inférieur à un certain seuil pour un exercice donné (rendement de dividende inférieur à 0,5%), ainsi que dans certaines autres circonstances exceptionnelles, le paiement de coupons s'effectuera en application d'un mécanisme appelé Méthode alternative de règlement du coupon (Alternative Coupon Settlement Method -

ACSM). Le mécanisme ACSM implique l'émission de nouvelles actions Ageas et leur remise aux détenteurs des FRESH. A ce jour, tous les coupons ont été payés en numéraire. En cas de déclenchement de l'ACSM, si le capital autorisé disponible est insuffisant pour permettre à ageas SA/NV de régler l'obligation ACSM, le règlement du coupon est reporté jusqu'au moment où la possibilité d'émission d'actions est restaurée. C'est en raison de ces caractéristiques que les FRESH sont traités comme éligibles au capital réglementaire d'Ageas.

Les FRESH n'ont pas de date d'échéance mais peuvent être échangés en actions Ageas au prix d'EUR 315 par action à la discrétion du détenteur. Les FRESH seront automatiquement échangés en actions Ageas si le prix de l'action Ageas est égal ou supérieur à EUR 472,50 durant vingt jours consécutifs de cotation boursière. Ces titres se qualifient comme capital Tier 1 avec droits acquis (grandfathered) selon les règles européennes en matière d'exigences de capital pour les entreprises d'assurance (Solvency II).

### 12.2 Hybrone

En 2006, Ageas a constitué une société ad hoc dénommée Ageas Hybrid Financing SA (AHF), qui a émis des titres super subordonnés perpétuels. Les titres se qualifient comme capital Tier 1 avec droits acquis (grandfathered) selon les règles européennes en matière d'exigences de capital pour les entreprises d'assurance (Solvency II). Les titres ont fait l'objet d'un rappel et seront rachetés à leur première date de rappel le 20 juin 2016.

### 12.3 Titres subordonnés perpétuels « Fixed Rate Reset Perpetual Subordinated Notes »

Le 21 mars 2013, AG Insurance a émis USD 550 millions de titres subordonnés perpétuels (Fixed Rate Reset Perpetual Subordinated Notes) à un taux de 6,75%. Il s'agit d'obligations directes, non garanties et subordonnées d'AG Insurance. Elles sont cotées à la Bourse de Luxembourg. Elles sont remboursables, à la discrétion d'AG Insurance, en tout ou en partie, à la première date de rachat (mars 2019) ou à toute autre date de paiement d'intérêts ultérieure. Ces titres se qualifient comme capital Tier 1 avec droits acquis (grandfathered) selon les règles européennes en matière d'exigences de capital pour les entreprises d'assurance (Solvency II).

### 12.4 Obligations subordonnées remboursables par anticipation à taux fixe puis flottant

Le 18 décembre 2013, AG Insurance a encore émis EUR 450 millions d'obligations subordonnées remboursables par anticipation à taux fixe puis flottant, échéant en 2044.

Les obligations sont adossées à un taux d'intérêt de 5,25% payable annuellement, jusqu'à leur premier call de juin 2024, et porteront à compter de cette date un intérêt à taux flottant correspondant à l'Euribor à trois mois plus 4,136% par an, payable trimestriellement.

Les obligations prévoient une option de rachat trimestrielle par AG Insurance à compter de juin 2024 ainsi que le report facultatif ou obligatoire des intérêts dans certaines circonstances. Les obligations se qualifient comme capital Tier 2 selon les règles européennes en matière d'exigences de capital pour les entreprises d'assurance (Solvency II).

Les obligations ont été souscrites par ageas SA/NV (EUR 350 millions) et par BNP Paribas Fortis SA/NV

(EUR 100 millions), et sont cotées à la Bourse de Luxembourg. La part souscrite par ageas SA/NV est éliminée car il s'agit d'une transaction intra-groupe.

### 12.5 Prêt subordonné remboursable par anticipation à taux flottant puis fixe avec BCP Investments

Le 5 décembre 2014, Ageas Insurance International N.V. (51%) (All) et BCP Investments B.V. (49%) ont accordé un prêt subordonné d'EUR 120 millions à Millenniumbcp Ageas au taux annuel de 4,75% jusqu'à la première date de remboursement en décembre 2019 et ensuite au taux Euribor à six mois + 475 points de base par an. La part souscrite par All est éliminée car il s'agit d'une transaction intra-groupe.

Les obligations se qualifient comme capital Tier 1 avec droits acquis (grandfathered) selon les règles européennes en matière d'exigences de capital pour les entreprises d'assurance (Solvency II).

### 12.6 Obligations subordonnées datées à taux fixe

Le 31 mars 2015, AG Insurance a émis EUR 400 millions d'obligations subordonnées portant un taux d'intérêt de 3,5% et ayant une durée de 32 ans. Ces titres constituent des obligations directes, non garanties et subordonnées d'AG Insurance. Ils sont cotés à la Bourse de Luxembourg. Les titres sont remboursables, à la discrétion d'AG Insurance, en tout et non en partie, à la première date de rachat, soit le 30 juin 2027 ou à toute date de paiement d'intérêts ultérieure. S'ils ne sont pas rachetés à la première date de rachat ou à chaque cinquième anniversaire de la première date de rachat, le taux d'intérêt sera refixé pour être égal à la somme du taux *5 year euro mid swap* plus 3,875%. Ces obligations se qualifient comme capital Tier 2 selon les règles européennes en matière d'exigences de capital pour les entreprises d'assurance (Solvency II).

# 13 Emprunts

Le tableau suivant présente les détails des emprunts au 31 mars.

	31 mars 2016	31 décembre 2015
Opérations de mise en pension	983,3	1.200,7
Prêts	1.293,8	1.204,0
<b>Dettes envers les banques</b>	<b>2.277,1</b>	<b>2.404,7</b>
Fonds des réassureurs	87,6	83,8
Dettes de contrats de location-financement	20,5	20,9
Autres emprunts	254,7	278,1
<b>Total des dettes</b>	<b>2.639,9</b>	<b>2.787,5</b>

Ageas a donné en nantissement des titres obligataires pour une valeur comptable d'EUR 987,3 millions (31 décembre 2015 : EUR 1.189,6 millions) en couverture d'opérations de mise en pension. En outre, de l'immobilier a été donné en gage comme garantie de prêts et autres emprunts pour une valeur comptable d'EUR 391,5 millions (31 décembre 2015: EUR 391,5 millions).

La valeur comptable des emprunts est une approximation raisonnable de leur juste valeur dans la mesure où les échéances des contrats sont inférieures à un an (mises en pension) et/ou les contrats portent un taux flottant (prêts bancaires). En conséquence, la juste valeur se fonde sur des données de marché observables (niveau 2).



## Impôts et impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés pour refléter des différences temporaires entre la valeur comptable IFRS et les valeurs fiscales, ainsi que pour des pertes fiscales reportées dans la mesure où il est probable que des profits futurs suffisants permettront d'utiliser l'actif fiscal différé.

Les actifs et passifs d'impôts différés au 31 mars se présentent comme suit.

	État de la situation financière		Premier trimestre 2016	Compte de résultat Premier trimestre 2015
	31 mars 2016	31 décembre 2015		
<b>Actifs d'impôts différés liés à :</b>				
Placements financiers (disponibles à la vente)			1,5	
Immeubles de placement	33,7	33,0	0,7	- 0,3
Immobilisations corporelles	39,1	39,5		
Immobilisations incorporelles (hors goodwill)	10,6	10,2	0,3	- 0,8
Réserves pour sinistres et polices d'assurance	1.464,3	919,4	17,7	2,4
Provisions pour pensions et avantages postérieurs à l'emploi	179,2	170,4	1,0	0,9
Autres provisions	8,2	7,9	0,2	0,3
Charges à imputer et produits à reporter	1,5	1,5		
Pertes fiscales non utilisées	144,4	153,3	1,1	4,3
Autres	66,2	69,3	- 2,9	1,2
<b>Actifs d'impôts différés bruts</b>	<b>1.947,2</b>	<b>1.404,5</b>	<b>19,6</b>	<b>8,0</b>
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	- 57,2	- 59,1	2,0	5,4
<b>Actifs d'impôts différés nets</b>	<b>1.890,0</b>	<b>1.345,4</b>	<b>21,6</b>	<b>13,4</b>
<b>Passifs d'impôts différés liés à :</b>				
Dérivés détenus à des fins de transactions (actifs)	2,3	2,3		- 0,1
Placements financiers (disponibles à la vente)	2.703,5	2.185,2	0,3	8,6
Placements en unités de compte	- 5,5	- 3,7	1,7	- 2,0
Immeubles de placement	153,3	152,9	11,3	- 0,9
Prêts à la clientèle	2,9	2,9		
Immobilisations corporelles	179,1	184,9	3,5	2,0
Immobilisations incorporelles (hors goodwill)	102,4	103,1	0,7	2,1
Autres provisions	13,5	14,4	- 0,1	
Coûts d'acquisition de polices différés	36,4	34,7	- 1,7	- 0,1
Charges différées et produits courus	1,2	1,3		
Réserves réalisées non imposables	39,4	51,3	12,0	0,7
Autres	52,3	49,9	- 2,5	- 0,1
<b>Total des passifs d'impôts différés</b>	<b>3.280,8</b>	<b>2.779,2</b>	<b>25,2</b>	<b>10,2</b>
<b>Produits (charges) d'impôts différés</b>			<b>46,8</b>	<b>23,6</b>
<b>Impôts différés nets</b>	<b>- 1.390,8</b>	<b>- 1.433,8</b>		

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit légal de compensation des actifs d'impôts exigibles par les passifs d'impôts exigibles et qu'ils concernent les mêmes autorités fiscales. Les montants dans l'état de la situation financière après compensation se présentent comme suit.

	31 mars 2016	31 décembre 2015
Actifs d'impôts différés	113,5	131,2
Passifs d'impôts différés	1.504,3	1.565,0
<b>Impôts différés nets</b>	<b>- 1.390,8</b>	<b>- 1.433,8</b>

# 15 RPN(I)

La RPN(I) est un instrument financier qui donne lieu à des paiements trimestriels, à ou de BNP Paribas Fortis SA/NV.

BNP Paribas Fortis SA/NV a émis des titres CASHES en 2007, avec Ageas SA/NV comme codébiteur. Les CASHES sont des titres convertibles en actions Ageas à un prix fixé d'avance d'EUR 239,40 par action. BNP Paribas Fortis SA/NV et Ageas SA/NV faisaient à l'époque partie du groupe Fortis et ont mis en place un système de Relative Performance Note, destiné à atténuer la volatilité comptable sur les actions Ageas et sur la juste valeur des CASHES dans les livres de BNP Paribas Fortis SA/NV. Lors de la scission de Fortis en 2009, BNP Paribas Fortis SA/NV et Ageas ont convenu de payer un intérêt sur un montant de référence défini dans le cadre de cette Relative Performance Note. Le paiement d'intérêts trimestriel est valorisé comme un instrument financier et appelé RPN(I).

La RPN(I) existe dans la mesure où les titres CASHES restent dans le marché. A l'origine, en 2007, 12.000 titres CASHES ont été émis. Ageas a conclu un accord avec BNP Paribas en février 2012, en vertu duquel Ageas a payé EUR 287 millions d'indemnité à BNP Paribas, qui a lancé une offre sur les CASHES à un prix de 47,5% et converti 7.553 titres CASHES présentés en actions Ageas sous-jacentes, déclenchant ainsi l'annulation pro rata du passif RPN(I). Après la conversion, il reste 4.447 CASHES en circulation.

Ageas et BNP Paribas ont convenu que BNP Paribas puisse racheter les CASHES à condition de les convertir en actions

Ageas ; lors de cette conversion, la part proportionnelle du passif RPN(I) sera payée à BNP Paribas, tandis qu'Ageas recevra une indemnité de rupture qui est fonction du prix auquel BNP Paribas réussira à acquérir les CASHES.

Au premier trimestre 2016, 20 CASHES ont été achetés et convertis. Dans le cadre de cette conversion, Ageas a versé EUR 1,4 million pour le règlement au prorata du RPN(I), après déduction de l'indemnité de rupture perçue. L'accord entre Ageas et BNP Paribas expirera fin 2016.

#### Montant de référence et intérêts payés

Le montant de référence se calcule comme suit :

- la différence entre EUR 2.350 millions et la valeur de marché de 12,53 millions d'actions Ageas dans lesquelles l'instrument se convertit, moins ;
- la différence entre les EUR 3.000 millions émis au pair comptable et la valeur de marché des CASHES telle que cotée à la Bourse de Luxembourg, multipliée par ;
- le nombre résiduel de titres CASHES ( $4.427/12.000=36,89\%$ ).

Ageas paie des intérêts à BNP Paribas Fortis SA/NV sur le montant de référence moyen du trimestre (si le résultat de l'opération ci-dessus est négatif, c'est BNP Paribas Fortis SA/NV qui effectue un paiement à Ageas) ; les intérêts se calculent au taux Euribor à trois mois plus 90 points de base. Ageas a gagé 7,4% du total des actions AG Insurance en circulation en faveur de BNP Paribas Fortis SA/NV.

### Valorisation

Ageas applique une notion de transfert pour évaluer la juste valeur du passif RPN(I). L'IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait perçu à l'occasion de la vente d'un actif, ou le prix qui serait payé pour transférer une dette, dans le cadre d'une opération conclue à des conditions normales par des intervenants de marché, à la date d'évaluation. Il s'agit explicitement d'un prix de sortie, soit un prix payé pour transférer un passif. Lorsque ces prix ou cours ne sont pas disponibles et que le passif est détenu comme actif par une autre entité, le passif doit être évalué du point de vue de l'intervenant de marché qui détient l'actif. Ageas valorise ce passif au montant de référence.

Le montant de référence de la RPN(I) évolue en fonction du cours des CASHES et de l'action Ageas : chaque hausse de 1%

du cours des CASHES, exprimée en pourcentage de sa valeur au pair, entraîne une augmentation d'EUR 11 millions de la valeur de référence, tandis que chaque hausse d'EUR 1,00 du cours de l'action Ageas entraîne une baisse d'EUR 5 millions du montant de référence.

Le montant de référence a baissé d'EUR 402 millions fin 2015 à EUR 328 millions au 31 mars 2016. Les évolutions du montant de référence s'expliquent principalement par l'évolution du prix des CASHES de 75,70% à 65,83% sur le premier trimestre 2016, alors que le prix de l'action Ageas est passé d'EUR 42,80 à EUR 34,87 sur la même période. La baisse du montant de référence alliée au règlement versé conduit à un bénéfice comptable d'EUR 73,1 millions pour le premier trimestre 2016.



# 16

## Provisions

Les provisions concernent principalement les litiges judiciaires et diverses réorganisations. Elles sont basées sur les meilleures estimations disponibles en fin du trimestre, selon le jugement du management et le plus souvent étayées par l'opinion des conseillers juridiques. Le moment des sorties de trésorerie relatives à ces provisions est par nature incertain étant donné le caractère imprévisible de l'issue et des délais de règlement des litiges. Il convient de consulter la note 27 – Passifs éventuels pour la description des affaires en cours.

### Règlement global lié aux événements Fortis de 2007 et 2008

Le 14 mars 2016, Ageas et les organisations de plaignants, Deminor, Stichting FortisEffect, Stichting Investor Claims Against Fortis (SICAF) et l'association d'actionnaires néerlandaise VEB (« les Parties ») ont annoncé une proposition de règlement de toutes les procédures civiles liées à l'héritage de l'ancien groupe Fortis pour les événements de 2007 et 2008 (« les Evénements »).

Les parties demanderont à la Cour d'Appel d'Amsterdam de déclarer le règlement contraignant pour tous les actionnaires Fortis éligibles, conformément à la loi néerlandaise sur le règlement collectif des dommages de masse (« Wet Collectieve Afwikkeling Massaschade ou WCAM »).

Le Règlement ne sera définitif que (i) si la Cour d'appel d'Amsterdam déclare le Règlement contraignant et (ii) si à la fin de la période d'option de non-participation, le ratio de non-participation convenu n'est pas dépassé ou si Ageas renonce à son droit de résiliation.

Les provisions ont évolué comme suit durant l'exercice.

Le 14 mars 2016 également, Ageas a annoncé avoir abouti à un accord avec les assureurs D&O (administrateurs et dirigeants), les D&O impliqués dans les litiges et BNP Paribas Fortis.

L'impact financier des accords annoncés le 14 mars 2016, avec les organisations de plaignants, d'une part, et avec les D&O et les assureurs, d'autre part, est comptabilisé dans les comptes financiers en IFRS relatifs au premier trimestre 2016. En résumé, il se présentera comme suit :

Résultat net du groupe en IFRS : l'impact net des accords proposés sur le résultat net du groupe en IFRS est d'EUR 889 millions. Il est la résultante des éléments suivants :

- une charge d'EUR 1.204 millions liée à l'accord de règlement WCAM ;
- plus EUR 45 millions de coûts et dépenses pour la représentation des intérêts d'investisseurs privés par les organisations et/ou leur rôle futur dans le processus de gestion du règlement ;
- plus une provision supplémentaire d'EUR 62 millions pour le risque de perte extrême, estimé à 5% du montant total du règlement ;
- moins le montant du règlement d'EUR 290 millions provenant de l'intervention des assureurs et de la reprise de la provision pour litige constituée en 2014 (EUR 132,6 millions).

	31 mars 2016	31 décembre 2015
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>175,0</b>	<b>171,4</b>
Acquisitions/cessions de filiales	0,6	2,7
Augmentation (Diminution) des provisions	889,6	- 0,2
Provisions utilisées au cours de l'exercice	- 2,8	- 1,5
Accroissement des intérêts		2,6
Écarts de change	- 0,4	
<b>Solde en fin de période</b>	<b>1.062,0</b>	<b>175,0</b>

# 17

## Passifs liés aux options de vente émises (PNC)

### 17.1 Passif lié à l'option de vente émise sur actions AG Insurance détenue par BNP Paribas Fortis SA/NV

Ageas a conclu, le 12 mars 2009, un accord sur la vente de 25% + 1 action d'AG Insurance à Fortis Banque (désormais dénommée BNP Paribas Fortis SA/NV) pour un montant d'EUR 1.375 millions. Cet accord a été approuvé par les assemblées générales d'Ageas de avril 2009. Dans le cadre de cette transaction, Ageas a consenti à Fortis Banque une option de vente en vue de la revente à Ageas de la participation acquise dans AG Insurance, durant une période de six mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ageas a conclu que l'exercice de l'option de vente était inconditionnel. Conformément à l'IAS32, Ageas est tenu de comptabiliser un passif financier équivalent à la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente estimé en 2018. Ce passif financier est indiqué dans une rubrique séparée (Passif lié à l'option de vente émise sur PNC) dans l'état de la situation financière. En outre, le passif est inclus dans le Compte général car il concerne Ageas Insurance International N.V., (la société mère d'AG Insurance). Ageas valorise le passif au montant attendu en cas de règlement, actualisé à la date de reporting.

La contrepartie de ce passif est un amortissement de la valeur de la participation ne donnant pas le contrôle sous-jacente à l'option. La différence entre la valeur de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur du passif est ajoutée à la rubrique Autres réserves, incluse dans les capitaux propres.

Les variations ultérieures de la juste valeur du passif lié à l'option de vente seront comptabilisées sous Autres réserves. Si l'option est exercée en 2018, le passif sera réglé par un paiement en espèces d'Ageas à BNP Paribas Fortis SA/NV, par lequel Ageas réacquerra 25% + 1 action d'AG Insurance. Mais si l'option arrive à échéance sans être exercée, le passif sera extourné de Participations ne donnant pas le contrôle et Autres réserves.

#### Détermination du montant du passif

Ageas utilise la valeur intrinsèque de l'activité vie d'AG Insurance et un modèle de flux de trésorerie actualisés pour non-vie comme base de calcul du passif. Pour déterminer le montant attendu en cas de règlement, la méthode d'évaluation appliquée se fonde sur :

- des multiplicateurs de valeur intrinsèque actuels pour les compagnies d'assurance vie ; depuis 2015, le groupe de pairs est plus sélectif et ne comprend que des compagnies d'assurance vie, à l'exclusion d'entités composites ;
- une croissance de la valeur basée sur un taux de rendement attendu de 9% (2015 : 9%) sur la valeur intrinsèque et un ratio de distribution de 75% pour 2015 et 2016 et de 100% pour 2017 et 2018 ;
- un taux d'actualisation de 7,0% (2015 : 7,6%).

#### Traitement de l'option dans le compte de résultat

Tant que l'option n'est pas exercée, le résultat dans le compte de résultat consolidé relatif à la participation ne donnant pas le contrôle (les 25% + 1 action de BNP) est comptabilisé comme participation ne donnant pas le contrôle.

Sur la base de ces hypothèses, la valeur nette actualisée du passif est d'EUR 1.107 millions au 31 mars 2016 (31 décembre 2015 : EUR 1.064 millions). Les sensibilités suivantes ont été calculées.

<b>Taux d'actualisation</b>	<b>+1 % point</b>	<b>- 1 % point</b>
Valeur du passif	1.089	1.125
Impact relatif	-1,6 %	1,6 %
<b>Prix basé sur l'Embedded Value</b>	<b>+10 %</b>	<b>-10 %</b>
Valeur du passif	1.181	1.032
Impact relatif	6,7 %	-6,8 %
<b>Taux de croissance</b>	<b>+1 % point</b>	<b>-1 % point</b>
Valeur du passif	1.122	1.092
Impact relatif	1,4 %	-1,4 %

L'incidence sur les capitaux propres de la comptabilisation du passif lié à l'option de vente se présente comme suit.

Valeur de l'option de vente	31 mars 2016	31 décembre 2015	Écart
Valeur du passif de l'option de vente	1.107,0	1.064,0	43,0
Participations non contrôlantes correspondantes	- 1.626,2	- 1.644,2	18,0
Incidence sur les capitaux propres	519,2	580,2	- 61,0

## 17.2 Option de vente accordée à Parkimo par AG Insurance

AG Insurance a accordé une option de vente inconditionnelle sur sa participation de 10,05% à Parkimo, un actionnaire minoritaire d'Interparking. L'option de vente a été valorisée à la juste valeur du montant du règlement attendu à EUR 97,3 millions (31 décembre 2015 : EUR 91,2 millions). AG Insurance a accordé d'autres options de vente pour un montant d'EUR 7,9 millions (31 décembre 2015 : EUR 7,9 millions).

# 18

## Dérivés

---

Ageas a recours à des instruments dérivés essentiellement pour gérer ses risques globaux de taux d'intérêt, sur actions et de change. Les instruments dérivés sont en principe comptabilisés comme des dérivés détenus à des fins de transaction sauf si une relation de couverture avec une position ouverte est dûment documentée, auquel cas, les instruments dérivés sont comptabilisés comme des dérivés de couverture.

Les évolutions de juste valeur des dérivés détenus à des fins de transaction sont inscrites en compte de résultat. Les évolutions

de juste valeur des dérivés de couverture sont inscrites au poste OCI avec les évolutions de juste valeur de la position couverte.

En raison du fait que dans certaines situations, les évolutions de juste valeur de l'instrument dérivé et de la position couverte sont imputées au compte de résultat, aucune documentation de couverture n'est établie et les instruments dérivés sont inscrits comme étant détenus à des fins de transaction.



## Dérivés détenus à des fins de transaction

	31 mars 2016 Juste valeur			31 décembre 2015 Juste valeur		
	Actifs	Passifs	Montant notionnel	Actifs	Passifs	Montant notionnel
<b>Contrats sur devises</b>						
Forwards et futures	49,1	1,3	1.690,2	20,5	9,5	1.680,2
<b>Total</b>	<b>49,1</b>	<b>1,3</b>	<b>1.690,2</b>	<b>20,5</b>	<b>9,5</b>	<b>1.680,2</b>
<b>Contrats sur taux d'intérêts</b>						
Swaps	1,9	26,1	411,8	2,9	21,0	413,6
Options			100,0			100,0
<b>Total</b>	<b>1,9</b>	<b>26,1</b>	<b>511,8</b>	<b>2,9</b>	<b>21,0</b>	<b>513,6</b>
<b>Contrats sur actions et indices</b>						
Options et warrants		0,5	189,5	2,3	1,5	189,5
<b>Total</b>		<b>0,5</b>	<b>189,5</b>	<b>2,3</b>	<b>1,5</b>	<b>189,5</b>
<b>Autres</b>	<b>2,4</b>		<b>22,4</b>	<b>2,8</b>		<b>24,8</b>
<b>Total</b>	<b>53,4</b>	<b>27,9</b>	<b>2.413,9</b>	<b>28,5</b>	<b>32,0</b>	<b>2.408,1</b>
Juste valeur sur la base de données de marché observables	2,4	0,9			10,3	
Juste valeur déterminée par des modèles d'évaluation	51,0	27,0		28,5	21,7	
<b>Total</b>	<b>53,4</b>	<b>27,9</b>		<b>28,5</b>	<b>32,0</b>	
De gré à gré (OTC)	53,4	27,9	2.413,9	28,4	32,0	2.408,1
Négociés en bourse				0,1		
<b>Total</b>	<b>53,4</b>	<b>27,9</b>	<b>2.413,9</b>	<b>28,5</b>	<b>32,0</b>	<b>2.408,1</b>

## Dérivés de couverture

	31 mars 2016 Juste valeur			31 décembre 2015 Juste valeur		
	Actifs	Passifs	Montant notionnel	Actifs	Passifs	Montant notionnel
<b>Contrats sur devises</b>						
Swaps	14,4	3,8	1.110,2	11,1	1,7	1.160,9
<b>Total</b>	<b>14,4</b>	<b>3,8</b>	<b>1.110,2</b>	<b>11,1</b>	<b>1,7</b>	<b>1.160,9</b>
<b>Contrats sur taux d'intérêts</b>						
Forwards et futures	145,5		623,6	106,8		652,2
Swaps		47,2	1.448,7	9,5	18,6	1.450,9
Options	0,1		82,2	0,1		82,2
<b>Total</b>	<b>145,6</b>	<b>47,2</b>	<b>2.154,5</b>	<b>116,4</b>	<b>18,6</b>	<b>2.185,3</b>
<b>Contrats sur actions et indices</b>						
Forwards et futures	11,1	5,2	129,5	6,4	1,9	129,5
<b>Total</b>	<b>11,1</b>	<b>5,2</b>	<b>129,5</b>	<b>6,4</b>	<b>1,9</b>	<b>129,5</b>
<b>Total</b>	<b>171,1</b>	<b>56,2</b>	<b>3.394,2</b>	<b>133,9</b>	<b>22,2</b>	<b>3.475,7</b>
Juste valeur sur la base de données de marché observables	23,9	33,0		22,7	1,9	
Juste valeur déterminée par des modèles d'évaluation	147,2	23,2		111,2	20,3	
<b>Total</b>	<b>171,1</b>	<b>56,2</b>		<b>133,9</b>	<b>22,2</b>	
De gré à gré (OTC)	171,1	56,2	3.394,2	133,9	22,2	3.475,7
<b>Total</b>	<b>171,1</b>	<b>56,2</b>	<b>3.394,2</b>	<b>133,9</b>	<b>22,2</b>	<b>3.475,7</b>

Les dérivés sont valorisés selon une estimation de niveau 2 (données de marché observables sur des marchés actifs).



## Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan reçus et donnés se présentent comme suit au 31 mars.

Engagements	31 mars 2016	31 décembre 2015
<b>Engagements reçus</b>		
Lignes de crédit	521,2	520,2
Suretés et garanties reçues	4.129,5	4.287,6
Autres droits hors bilan	2,4	2,4
<b>Total reçu</b>	<b>4.653,1</b>	<b>4.810,2</b>
<b>Engagements donnés</b>		
Garanties, lettres de crédit financières et lettres de crédit de bonne fin	37,0	39,6
<i>Lignes de crédit</i>	<i>1.140,6</i>	<i>1.178,6</i>
<i>Utilisées</i>	<i>-482,7</i>	<i>-469,3</i>
Disponibles	657,9	709,3
Suretés et garanties données	1.396,1	1.597,8
Actifs et créances confiés	244,8	100,0
Droits et engagements en capital	57,2	69,9
Autres engagements hors bilan	746,6	1.146,7
<b>Total donné</b>	<b>3.139,6</b>	<b>3.663,3</b>

La majeure partie des engagements reçus consiste en des sûretés et garanties reçues sur des prêts hypothécaires résidentiels et, dans une moindre mesure, sur des prêts à des assurés ou des prêts commerciaux.

Les engagements donnés comprennent une forte proportion de sûretés et garanties données (EUR 1.396 millions), dans le cadre

d'accords de mise en pension, d'actifs et de créances donnés en gage (EUR 245 millions) et de lignes de crédit étendues.

Les autres engagements hors bilan au 31 mars 2016 incluent EUR 238 millions d'offres de crédit en attente (31 décembre 2015 : EUR 298 millions) et EUR 367 millions d'engagements immobiliers (31 décembre 2015 : EUR 788 millions).



## Juste valeur des actifs et passifs financiers

Le tableau suivant présente les montants comptables et justes valeurs des classes d'actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière d'Ageas. Les passifs, à l'exception de certains certificats d'endettement, sont comptabilisés au coût amorti.

Ci-après figure une description des méthodes appliquées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

	Niveau	31 mars 2016		31 décembre 2015	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	2.720,9	2.720,9	2.394,3	2.394,3
Placements financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 / 3	4.805,4	7.349,3	4.802,1	6.828,1
Prêts	2	7.583,1	8.325,6	7.286,3	7.811,3
Réassurance et autres créances	2	2.107,3	2.107,3	2.013,9	2.013,9
<b>Total des actifs financiers</b>		<b>17.216,7</b>	<b>20.503,1</b>	<b>16.496,6</b>	<b>19.047,6</b>
<b>Passifs</b>					
Dettes subordonnées	2	2.358,9	2.378,4	2.380,4	2.387,2
Emprunts	2	2.373,8	2.373,2	2.497,0	2.495,9
Autres emprunts	2	266,1	268,3	290,5	289,2
<b>Total des passifs financiers</b>		<b>4.998,8</b>	<b>5.019,9</b>	<b>5.167,9</b>	<b>5.172,3</b>

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé, un passif réglé ou un instrument financier remis, entre parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de pleine concurrence.

Ageas applique la hiérarchie suivante lors de la détermination de la juste valeur des instruments financiers :

- prix coté sur un marché actif ;
- méthodes d'évaluation ;
- coût.

Lorsqu'un instrument financier est négocié sur un marché actif et liquide, son prix ou sa valeur cotés sur le marché fournissent la meilleure indication de sa juste valeur. Aucune modification n'est apportée à la juste valeur pour d'importants portefeuilles d'actions, à moins qu'il n'y ait un accord contraignant de vendre les actions à des prix autres que ceux du marché. Le prix coté sur le marché pour un actif détenu ou un passif à émettre est le cours vendeur actuel, et, pour un actif à acquérir ou un passif détenu, le cours acheteur. Lorsqu'Ageas possède des actifs et des passifs dont les risques de marché sont opposés, le cours moyen est utilisé pour déterminer la juste valeur.

Lorsqu'aucun prix n'est disponible sur un marché actif, les justes valeurs sont estimées en utilisant la valeur actualisée ou d'autres

méthodes d'évaluation basées sur les conditions du marché existant à la date de reporting. Ageas utilise les méthodes d'évaluation couramment pratiquées dans les marchés pour fixer le prix d'un instrument dès lors que ces méthodes ont prouvé leur aptitude à fournir des indications fiables.

Les méthodes d'évaluation qui sont bien établies sur les marchés financiers comprennent les opérations de marché récentes, l'actualisation des flux de trésorerie, et les modèles d'évaluation des options. Une méthode d'évaluation acceptable intègre tous les facteurs dont tiendraient compte les acteurs du marché lors de la fixation d'un prix, et devrait être compatible avec les méthodes économiques reconnues pour évaluer les instruments financiers.

Les principes de base lors de l'estimation de la juste valeur sont les suivants :

- maximiser l'information de marché et minimiser les estimations et hypothèses internes ;
- ne changer les méthodes d'estimation que lorsqu'une amélioration peut être démontrée, ou qu'un changement est nécessaire par suite de la disponibilité d'informations.

La juste valeur présentée est la juste valeur nette (*clean fair value*), c'est-à-dire la juste valeur totale moins les intérêts courus. Les intérêts courus sont comptabilisés séparément.

Les méthodes et les hypothèses utilisées lors de la détermination de la juste valeur dépendent en grande partie du fait que l'instrument soit ou non négocié sur les marchés financiers, et du type d'information qui peut être utilisé dans les modèles d'évaluation. Ci-dessous sont résumées les différentes méthodes de traitement de la juste valeur.

Les prix de marché sont utilisés pour les instruments financiers qui sont négociés sur un marché financier avec cotation de cours.

Les instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés organisés sont souvent négociés sur des marchés de gré à gré où des prix de marché peuvent être obtenus auprès des opérateurs ou d'autres intermédiaires.

Des prix sont disponibles auprès de diverses sources pour beaucoup d'instruments financiers négociés de manière régulière sur les marchés de gré à gré. Ces sources comprennent : la presse financière, diverses publications et services de reporting financier, ainsi que des teneurs de marché.

Les prix de marché fournissent la juste valeur la plus fiable pour les dérivés négociés sur un marché reconnu. Pour les dérivés non négociés sur un marché reconnu, on considère que la juste valeur est la valeur qui pourrait être réalisée en cédant ou en liquidant le dérivé.

Les méthodes d'évaluation courantes pour un *swap* de taux d'intérêt comprennent une comparaison du taux du *swap* avec la courbe de taux actuelle du *swap*. La courbe de taux du *swap* est dérivée des taux de marché des *swaps*. Des prix d'achat et de vente sont généralement disponibles pour des *swaps* de taux d'intérêt courants conclus avec des contreparties dont les titres bénéficient d'un « investment grade ».

Les facteurs qui influencent l'évaluation d'un dérivé individuel comprennent la qualité de crédit de la contrepartie et la complexité du dérivé. Si ces facteurs diffèrent des facteurs de base qui sous-tendent le prix, un ajustement au prix de marché est pris en compte.

Comme les FRESH ne peuvent être remboursés anticipativement, et ne sont remboursables que par conversion en actions, leur juste valeur est égale au montant notionnel.



Le calcul de la juste valeur des instruments financiers non activement négociés sur des marchés financiers peut se récapituler comme suit.

Type d'instrument	Produits Ageas	Calcul de la juste valeur
Instruments sans échéance fixe	Comptes courants, comptes d'épargne, etc.	Valeur nominale.
Instruments sans option incorporée	Avances à terme fixe, dépôts, etc.	Méthode d'actualisation des flux de trésorerie ; la courbe de taux d'actualisation est la courbe du swap plus la marge (actifs) ou la courbe du swap moins la marge (passifs) ; la marge est définie grâce à la marge commerciale calculée sur la base de la moyenne de la nouvelle production des trois derniers mois.
Instruments avec option incorporée	Prêts hypothécaires et autres instruments avec option incorporée	Le produit est scindé entre, d'une part, un composant linéaire (non optionnel) évalué en utilisant une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, et, d'autre part, un composant optionnel, évalué en se basant sur le modèle d'évaluation des options.
Passifs subordonnés et créances liées	Passifs subordonnés	Valorisation sur la base de cotations de courtiers dans un marché inactif (niveau 3).
Capital-investissement	Capital-investissement et participations non cotées	En général, les principes d'évaluation de la European Venture Capital Association sont appliqués, utilisant des ratios tels que valeurs de l'entreprise/EBITDA, cours/bénéfices, cours/flux de trésorerie.
Actions privilégiées (non cotées)	Actions privilégiées	Si l'action est classée comme instrument de dette, un modèle d'actualisation des flux de trésorerie est utilisé.

Ageas applique une politique pour pouvoir quantifier et surveiller les incertitudes liées au calcul des justes valeurs au moyen de méthodes de valorisation et de modèles internes. Les incertitudes liées sont une caractéristique du concept de « risque de modèle ».

Le risque de modèle survient lorsque la tarification des produits requiert des techniques d'évaluation non encore standardisées ou pour lesquelles les données ne sont pas directement observables dans le marché et nécessitant dès lors l'utilisation d'hypothèses pour ces données elles-mêmes.

Le développement de nouveaux produits sophistiqués dans le marché s'est accompagné de la mise au point de modèles mathématiques pour les tarifier.

Ces modèles reposent à leur tour sur des hypothèses quant au comportement stochastique des variables sous-jacentes, algorithmes numériques et autres approximations éventuelles pour refléter la complexité des instruments financiers.

En outre, les hypothèses de base d'un modèle dépendant des conditions générales de marché (par exemple, certains taux d'intérêt, des volatilités) prévalant au moment où est le modèle est conçu. En cas de net changement conjoncturel, rien ne garantit que le modèle continue de donner des résultats probants.

Toute incertitude liée au modèle est quantifiée aussi précisément que possible et sert de base à un ajustement de la juste valeur calculée par les techniques de valorisation et les modèles internes.



Notes relatives  
au compte de  
résultat consolidé



## Primes d'assurance

Le tableau suivant présente la composition de l'encaissement brut et des primes nettes acquises.

	Premier trimestre 2016	Premier trimestre 2015
Encaissement brut vie	1.842,4	1.740,6
Encaissement brut non-vie	1.179,6	1.152,1
Compte général et éliminations	- 0,1	- 0,1
<b>Encaissement brut total</b>	<b>3.021,9</b>	<b>2.892,6</b>

	Premier trimestre 2016	Premier trimestre 2015
Primes d'assurance vie nettes	1.419,3	1.312,7
Primes d'assurance non-vie nettes	986,5	984,6
Compte général et éliminations	- 0,1	- 0,1
<b>Total des primes d'assurance nettes acquises</b>	<b>2.405,7</b>	<b>2.297,2</b>

### Vie

Le tableau suivant présente l'encaissement brut du segment vie.

	Premier trimestre 2016	Premier trimestre 2015
<b>Contrats en unités de compte</b>		
Primes uniques émises	25,8	33,2
Primes périodiques émises	23,6	20,2
<b>Total des contrats en unités de compte</b>	<b>49,4</b>	<b>53,4</b>
<b>Contrats non investis en unités de compte</b>		
Primes uniques émises	62,0	63,2
Primes périodiques émises	215,3	231,9
<i>Total des assurances groupe</i>	<i>277,3</i>	<i>295,1</i>
Primes uniques émises	95,4	104,7
Primes périodiques émises	187,9	181,5
<i>Total des assurances individuelles</i>	<i>283,3</i>	<i>286,2</i>
<b>Total des contrats non investis en unités de compte</b>	<b>560,6</b>	<b>581,3</b>
<b>Contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire</b>		
Primes uniques émises	710,3	592,3
Primes périodiques émises	121,5	107,1
<b>Total des contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire</b>	<b>831,8</b>	<b>699,4</b>
<b>Revenu des primes brutes en vie</b>	<b>1.441,8</b>	<b>1.334,1</b>
Primes uniques émises	367,6	368,5
Primes périodiques émises	33,0	38,0
<b>Encaissement en comptabilité de dépôt</b>	<b>400,6</b>	<b>406,5</b>
<b>Encaissement brut en vie</b>	<b>1.842,4</b>	<b>1.740,6</b>

L'encaissement brut en assurance vie représente les primes reçues par les compagnies d'assurance sur les contrats d'assurance et de placement émis. Les primes reçues provenant de contrats d'assurance et contrats de placement assortis d'un élément de participation discrétionnaire sont comptabilisés en compte de résultat. Les primes reçues provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire, à savoir essentiellement des contrats en unités de compte, sont directement comptabilisées comme passifs (comptabilité de dépôt), après déduction des commissions qui sont comptabilisées comme telles au compte de résultat.

	Premier trimestre 2016	Premier trimestre 2015
Revenu de primes brut en vie	1.441,8	1.334,1
Primes cédées aux réassureurs	- 22,5	- 21,4
<b>Total net des primes vie</b>	<b>1.419,3</b>	<b>1.312,7</b>

## Non-vie

Le tableau ci-dessous présente le détail des primes nettes acquises en non-vie pour l'exercice clôturé au 31 mars. Les primes Automobile, Incendie et Autres dommages aux biens et autres sont regroupées dans la catégorie Autres Non-vie.

Premier trimestre 2016	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Primes brutes émises	256,7	922,9	1.179,6
Variation des primes non acquises, brute	- 54,2	- 88,3	- 142,5
<b>Primes brutes acquises</b>	<b>202,5</b>	<b>834,6</b>	<b>1.037,1</b>
Primes cédées aux réassureurs	- 8,8	- 43,9	- 52,7
Part des réassureurs dans les primes non acquises	1,9	0,2	2,1
<b>Primes non-vie nettes acquises</b>	<b>195,6</b>	<b>790,9</b>	<b>986,5</b>

Premier trimestre 2015	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Primes brutes émises	257,6	894,5	1.152,1
Variation des primes non acquises, brute	- 50,2	- 57,7	- 107,9
<b>Primes brutes acquises</b>	<b>207,4</b>	<b>836,8</b>	<b>1.044,2</b>
Primes cédées aux réassureurs	- 9,2	- 50,0	- 59,2
Part des réassureurs dans les primes non acquises	1,5	- 1,9	- 0,4
<b>Primes non-vie nettes acquises</b>	<b>199,7</b>	<b>784,9</b>	<b>984,6</b>

Ci-dessous figure la répartition des primes d'assurance non-vie nettes acquises par secteur opérationnel.

Premier trimestre 2016	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Belgique	116,4	334,9	451,3
Royaume-Uni	9,9	403,3	413,2
Europe continentale	69,2	48,4	117,6
Réassurance	0,1	4,3	4,4
<b>Total des primes nettes acquises non-vie</b>	<b>195,6</b>	<b>790,9</b>	<b>986,5</b>

Premier trimestre 2015	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Belgique	122,3	332,1	454,4
Royaume-Uni	14,6	407,3	421,9
Europe continentale	62,8	45,5	108,3
<b>Total des primes nettes acquises non-vie</b>	<b>199,7</b>	<b>784,9</b>	<b>984,6</b>



## Intérêts, dividendes et autres produits de placement

Les produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement se présentent comme suit.

	Premier trimestre 2016	Premier trimestre 2015
<b>Produits d'intérêts</b>		
Produits d'intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	1,3	0,8
Produits d'intérêts sur prêts aux banques	4,3	3,6
Produits d'intérêts sur placements	493,1	513,3
Produits d'intérêts sur prêts à la clientèle	51,3	46,6
Produits d'intérêts sur dérivés détenus à des fins de transaction	- 0,2	0,5
Autres produits d'intérêts	7,4	6,3
<b>Total des produits d'intérêts</b>	<b>557,2</b>	<b>571,1</b>
Dividendes perçus sur actions	17,1	15,9
Revenus locatifs d'immeubles de placement	59,7	56,1
Revenus de parking et de garage	80,0	78,8
Autres revenus de placement	10,4	11,4
<b>Total des produits d'intérêts , dividendes et autres produits de placement</b>	<b>724,4</b>	<b>733,3</b>



## Résultat des ventes et réévaluations

Les résultats des ventes et réévaluations sont détaillés comme suit.

	Premier trimestre 2016	Premier trimestre 2015
Titres de dette classés comme disponibles à la vente	66,2	9,3
Actions classées comme disponibles à la vente	18,7	39,7
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	- 12,4	6,4
Immeubles de placement	31,9	1,5
Plus-values (moins-values) sur la vente d'actions de filiales et d'entreprises associées	37,6	
Investissements dans des entreprises associées	0,2	0,2
Immobilisations corporelles	0,1	0,1
Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0,9	0,5
Résultats de couverture		- 0,7
Autres	0,6	- 1,5
<b>Total du résultat des ventes et réévaluations</b>	<b>143,8</b>	<b>55,5</b>

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, y compris tous les frais de transactions en vue de l'acquisition de l'instrument financier. Les évaluations ultérieures sont effectuées à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

Toutes les variations de la juste valeur des actifs et passifs sont comptabilisées à la juste valeur par le biais du compte de résultat

sont comptabilisées ci-dessus. Ce poste comprend à la fois les gains et pertes non réalisés provenant de réévaluations et les gains et pertes réalisés lors de la décomptabilisation des actifs ou passifs.

Les résultats de couverture comprennent les variations de la juste valeur imputables au risque couvert, généralement un risque de taux d'intérêt, des actifs et passifs couverts et les variations de la juste valeur des instruments de couverture.



## Sinistres et prestations d'assurance

Le détail des sinistres et prestations d'assurance, nets de réassurance, se présente comme suit.

	Premier trimestre 2016	Premier trimestre 2015
Assurance vie	1.692,8	1.570,7
Assurance non-vie	634,6	612,5
Compte général et éliminations	- 0,1	
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance, net</b>	<b>2.327,3</b>	<b>2.183,2</b>

Le détail des sinistres et prestations d'assurance vie, nets de réassurance, se présente comme suit.

	Premier trimestre 2016	Premier trimestre 2015
Prestations et rachats, bruts	1.169,3	1.454,0
Variations des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement, brutes	533,9	127,3
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance vie, brut</b>	<b>1.703,2</b>	<b>1.581,3</b>
Sinistres et prestations, part des réassureurs	- 10,4	- 10,6
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance vie, net</b>	<b>1.692,8</b>	<b>1.570,7</b>

Le détail des sinistres et prestations d'assurance non-vie, nets de réassurance, se présente comme suit.

	Premier trimestre 2016	Premier trimestre 2015
Sinistres payés, bruts	645,0	653,7
Variation des passifs liés à des contrats d'assurance, brute	- 0,8	- 23,4
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance non-vie, brut</b>	<b>644,2</b>	<b>630,3</b>
Sinistres payés, part des réassureurs	- 17,2	- 40,1
Variation des passifs pour sinistres, part des réassureurs	7,6	22,3
<b>Total des sinistres et prestations d'assurance non-vie, net</b>	<b>634,6</b>	<b>612,5</b>

# 25

## Charges financières

Les charges financières réparties par type d'instrument se présentent comme suit.

	Premier trimestre 2016	Premier trimestre 2015
Charges financières		
Dettes subordonnées	18,9	21,2
Emprunts – dettes	6,5	5,5
Autres emprunts	3,1	3,3
Produits dérivés	2,8	0,9
Autres dettes	10,5	10,1
<b>Total des charges financières</b>	<b>41,8</b>	<b>41,0</b>

# 26

## Variations des dépréciations

Les variations des dépréciations se présentent comme suit.

	Premier trimestre 2016	Premier trimestre 2015
Variations des dépréciations sur :		
Placements en obligations		0,2
Placements en actions et autres placements	18,0	1,0
Prêts	0,5	0,7
Réassurance et autres créances	2,4	1,9
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1,5	
<b>Total des variations des dépréciations</b>	<b>22,4</b>	<b>3,8</b>



Notes relatives aux éléments  
non inclus dans l'état de la  
situation financière



## Passifs éventuels

### 27.1 Passifs éventuels relatifs aux dossiers hérités de Fortis

A l'instar de tout groupe financier, le groupe Ageas est impliqué, en tant que partie défenderesse, dans une série d'actions, de litiges et de procédures judiciaires découlant du cours normal de ses activités.

Par ailleurs, à la suite des événements et des faits intervenus dans le cadre de l'ancien groupe Fortis entre mai 2007 et octobre 2008 (acquisition d'éléments d'ABN AMRO et augmentation du capital en septembre-octobre 2007, annonce du plan de solvabilité en juin 2008, cession des activités bancaires et des activités néerlandaises d'assurance en septembre-octobre 2008), Ageas est impliqué, et pourrait l'être à nouveau, dans un certain nombre d'actions en justice et une action pénale pendante en Belgique.

Ageas réfute toute allégation de faute et continuera à se défendre devant les tribunaux. L'issue de telles actions pourrait entraîner des conséquences financières substantielles pour Ageas. Elles ne sont toutefois pas quantifiables à l'heure actuelle.

Le 14 mars 2016, Ageas a convenu d'un règlement avec plusieurs organisations de plaignants, représentatives d'une série d'actionnaires dans plusieurs procédures collectives devant les tribunaux belges et néerlandais (" le Règlement "). Les parties au Règlement, c'est-à-dire Ageas, Deminor, Stichting FortisEffect, Stichting Investor Claims Against Fortis et VEB, demanderont à la Cour d'Appel d'Amsterdam de déclarer le Règlement contraignant conformément à la loi néerlandaise sur le règlement collectif de dommages de masse (*Wet Collectieve Afwikkeling Massaschade*).

Le Règlement ne sera définitif que (i) si la Cour d'appel d'Amsterdam déclare le Règlement contraignant et (ii) si à la fin de la période d'option de non-participation, le ratio de non-participation convenu n'est pas dépassé ou si Ageas renonce à son droit de résiliation.

### I Procédures couvertes par le Règlement

#### 1. Procédures civiles intentées par des actionnaires ou des associations d'actionnaires

Si le Règlement devient définitif, il couvrira toutes les procédures civiles mentionnées dans cette section, sauf (i) la procédure mentionnée au point 1.2.1 dans la mesure où elle porte sur des événements postérieurs au 14 octobre 2008 et (ii) les plaignants qui ont choisi, dans les temps impartis, de ne pas participer.

Une provision d'EUR 1 milliard a été comptabilisée pour le Règlement, incluant une provision d'EUR 62 millions liée au risque extrême, estimé à 5% du montant total de règlement (voir note 16 Provisions).

Les parties au Règlement ont convenu de suspendre les procédures judiciaires lancées contre Ageas et à aviser leurs avocats en conséquence. Dans tous les cas, à compter du moment du dépôt de la requête auprès de la Cour d'appel d'Amsterdam, toutes les procédures judiciaires aux Pays-Bas, mentionnées ci-après sous la section 1.1 seront suspendues par effet de la loi.

Les parties se sont également engagées à définitivement mettre fin à leurs procédures judiciaires lorsque le règlement deviendra définitif. Deminor mettra tout en œuvre pour mettre fin aux procédures auxquelles elle participe en demandant à ses participants de donner des instructions pour mettre fin à la procédure conformément à l'Article 821 BJC.

Ces procédures, tant en Belgique qu'aux Pays-Bas, (i) visent au paiement de dommages et intérêts sur la base d'allégations de communication déficiente et/ou d'abus de marché commis par Fortis pendant la période allant de mai 2007 à octobre 2008, et/ou (ii) sont directement ou indirectement liées aux transactions intervenues en septembre et octobre 2008.

## 1.1 Aux Pays-Bas

### 1.1.1 VEB

Le 19 janvier 2011, l'association d'actionnaires VEB (Vereniging van Effectenbezitters) a intenté une action collective devant le tribunal d'Amsterdam visant à faire constater que diverses communications entre septembre 2007 et le 3 octobre 2008 constituent des infractions légales dans le chef de Fortis, d'institutions financières impliquées dans l'augmentation de capital de septembre et octobre 2007, et/ou de certains des anciens hauts dirigeants et administrateurs de Fortis. VEB qualifie chacune de ces infractions d'acte illicite de tous ou de certains défendeurs, et estime que ces défendeurs sont dès lors susceptibles d'indemniser les dommages subis par les acquéreurs d'actions durant cette période. VEB prétend notamment (à l'encontre de Fortis, de certains de ses anciens administrateurs et hauts dirigeants, et des institutions financières précitées) que l'information sur l'exposition de Fortis dans le cadre des subprimes présentée dans le prospectus de septembre 2007 relatif à l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007, était inexacte et incomplète.

### 1.1.2 Stichting FortisEffect

La fondation Stichting FortisEffect et un certain nombre d'actionnaires individuels, représentés par Me De Gier, ont interjeté appel du jugement prononcé par le tribunal d'Amsterdam le 18 mai 2011. Ce jugement rejetait leur demande collective d'invalider les décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis en octobre 2008, de défaire les transactions ou, à défaut, d'obtenir des dommages et intérêts. Le 29 juillet 2014, la Cour d'Appel d'Amsterdam a jugé que la vente des entités néerlandaises de Fortis en 2008 ne devait pas être remise en cause. Toutefois, elle a également estimé que, pendant la période du 29 septembre au 1er octobre 2008, Fortis avait fourni aux marchés des informations trompeuses et incomplètes. La Cour a conclu qu'Ageas devait indemniser les dommages dès lors encourus par les actionnaires concernés. L'existence de dommages éventuels et leur estimation devraient faire l'objet de procédures judiciaires subséquentes. Ageas a fait appel de la décision de la Cour d'Appel devant la Cour Suprême des Pays-Bas en octobre 2014. FortisEffect a également interjeté appel devant la Cour Suprême.

### 1.1.3 Stichting Investor Claims Against Fortis (SICAF)

Le 7 juillet 2011, la fondation de droit néerlandais Stichting Investor Claims Against Fortis (SICAF) a intenté une action collective devant le tribunal d'Utrecht sur la base de défaillances

de communication par Fortis durant la période 2007-2008. La fondation prétend notamment (à l'encontre de Fortis et de deux institutions financières) que les informations sur la situation et l'exposition de Fortis aux subprimes présentées dans le prospectus de septembre 2007 relatif à l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007, étaient inexactes et incomplètes.

Le 3 août 2012, avec un certain nombre d'(anciens) actionnaires identifiés et en leur nom, la même fondation SICAF a intenté une seconde action devant le tribunal d'Utrecht, contre les mêmes parties et certains anciens administrateurs et hauts dirigeants de Fortis, en vue d'obtenir des dommages et intérêts. Les arguments fondant cette seconde action sont largement similaires à ceux de la première action. En outre, les plaignants revendiquent le fait que Fortis a été défaillant dans sa politique de solvabilité durant la période 2007-2008. A l'heure actuelle, il est difficile de prévoir si les deux actions seront jointes.

### 1.1.4 Actions pour le compte d'actionnaires individuels

Dans la procédure intentée par une série d'actionnaires individuels représentés par Me Bos, le tribunal d'Utrecht a jugé, le 15 février 2012, que Fortis et deux autres coaccusés (l'ancien CEO et l'ancien directeur financier) avaient communiqué des informations déficientes durant la période allant du 22 mai au 26 juin 2008. Il a également considéré qu'une procédure séparée devait établir si les plaignants en ont subi un dommage et, ce cas échéant, le montant de ce dommage. Dans ce contexte, certains anciens administrateurs et hauts dirigeants de Fortis ont demandé au tribunal de reconnaître l'obligation d'Ageas de les exonérer de tout paiement d'indemnité par suite (ou en lien avec) des procédures judiciaires intentées contre eux et découlant de leur fonction dans le groupe Fortis. Un recours a été déposé auprès de la Cour d'Appel d'Arnhem contre le jugement du tribunal d'Utrecht. En appel, Me Bos demande des dommages et intérêts pour la communication prétendument déficiente de Fortis sur (i) son exposition aux subprimes en 2007-2008, (ii) la solvabilité de Fortis durant la période janvier à juin 2008, (iii) les mesures requises par la Commission européenne dans le contexte de la reprise d'ABN AMRO, et (iv) les positions de liquidité et de solvabilité de Fortis le 26 septembre 2008.

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2014, Me Meijer a intenté cinq actions séparées, chacune pour le compte d'un plaignant individuel, devant le tribunal d'Utrecht, réclamant des dommages et intérêts pour la perte due à la prétendue communication déficiente de Fortis durant la période de septembre 2007 à septembre 2008.

Le 23 septembre 2014, un ancien actionnaire de Fortis a entamé une procédure contre Ageas devant le tribunal d'Utrecht, réclamant des dommages et intérêts pour communication déficiente de la part de Fortis entre le 29 septembre 2008 et le 1<sup>er</sup> octobre 2008, comme mentionné dans la décision FortisEffect du 29 juillet 2014. Le 1<sup>er</sup> avril 2015, le tribunal a décidé que cette action serait jointe aux deux premières procédures Meijer.

Le 11 mai 2015, un ancien actionnaire de Fortis a intenté une action en dommages et intérêts contre Ageas et contre un ancien dirigeant de Fortis, devant le tribunal d'Amsterdam, en invoquant la communication déficiente de Fortis quant à la situation financière.

## 1.2 En Belgique

### 1.2.1 Modrikamen

Une série d'actionnaires représentés par Me Modrikamen ont entamé une procédure le 28 janvier 2009 devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, demandant initialement l'annulation de la vente d'ASR à l'État néerlandais et de la vente de Fortis Banque à la SFPI (et ensuite à BNP Paribas) ou des indemnités compensatoires. Le 8 décembre 2009, le tribunal s'est notamment déclaré incompétent pour connaître d'une affaire impliquant des parties défenderesses néerlandaises. Le 17 janvier 2013, la Cour d'Appel de Bruxelles a confirmé le jugement rendu en première instance. En juillet 2014, Me Modrikamen a déposé un pourvoi en Cassation sur ce point. La Cour de Cassation a rejeté le pourvoi, le 23 octobre 2015. A ce jour, la procédure en cours devant le Tribunal de Commerce relative à la vente de Fortis Banque se poursuit et porte sur l'obtention de dommages et intérêts à payer par BNP Paribas à Ageas, et par Ageas aux plaignants. Dans un jugement intermédiaire du 4 novembre 2014, la cour a déclaré irrecevables environ 50 % des demandes originales. Les audiences sur le fond ont eu lieu d'octobre à décembre 2015. Une audience supplémentaire a eu lieu en avril 2016. Un jugement est attendu.

### 1.2.2 Deminor

Un certain nombre d'actionnaires individuels rassemblés autour de Deminor International (actuellement dénommé DRS Belgium), ont intenté une procédure le 13 janvier 2010 devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles pour réclamer des dommages et intérêts, en se prévalant d'une communication déficiente voire trompeuse de la part de Fortis durant la période allant de mars 2007 à octobre 2008. Le 28 avril 2014, le Tribunal a déclaré, dans un jugement interlocutoire, que quelque 25% des demandes étaient irrecevables.

### 1.2.3 Autres actions pour le compte d'actionnaires individuels

Le 12 septembre 2012, Patripart, un (ancien) actionnaire Fortis, et sa société mère, Patrinvest, ont intenté, devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, une action en dommages et intérêts sur la base d'information défaillante ou trompeuse dans le contexte de l'émission de droits de 2007. Les audiences ont eu lieu en octobre 2015. Le 1<sup>er</sup> février 2016, le Tribunal a entièrement rejeté la demande. Le 16 mars 2016 Patrinvest a fait appel devant la Cour d'Appel de Bruxelles.

Le 29 avril 2013, une série d'actionnaires représentés par Me Arnauts, ont intenté une action en dommages et intérêts devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, invoquant la communication par Fortis en 2007 et en 2008 d'informations incomplètes ou trompeuses. Cette action est suspendue dans l'attente de l'issue de la procédure au pénal.

Le 25 juin 2013, une procédure similaire a été introduite devant le même tribunal par deux actionnaires. Ces plaignants demandent que leur dossier soit joint au dossier Deminor. Entre temps, ils ont accepté que leur affaire soit reportée *sine die*.

Le 19 septembre 2013, certains (anciens) actionnaires de Fortis, représentés par Me Lenssens ont intenté une action similaire au civil devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles. Cette action est suspendue dans l'attente de l'issue de la procédure au pénal.

## II Procédures non couvertes par le Règlement

### 2. Procédure administrative en Belgique

L'autorité des services et marchés financiers en Belgique (la FSMA) a mené une enquête sur la communication externe de Fortis au deuxième trimestre 2008. Le 17 juin 2013, la commission des sanctions a conclu que, durant la période de mai-juin 2008, Fortis avait communiqué de façon tardive ou incorrecte sur les conditions que la Commission européenne lui avait imposées dans le cadre de la reprise d'ABN AMRO, sur la solvabilité estimée après l'intégration totale d'ABN AMRO et sur le succès de l'émission NITSH II. C'est pour ces raisons que la commission des sanctions a imposé une amende d'EUR 500.000 à Ageas. Le 24 septembre 2015, La Cour d'Appel de Bruxelles a rendu son arrêt sur la décision de la commission des sanctions de la FSMA et décidé d'imposer à Ageas une amende réduite d'EUR 250.000 pour déclarations trompeuses faites le 12 juin 2008. Ageas a l'intention de se pourvoir en cassation.

### 3. Procédure pénale en Belgique

En Belgique, une procédure pénale est en cours depuis octobre 2008 et porte sur des éléments mentionnés dans l'introduction de la présente note. En février 2013, le Procureur du Roi a déposé son réquisitoire retenant les charges suivantes : (i) comptes annuels 2007 faux par surestimation des actifs de subprime, (ii) incitation à souscrire à l'émission de droits de 2007 sur la base d'informations incorrectes, et (iii) publication d'informations incorrectes ou incomplètes sur les subprimes en différentes occasions entre août 2007 et avril 2008. Sur la base de ces charges, le Procureur du Roi demande à la Chambre du Conseil de renvoyer plusieurs personnes devant le tribunal correctionnel. Plusieurs parties ayant demandé et obtenu des devoirs d'enquête complémentaires, l'audience devant la Chambre du Conseil a été reportée *sine die*. Actuellement, le renvoi d'Ageas n'a pas été requis par le Procureur du Roi.

### 4. Autres procédures juridiques

#### 4.1 Procédure intentée par des détenteurs de MCS – Mandatory Convertible Securities

Les titres MCS émis en 2007 par Fortis Bank Nederland (Holding) N.V. (actuellement ABN AMRO Bank N.V.), avec Fortis Banque SA/NV (actuellement BNP Paribas Fortis SA/NV), Fortis SA/NV et Fortis N.V. (devenues ensemble ageas SA/NV) ont été convertis le 7 décembre 2010, automatiquement, en 106.723.569 actions Ageas. Avant le 7 décembre 2010, certains détenteurs de MCS avaient unilatéralement décidé, lors d'une assemblée générale des détenteurs de MCS, de reporter la date d'échéance des MCS au 7 décembre 2030. Cependant, les effets de cette décision ont été suspendus par le Président du Tribunal de Commerce de Bruxelles, à la demande d'Ageas. Après le 7 décembre 2010, les mêmes détenteurs de MCS ont contesté la validité de la conversion des MCS et demandé au tribunal l'annulation de la conversion, ou, à défaut, des dommages et intérêts pour un montant d'EUR 1,75 milliard. Le 23 mars 2012, le Tribunal de Commerce de Bruxelles s'est prononcé en faveur d'Ageas, rejetant toutes les demandes des plaignants. Dès lors, la conversion des MCS en actions émises par Ageas le 7 décembre 2010 demeure valable et aucune indemnisation n'est due. Une série d'anciens détenteurs de MCS ont fait appel de ce jugement et demandé des dommages et intérêts pour un montant provisoire d'EUR 350 millions, ainsi que la désignation d'un expert. Aucune date n'a été fixée pour les audiences.

#### 4.2 Actions en justice intentées par RBS

Le 1<sup>er</sup> avril 2014, Royal Bank of Scotland (RBS) a intenté deux procédures contre Ageas et d'autres parties : (i) une action

devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles par laquelle RBS réclame un montant d'EUR 75 millions, invoquant une garantie qui aurait été donnée par Fortis en 2007 dans le cadre d'une convention de vente d'actions entre ABN AMRO Bank (devenue RBS) et Mellon, et (ii) une procédure d'arbitrage devant la Chambre de Commerce internationale (ICC France) à Paris où RBS revendique un montant total d'EUR 135 millions, comprenant la garantie d'EUR 75 millions invoquée et EUR 60 millions qui résulteraient d'un arrangement « escrow ». En mars 2016 RBS a renoncé à cette dernière revendication d'EUR 60 millions.

### 5. Clause contractuelle de désengagement

En 2008, Fortis a accordé à certains anciens dirigeants et administrateurs, au moment de leur départ, une clause contractuelle d'indemnisation couvrant les frais de défense et, dans certains cas, également les conséquences financières de toute décision judiciaire, dans l'hypothèse où des procédures en justice seraient intentées contre ces personnes sur la base de leurs mandats exercés au sein du groupe Fortis. A l'égard de certaines de ces personnes, Ageas conteste la validité de ces engagements d'indemnisation pour ce qui concerne la couverture des conséquences financières de décisions de justice.

En outre, Ageas a, comme il est d'usage pour ce type de transactions, conclu des conventions avec plusieurs institutions financières qui ont facilité le placement d'actions Fortis lors des augmentations de capital de 2007-2008. Ces conventions contiennent des clauses d'exonération qui, dans certaines conditions, entraînent des obligations d'indemnisation pour Ageas. Certaines de ces institutions financières sont impliquées dans les procédures juridiques décrites dans la présente note.

Dans la perspective d'un règlement avec les souscripteurs d'assurances de responsabilité Directors & Officers (D&O) et Public Offering of Securities Insurance (POSI), destinées à couvrir les risques potentiels liés aux événements et évolutions ayant marqué l'ancien groupe Fortis en 2007-2008, Ageas a octroyé une clause d'exonération de responsabilité en faveur des assureurs pour le montant agrégé de la couverture des polices concernées. En outre, Ageas a accordé une indemnité et des clauses d'exonération de responsabilité à certains anciens administrateurs et dirigeants de Fortis et à BNP Paribas Fortis, pour leurs frais de défense futurs.

## 6. Considérations générales

Si le Règlement devient définitif, les procédures civiles mentionnées sous la section 1 seront réglées, sauf pour les plaignants qui ont choisi, dans les temps impartis, de ne pas participer. Ces plaignants peuvent poursuivre ou lancer des procédures contre Ageas. Comme mentionné ci-avant, une provision d'EUR 1 milliard a été comptabilisée pour le Règlement, incluant une provision d'EUR 62 millions liée au risque extrême.

Si le Règlement n'était pas mis en œuvre, les procédures civiles mentionnées sous la section 1 resteraient ouvertes.

Sans préjudice de tout commentaire spécifique énoncé dans la présente note, eu égard aux nombreuses étapes des procédures et enquêtes en cours, à leur nature évolutive, aux incertitudes qui leur sont inhérentes et à leur complexité, le management n'est pas à même d'évaluer l'issue des revendications ou demandes à l'encontre d'Ageas ni de déterminer si elles peuvent être valablement défendues ou si l'issue de ces revendications ou demandes peut ou non résulter en une perte significative dans les États financiers consolidés d'Ageas. Ageas comptabilisera des provisions si et lorsque le Management et le Conseil d'Administration estimeront, après consultation de leurs conseillers juridiques, qu'il est plus probable qu'improbable que, dans ces affaires, un paiement doit être effectué par Ageas, dont le montant puisse être évalué de manière fiable.

Cependant, si l'une de ces procédures devait avoir une issue défavorable pour Ageas ou si Ageas devait être condamné à payer des dommages et intérêts à des plaignants pour des pertes encourues suite à la communication ou à la gestion déficiente de Fortis, cela pourrait avoir une incidence négative importante sur sa situation financière. De telles conséquences restent actuellement impossibles à quantifier.

### 27.2 Passifs éventuels sur des instruments hybrides d'anciennes filiales

BNP Paribas Fortis SA/NV a émis des CASHES (Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities) représentant 4.427 titres pour un montant nominal total d'EUR 1.107 millions.

BNP Paribas Fortis SA/NV est une ancienne filiale d'Ageas SA/NV, ce qui explique pourquoi cette dernière agit comme codébitrice de ces titres.

Les CASHES n'ont pas de date d'échéance et ne sont pas remboursables en numéraire ; ils ne peuvent qu'être échangés contre des actions Ageas à un prix d'EUR 239,40 par action. Ils sont obligatoirement échangés en actions Ageas si le cours de l'action Ageas est égal ou supérieur à EUR 359,10 pendant vingt jours de cotation consécutifs. BNP Paribas Fortis SA/NV détient 4.623.014 actions Ageas, en vue de leur possible échange.

Concernant le montant en principal, les détenteurs des CASHES ne peuvent exercer, contre n'importe lequel des codébiteurs, qu'un recours portant sur les actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis SA/NV ; ces actions sont mises en gage en faveur de ces détenteurs.

BNP Paribas Fortis SA/NV paie le coupon des CASHES trimestriellement à terme échu, à un taux variable, basé sur l'Euribor à 3 mois + 90 points de base, jusqu'à l'échange des titres en actions Ageas. Dans le cas où Ageas ne déclare aucun dividende sur ses actions, ou que le dividende annoncé est inférieur à un certain seuil pour un exercice donné (rendement de dividende inférieur à 0,5%), ainsi que dans certaines autres circonstances, le paiement de coupons doit être réglé par Ageas SA/NV par l'émission de nouvelles actions conformément au mécanisme appelé Méthode alternative de règlement du coupon (Alternative Coupon Settlement Method - ACSM) tandis que BNP Paribas Fortis SA/NV devrait émettre des instruments éligibles au titre d'instruments Tier 1 hybrides au profit d'Ageas en compensation des coupons ainsi payés par Ageas SA/NV. En cas de déclenchement de l'ACSM, si le capital autorisé disponible est insuffisant pour permettre à Ageas SA/NV d'honorer l'obligation ACSM, le règlement du coupon est reporté jusqu'au moment où la possibilité d'émission d'actions sera restaurée.

Dans un accord conclu en 2012, débouchant notamment sur l'offre d'achat des CASHES et leur conversion subséquente, Ageas a accepté de payer une indemnité annuelle à BNP Paribas Fortis SA/NV équivalente au dividende majoré sur les actions que détient BNP Paribas Fortis SA/NV.

### 27.3 Autres passifs éventuels

Avec BGL BNP Paribas, Ageas Insurance International N.V. a procuré une garantie à Cardif Lux Vie S.A. d'un montant maximum d'EUR 100 millions pour couvrir les procédures judiciaires encore en cours liées à Fortis Lux Vie S.A., une ancienne filiale d'Ageas qui a été fusionnée fin 2011 avec Cardif Lux International S.A.

En outre, des clients individuels d'Ageas France, une filiale à 100% d'Ageas Insurance International, ont intenté une action contre Ageas France et invoqué une modification unilatérale des conditions du produit « Corbeille Sélection » par le fait d'avoir

imposé des frais de transaction. Les plaignants ont demandé non seulement le remboursement de ces frais mais s'estimaient également lésés par la perte d'opportunités passées et futures d'arbitrage entre des fonds en unités de compte et un fonds garanti utilisant les dates valeurs connues les plus récentes. En novembre 2014, la Cour d'Appel de Paris a confirmé la décision rendue en première instance faisant droit à la demande et désigné des experts en vue de déterminer l'importance du dédommagement. Le 26 janvier 2015, Ageas a déposé un pourvoi en cassation.





## Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière

---

Aucun événement significatif n'a eu lieu, après la date de l'état de la situation financière, qui serait de nature à imposer d'ajuster ou de compléter les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas au 31 mars 2016.

### Activités d'assurance d'AXA Portugal

Après l'annonce de négociations exclusives et de son intention d'acquérir les activités d'assurance d'AXA au Portugal le 7 août 2015, et après avoir obtenu l'accord de toutes les autorités de réglementation concernées, Ageas a confirmé le 1er avril 2016 la conclusion de cette transaction. Les activités d'AXA au Portugal incluent une activité Non-vie, une activité Non-vie en vente directe/sur internet et une activité Vie.

### Activités d'assurance vie à Hong Kong

Après avoir annoncé, le 30 août 2015, l'accord de céder ses activités d'assurance vie à Hong Kong à JD Group (Tongchuangjiuding Investment Management Co., Ltd.), et après avoir obtenu toutes les autorisations réglementaires, Ageas confirme aujourd'hui la conclusion de cette transaction pour un prix total d'EUR 1,22 milliard.

# Déclaration du Conseil d'Administration

---

Le Conseil d'Administration d'Ageas est responsable de l'établissement des États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas pour le premier trimestre 2016 conformément aux Normes Internationales d'Information Financières (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, ainsi qu'à la Directive européenne « Transparence » (Directive européenne 2004/109/CE).

Le Conseil d'Administration déclare qu'à sa connaissance, les États financiers intermédiaires consolidés d'Ageas pour le premier trimestre 2016 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'Ageas ainsi que des incertitudes auxquelles est confronté Ageas, et que les informations qu'ils contiennent ne comportent aucune omission de nature à altérer significativement la portée d'une quelconque déclaration.

Le Conseil d'Administration d'Ageas a révisé les états financiers intermédiaires consolidés pour le premier trimestre 2016 le 18 mai 2016 et en a autorisé la publication.

Bruxelles, le 18 mai 2016

## **Le Conseil d'Administration**

Président	Jozef De Mey
Vice-Président	Guy de Selliers de Moranville
Chief Executive Officer	Bart De Smet
Chief Financial Officer	Christophe Boizard
Chief Risk Officer	Filip Coremans
Chief Operating Officer	Antonio Cano
Administrateurs	Roel Nieuwdorp Lionel Perl Jan Zegering Hadders Jane Murphy Lucrezia Reichlin Richard Jackson Yvonne Lang Ketterer



# Rapport d'examen

---

Rapport du commissaire au conseil d'administration de Ageas SA/NV sur l'examen de l'information financière consolidée intermédiaire résumée pour la période de trois mois close le 31 mars 2016.

## Introduction

Nous avons effectué l'examen limité de l'état consolidé résumé de la situation financière de Ageas SA/NV arrêté au 31 mars 2016 ainsi que du compte de résultats consolidé résumé, de l'état consolidé résumé du résultat global, de l'état consolidé résumé des variations des capitaux propres et du tableau consolidé résumé des flux de trésorerie pour la période de trois mois close à cette date, ainsi que des notes explicatives (« l'information financière consolidée intermédiaire résumée »). Le conseil d'administration de la société est responsable de l'établissement et de la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire résumée conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

## Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité. Un examen limité d'information financière intermédiaire consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement plus restreinte que celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (ISA) et ne nous permet donc pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire résumée ci-jointe pour la période de trois mois close le 31 mars 2016 n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

## Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre conclusion, nous attirons votre attention sur la note 16 *Provisions* de l'information financière consolidée intermédiaire résumée pour la période de trois mois close le 31 mars 2016, qui décrit que Ageas a comptabilisé une provision relative au règlement global lié aux événements Fortis de 2007 et 2008 avec un impact net sur le résultat net du groupe de EUR 889 millions. La note décrit que le règlement ne sera définitif que (i) si la Cour d'appel d'Amsterdam déclare le règlement contraignant et (ii) si à la fin de la période d'option de non-participation, le ratio de non-participation convenu n'est pas dépassé ou si Ageas renonce à son droit de résiliation.

En outre, sans remettre en cause notre conclusion, nous attirons également votre attention sur la note 27 *Passifs éventuels* de l'information financière consolidée intermédiaire résumée pour la période de trois mois close le 31 mars 2016 dans laquelle il est décrit qu'Ageas est impliqué, et pourrait l'être à nouveau, dans un certain nombre d'actions en justice et une action pénale pendante en Belgique à la suite des événements et des faits intervenus dans le cadre de l'ancien groupe Fortis entre mai 2007 et octobre 2008. L'issue de telles actions pourrait entraîner des conséquences financières substantielles pour Ageas. Elles ne sont toutefois pas quantifiables à l'heure actuelle.

Bruxelles, le 18 mai 2016.

KPMG Réviseurs d'Entreprises  
Commissaire représentée par

Karel Tanghe  
Réviseur d'Entreprises